Res
HJ13
A29a
1953
Franç.

CANADA

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. D. C. ABBOTT

MINISTRE DES FINANCES

DÉPUTÉ DE SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 19 FÉVRIER 1953

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT
3 0145 00079675 2

Tendances économiques 4
Comptes de l'État pour 1952-1953 9
Prévision des recettes et des dépenses, 1953-1954 11
Programme fiscal et modifications afférentes 12
Modifications de l'impôt sur le revenu 13
Relations fédérales-provinciales 20
Tarif des douanes 23
Impôts sur les denrées 23
Résumé des modifications fiscales 25
Prévisions revisées des recettes pour l'année financière 1953-1954 26
Résolutions 27

Documents budgétaires:

Partie I: Revue de la situation économique en 1952 44
Partie II: Revue des comptes de l'État pour 1952-1953 73

DISCOURS DU BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. D. C. ABBOTT

MINISTRE DES FINANCES

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE JEUDI 19 FÉVRIER 1953

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier, j'ai établi la coutume de déposer le Livre blanc du budget la veille du jour où je présente l'exposé budgétaire. Comme cette façon de procéder a semblé plaire à tout le monde, j'ai suivi la même ligne de conduite cette année. J'espère que la Chambre, comme par le passé, consentira à l'unanimité à ce qu'il figure aux *Débats* d'aujourd'hui.

Avec l'assentiment général de tous les groupes de la Chambre, le programme des travaux de la présente session a été tracé de façon à commencer et à terminer nos délibérations de 6 à 8 semaines avant l'époque accoutumée, afin que l'ajournement puisse avoir lieu bien avant la date fixée pour le couronnement de Sa Majesté. Il a donc fallu présenter l'exposé budgétaire près de deux mois avant la date habituelle. Les honorables députés se rendent compte qu'un tel changement permet difficilement d'obtenir des renseignements complets à l'égard de l'année à l'étude. Nombre des chiffres qui figurent au Livre blanc ne sauraient être que les estimations les plus exactes disponibles à l'heure actuelle et qui feront l'objet de rectifications lorsque nous disposerons de renseignements ultérieurs.

J'ai de nouveau transféré au Livre blanc la majeure partie de l'aperçu économique général qui constitue une introduction essentielle aux propositions budgétaires. Je vais donc me borner ce soir à un bref résumé des principaux aspects des événements économiques récents et des perspectives d'avenir. Avant de commencer, cependant, j'espère que la Chambre me permettra de rendre un bref hommage à la mémoire de feu M. W. Cifford Clark.

Sous la régie du gouvernement parlementaire, les sous-ministres occupent une position qu'il est difficile d'expliquer à ceux qui ne sont pas familiers avec le fonctionnement actuel de notre régime politique et administratif. Ils portent de lourdes responsabilités administratives, mais ne sont chargés d'aucune responsabilité d'ordre politique. Au ministère des Finances, cependant, il est tout particulièrement difficile d'établir une ligne de démarcation entre ce qui touche à l'administration et ce qui a trait à l'orientation politique. Le ministre des Finances accepte toute la responsabilité à l'égard de toutes les décisions d'ordre politique, mais le sous-ministre doit s'occuper d'un très grand nombre de questions d'intérêt public intéressant les domaines les plus variés, du fait que presque toutes ces questions se rattachent de près ou de loin aux recettes ou aux dépenses. Le sous-ministre a toujours pour fonction de conseiller, de proposer, d'avertir ainsi que de signaler les répercussions prochaines ou lointaines des diverses lignes de conduite. Cependant, comme il ne lui incombe pas de prendre la décision finale, il doit être prêt à exécuter ou à appliquer les décisions prises.

M. Clark a rempli admirablement pendant plus de vingt ans ses fonctions de sous-ministre. Il a toujours fait preuve de droiture et d'énergie dans sa façon de présenter les considérations qui ont rapport à toute question faisant l'objet d'une discussion ainsi que ses répercussions. Il s'est toujours montré parfaitement loyal dans l'exécution de toutes

les décisions qui ont été arrêtées. La besogne qu'il pouvait fournir ainsi que son inlassable assiduité au travail étaient extraordinaires. C'était, cependant, un homme tranquille et modeste, qui fuyait toute réclame personnelle. D'une parfaite intégrité personnelle et intellectuelle, il saisissait bien l'intérêt public et il aimait intensément le Canada. Sa compétence technique en matière d'administration financière faisait l'admiration de tous ceux qui le connaissaient, surtout des personnes d'autres pays qui avaient l'occasion de le consulter ou d'entamer des négociations avec lui. Sa mort soudaine et inattendue m'a profondément bouleversé; les nombreux amis qu'il comptait à la Chambre la considèrent comme une grande perte personnelle. Les Canadiens ne savent pas toute la reconnaissance qu'ils lui doivent. Il laisse une marque ineffaçable sur le niveau du service public au Canada, car sa vie et son œuvre resteront pour ses successeurs une source d'inspiration.

TENDANCES ÉCONOMIQUES

Si nous considérons maintenant les récents événements économiques, ainsi que les perspectives d'avenir, 1952 nous apparaît sous la plupart des aspects comme une année prospère en ce qui concerne les affaires mondiales. Les pays du monde libre sont en meilleure posture qu'ils ne l'étaient il y a un an pour se protéger contre l'agression. La communauté nord-atlantique a considérablement accru ses forces défensives. Nos entreprises de production ont commencé à fabriquer en quantités appréciables le matériel militaire dernier modèle dont nous avons besoin. Le programme de construction de défense, en Europe de l'Ouest et sur notre continent, est en bonne voie. En Corée, en Malaisie et en Indo-Chine, les forces d'agression communistes sont tenues en échec. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, et que nous ne puissions relâcher nos efforts, les réalisations accomplies l'année dernière et la collaboration toujours plus étroite entre nos alliés, ont établi la paix et la sécurité sur des bases plus durables.

Dans le domaine économique, les poussées inflationnistes ont diminué de façon remarquable dans plusieurs parties du globe. Dans de vastes régions, les prix ont cessé de monter et les prix de bien des matières premières, qui étaient montés en flèche à la suite de la déclaration des hostilités en Corée, sont revenus à des niveaux plus normaux.

On est devenu de plus en plus conscient de l'étroite relation qui existe entre la stabilité financière du pays et la balance des règlements. Le fait que plusieurs pays aient atténué la demande domestique excessive, a causé une amélioration notoire durant l'année dernière, dans la situation mondiale, en ce qui concerne les devises. A la fin de 1951, les réserves centrales de la zone du sterling baissaient rapidement, et la plupart des pays de cette zone accusaient des déficits considérables. Au cours du dernier semestre de 1952, les réserves étaient de nouveau à la hausse, et à la Conférence économique du Commonwealth, à laquelle le premier ministre et moi-même avons assisté il y a une couple de mois, les représentants des autres pays du Commonwealth ont pu signaler des progrès appréciables tendant à réaliser un meilleur équilibre de leurs comptes extérieurs. Grâce à ces améliorations, on peut redoubler d'effort en vue d'abolir les entraves et les restrictions qui continuent à gêner le commerce mondial.

On a assisté en 1952 au relâchement des poussées inflationnistes et à l'amélioration du commerce mondial, mais les relations économiques internationales sont aujourd'hui loin d'être satisfaisantes. Depuis la guerre, plusieurs pays ont abaissé leurs tarifs douaniers mais les restrictions quantitatives, les traitements de faveur et le manque de convertibilité des devises persistent encore dans une vaste région.

On ne saurait plus attribuer ces difficultés persistantes surtout aux pertes de moyens de production durant les années de guerre. Les efforts tentés par les peuples de l'Europe et d'ailleurs, joints à l'aide fournie par l'Amérique du Nord, ont réussi à compenser une grande partie des dommages causés par la guerre, de sorte que dans la plupart des pays, la production est plus considérable que jamais auparavant. En 1950, il semblait que l'inflation d'après-guerre allait toucher à sa fin. Toutefois, l'ouverture des hostilités en Corée a causé une nouvelle montée des prix mondiaux, qui, tout en exerçant une pression inflationniste accrue, a entraîné de nouvelles difficultés dans le domaine des échanges et des paiements.

On est à reprendre le terrain perdu, mais un grand nombre des problèmes fondamentaux ne sont pas encore résolus. L'accroissement de la stabilité économique et l'amélioration de la balance commerciale qu'on a pu réaliser en 1952, donnent maintenant aux nations du monde libre une nouvelle occasion d'aller de l'avant.

Les principaux instruments de collaboration économique internationale, conçus immédiatement après la guerre, c'est-à-dire l'Accord de Bretton-Woods et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce prévoyaient que la convertibilité des devises et les échanges plurilatéraux seraient, à l'heure actuelle, déjà rétablis dans une grande partie du monde. Les accords en question ont constitué un moyen précieux de collaboration internationale et il y a lieu d'étu-

dier constamment comment en tirer le meilleur parti afin d'atteindre plus vite nos objectifs. De plus, la consolidation de numéros du tarif douanier en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, prorogée la dernière fois lors des négociations de Torquay en 1950, deviendra caduque à la fin de cette année; il faudra donc de nouvelles négociations sur une grande échelle pour la proroger sur une base ferme. Voilà certaines de nos tâches les plus importantes pour l'année à venir. Évidemment, le temps est venu d'avoir recours à de nouvelles initiatives.

La conférence économique du Commonwealth, qui a eu lieu à Londres, au mois de décembre, constitue un début important. La conférence a décidé:

> ...que les pays du Commonwealth, de leur propre chef ainsi que de concert avec d'autres pays amis, peuvent maintenant adopter une politique plus positive en vue de favoriser l'expansion de la production et du commerce dans le monde.

Les pays du Commonwealth ont déclaré que leur but est:

> ...d'assurer l'entente internationale à l'égard de l'adoption, par les pays créditeurs et les pays débiteurs de programmes qui auront pour effet de rétablir l'équilibre de l'économie mondiale suivant le principe des "échanges et non de l'aide", et d'instituer, par étapes successives et dans un délai satisfaisant, un régime efficace de commerce et de paiements multilatéraux qui s'applique à la plus vaste région possible.

Si ces débuts doivent nous apporter des résultats pratiques, il devra y avoir une collaboration aussi étroite que continuelle entre les principaux pays commerçants. Il sera, évidemment, impossible de trouver une solution permanente du problème sans la participation active et suffisante des États-Unis. Au début de mars, le secrétaire aux Affaires étrangères et le chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni se rendront à Washington, afin d'y entamer des pourparlers préliminaires durant lesquels serait mise à l'étude la possibilité de traiter de concert les problèmes relatifs aux échanges et à la monnaie. Il faut espérer que cette initiative aboutira à des mesures pratiques. Le Canada a pleinement participé aux discussions qui ont eu lieu entre les pays du Commonwealth et qui ont eu pour résultat cette nouvelle attitude. Nul besoin d'ajouter que nous sommes tout disposés à assumer notre part entière dans toute initiative commune destinée à établir un commerce mondial prospère et susceptible d'expansion.

Au cours de la dernière décade d'années, nous avons passé, au Canada, par une période de croissance et de prospérité inégalée dans notre histoire. En tant que nation, nous nous sommes habitués à atteindre chaque année de nouveaux sommets de notre production, du commerce étranger, des placements, de l'emploi et du revenu. Chaque année, notre population vise un peu plus haut; nous nous attendons, comme tout naturellement, que nous réussirons mieux que l'année précédente.

Même compte tenu d'une telle prospérité croissante, l'année 1952 demeure remarquable. J'avais fondé mes prévisions budgétaires de l'an dernier sur une production nationale brute estimée à 22 milliards et demi. De fait, notre production nationale brute a atteint 23 milliards, soit une augmentation, quant à la valeur, de plus de 7 p. 100 sur 1951. Vu les prix relativement stables, la majeure partie de cette augmentation est due à un volume plus considérable de la production. La récolte de blé sans précédent a été un facteur important de cette augmentation; mais plusieurs autres industries ont aussi enregistré des gains sensibles.

Il importe de souligner que l'ensemble de la production en 1951 et 1952 révèle certains changements plutôt significatifs survenus au cours de ces deux années. La production, qui était très élevée durant la première partie de 1951, a sensiblement décru vers la fin de l'année. L'année 1952 a commencé à ce niveau; mais les affaires ont repris dès le début et une remarquable expansion de la production s'est manifestée durant le reste de l'année.

La production accrue représente un accroissement sensible de la capacité de production de l'économie du pays. Bien qu'on puisse considérer comme un phénomène fortuit pour une bonne part l'amélioration qui résulte de la moisson de blé sans précédent, notre peuple, dans son ensemble, commence à recevoir les avantages que lui valent les très importants placements effectués depuis la guerre à l'égard de nouvelles usines, de l'outillage et de la mise en valeur industrielle. J'ajoute que, sans les importants placements d'après-guerre qu'ont effectués nos agriculteurs à l'égard de machines épargnant la main-d'œuvre, il aurait à peine été possible de mettre en lieu sûr la récolte sans précédent de céréales.

En 1952, le total des salaires gagnés par les ouvriers canadiens a augmenté de 12 p. 100, augmentation beaucoup plus considérable que celle de la production nationale brute. Ainsi, dans neuf des principales industries, la moyenne hebdomadaire des salaires des travailleurs a été de $54.13 en 1952, soit une augmentation de $4.52 par rapport à 1951.

Quoique la production, l'emploi de la main-d'œuvre et les salaires aient atteint, en 1952, un niveau inconnu jusque-là, il est heureux de remarquer que les prix n'ont pas suivi une

telle courbe vers la hausse. L'indice des prix de gros a baissé de presque 7 p. 100 au cours de l'année; l'indice des prix exigés du consommateur a baissé de 2 p. 100. Nous avons pu accroître notre production et notre revenu, sans qu'apparemment l'inflation se manifestât de nouveau. La puissance de notre dollar dans les bourses étrangères, la chute du prix mondial de beaucoup de denrées que nous importons et les restrictions d'ordre général que comporte notre programme monétaire et financier ont tous contribué à cette stabilité du niveau général de nos prix.

L'accroissement du revenu de la main-d'œuvre, uni à la tendance à la baisse des prix, signifie qu'en 1952 le revenu réel de la plupart des Canadiens a sensiblement augmenté. Nous avons connu auparavant des périodes de croissance rapide, au cours desquelles notre production s'est accrue à une allure aussi vive qu'en 1952; mais il est difficile de se rappeler une époque où il nous ait été possible, au cours d'une telle expansion, de maintenir, en même temps, un tel niveau stable des prix. L'année 1952 peut à juste titre être appelée une année de prospérité sans inflation.

Grâce à la stabilité des prix et à la régression des tendances inflationnistes, on a pu, au cours de l'année, supprimer certaines des mesures anti-inflationnistes les plus directes mises en vigueur après le début des hostilités en Corée. En mai dernier on a rapporté la réglementation visant le crédit au consommateur. Le même mois la Banque du Canada a fait savoir aux banques à charte que, selon elle, on pouvait faire disparaître à leur tour les restrictions particulières qui, depuis quinze mois, pesaient sur le crédit bancaire. Vers la fin de l'année on a pu, également, annoncer que les dispositions visant la dépréciation différée, qui figuraient à la loi de l'impôt sur le revenu, ne joueraient désormais plus dans le cas de biens acquis après le 31 décembre 1952. On se souviendra que ces règlements avaient été introduits dans le budget de 1951 de façon à faire échec, sur le plan financier, à toutes les immobilisations dénuées de tout caractère important. On espérait par là diminuer la surenchère en ce qui concernait les prix de matières rares nécessaires à des entreprises plus importantes. L'amélioration des approvisionnements, au cours de 1952, notamment en ce qui concerne l'acier, a rendu inutile le maintien de ces règlements.

Pour ma part j'ai éprouvé une satisfaction toute particulière de ce qu'on ait pu contenir l'inflation et assurer la stabilité du régime général des prix, en 1952. Voilà bientôt sept ans que je suis ministre des Finances. J'ai eu à faire face, pendant ce temps, à un grand nombre de problèmes d'ordre économique ou financier, mais il n'en est pas qui aient été plus graves et plus persistants que celui de l'inflation. J'aurais certainement très grand tort de prétendre qu'il ait enfin été résolu de façon permanente. Toutefois, de ce qui s'est passé en 1952 nous pouvons conclure que ceux qui, en 1950, nous prédisaient une période d'inflation indéfinie, se trompaient aussi lourdement que ceux qui, depuis la fin de la guerre, ne cessent de nous prédire une nouvelle crise économique.

L'exposé budgétaire annuel fournit l'occasion d'établir notre bilan national. Il est bon, je pense, de jeter un regard sur certaines des tendances profondes de notre économie avant de considérer nos perspectives d'avenir. Nous avons connu des hausses de l'emploi à partir de niveaux déjà élevés; le revenu réel a augmenté sans cesse; le niveau de production a atteint un chiffre sans précédent. Il s'agit maintenant de savoir si les poussées dynamiques qui ont permis ces réalisations vont continuer d'opérer.

Il n'est pas facile d'analyser en peu de mots tous les éléments qui peuvent influer sur le niveau de l'activité économique. Dans la demande essentielle qui se fait sentir en ce qui concerne une production nationale de biens et de services, il faut distinguer quatre lignes de force principales. Ce sont les dépenses par les consommateurs pris en particulier, les immobilisations nouvelles au titre des biens de production, la demande des pays étrangers pour les produits du pays et le total des dépenses des gouvernements pour l'acquisition de biens et de services. Inutile d'ajouter que ces lignes de force se confondent. Le niveau des dépenses des consommateurs, par exemple, tient en partie à celui des revenus qui, lui-même, est fonction de la demande générale des produits.

Quant à la demande, le plus énergique des éléments, en 1952, a vraisemblablement été la hausse rapide des dépenses de consommation, commencée au début du printemps. Pour le deuxième trimestre de l'année, les ventes au détail ont dépassé de plus de 25 p. 100 celles du premier trimestre et de près de 10 p. 100 celles de la période correspondante de 1951. Ce rythme d'augmentation s'est maintenu tout au long de l'année. Il n'est pas douteux que cette hausse des dépenses de consommation ait tenu à un certain nombre d'éléments favorables. Elle était attribuable, en partie, à un mouvement de réaction par rapport à la diminution des ventes à la fin de 1951 ou au début de 1952. Ce relèvement des achats s'explique en outre par la baisse des prix et la sup-

pression des restrictions au crédit. L'élément le plus important à signaler peut-être est la hausse régulière du revenu des consommateurs au cours de l'année.

En dépit de la hausse très importante des dépenses des consommateurs et du crédit consenti par le détaillant et qui est en souffrance, l'épargne nette personnelle accuse peu de changement apparent, en regard de l'année précédente. En 1951, l'épargne nette personnelle des Canadiens s'élevait à presque 1,250 millions de dollars, soit près de 8 p. 100 des revenus personnels dont on pouvait disposer. En 1952, l'épargne a passé à environ 1,300 millions de dollars, soit 7½ p. 100 du total des revenus personnels disponibles. Il convient de noter que la hausse des dépenses du consommateur provient en grande partie de la hausse des revenus. L'épargne personnelle s'est maintenue et se compare très favorablement avec celle de n'importe quel autre pays et avec d'autres périodes de notre histoire.

Les placements dans de nouvelles entreprises de production n'ont connu aucune régression en 1952. La mise en valeur de ressources naturelles, à longue échéance, a constitué encore un aspect remarquable. Les entreprises d'aluminium de Kitimat et de minerai de fer du Québec et du Labrador ont progressé. On a construit de nouveaux pipe-lines à pétrole et l'on a poursuivi avec succès l'exploration en vue de la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Il est consolant de constater que les nouvelles découvertes effectuées, au cours de l'année écoulée, y compris les récentes découvertes prometteuses du Nouveau-Brunswick, ont favorisé la mise en valeur de nos ressources dans des secteurs de plus en plus considérables du pays. Les placements nouveaux dans l'industrie manufacturière ont été plus considérables que jamais auparavant.

Bien que les placements afférents aux biens de production, au matériel et à la mise en valeur de nos ressources aient été plus élevés en 1952 qu'en 1951, il y a eu baisse sensible dans les placements afférents à l'accumulation des stocks. La hausse des stocks en 1951, qui se chiffrait par plus de 1 milliard et demi de dollars a absorbé une forte proportion de l'accroissement total de la production nationale de cette année-là. On estime cependant que l'augmentation des stocks en 1952 se chiffre par moins de 200 millions de dollars, de sorte que presque tout l'accroissement de la production nationale a pu servir à d'autres fins, y compris les exigences accrues de la défense et les dépenses plus élevées des consommateurs.

L'affectation des ressources de production aux fins de la défense a été beaucoup plus considérable en 1952 qu'en 1951, étant donné que les usines consacrées à la production de matériel important comme les aéronefs, les munitions et l'équipement électronique ont commencé à produire sur une haute échelle. Sauf pour ce qui est de la défense et des achats relatifs au soutien des prix agricoles, il n'y a presque pas eu d'augmentation dans le volume physique des marchandises et des services requis par le gouvernement fédéral.

En 1952, le commerce extérieur du Canada a encore une fois dépassé tous les sommets précédents, tant du point de vue du volume que du point de vue de la valeur. Les exportations ont été de 10 p. 100 plus élevées, en valeur, qu'en 1951, et d'environ 12 p. 100 plus élevées en volume. Le total des importations en 1952, est légèrement inférieur, en valeur, à ce qu'il était en 1951, par suite d'une baisse d'environ 12 p. 100 dans le prix moyen des importations, ce qui compense en réalité une hausse analogue dans la quantité. En effet, au cours de l'année écoulée, nous avons connu des progrès sensibles dans nos conditions commerciales, c'est-à-dire dans le rapport qui existe entre le prix des marchandises que nous exportons et celui des marchandises que nous importons. Alors que les prix que nous payons pour nos importations ont baissé, les prix de nos exportations se sont en grande partie maintenus. Si l'on tient compte des transactions qui ne comportent pas échange de marchandises, nous accusons un déficit au compte courant dans notre balance de paiements, pour 1951, de 524 millions de dollars. En 1952, nous avons disposé d'un excédent de 150 millions. L'amélioration dans les rapports des prix et la fermeté du dollar canadien ont été des éléments d'une grande importance dans l'économie au cours de l'année écoulée. Ces deux éléments ont largement contribué à améliorer notre balance des paiements, à assurer la stabilité générale du niveau des prix et à accroître le niveau du revenu réel.

Pour ce qui est du commerce extérieur au cours de l'année écoulée, il convient de signaler une plus grande répartition des débouchés. Les exportations à destination des États-Unis se sont maintenues au niveau de 1951, malgré l'interdiction qui a frappé, pendant la plus grande partie de l'année, nos exportations de bétail et de viande. Nous avons expédié à la zone sterling une proportion un peu plus grande de nos exportations que l'an dernier. Les ventes au Royaume-Uni se sont accrues d'environ 100 millions. Cependant, nos exportations à destination de tous les autres pays d'outre-mer, y compris l'Amérique latine et l'Europe continentale, ont augmenté de plus de 200 millions (ou de plus du quart) au cours de la dernière année. Nos ventes aux pays autres que les États-Unis et les nations du Commonwealth, représentaient environ le quart de nos exportations totales, proportion égale à la plus élevée de notre histoire. Ainsi,

les exportations à destination de l'Amérique latine, où mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe) s'est récemment rendu, se sont élevées à 272 millions en 1952, soit plus du double du chiffre de nos exportations vers cette région en 1949.

L'amélioration de notre balance des paiements a contribué à la fermeté qui a caractérisé le dollar canadien durant l'année. Au cours des deux premiers mois de l'année, le dollar canadien était à peu près au pair avec le dollar américain; en septembre, le dollar canadien faisait prime à 4 p. 100, puis il a baissé légèrement faisant prime à environ 3 p. 100 à la fin de l'année.

Un autre élément important du marché des changes a été le mouvement des capitaux qui ont franchi nos frontières. Les entrées de capitaux, destinés à des placements directs dans l'exploitation d'entreprises pétrolifères ou minières et dans l'établissement de nouvelles industries, ont continué. L'arrivée de capitaux provenant de la vente de nouvelles émissions de valeurs canadiennes aux États-Unis, moins les rachats d'émissions antérieures, a aussi été considérable, bien que légèrement inférieure au niveau de 1951. En même temps, une forte quantité de capitaux, sous d'autres formes, sont sortis du Canada, en raison notamment de la prime relative au dollar canadien. Les sorties résultaient en grande partie de la vente, par les non-résidants, de valeurs canadiennes courantes et de mouvements de balances et de comptes commerciaux. Si l'on prend les mouvements de capitaux dans leur ensemble—à long terme et à court terme—en 1952, les sorties de capitaux ont excédé les entrées. En somme, les économies globales au pays même, prises dans leur ensemble, étaient supérieures aux dépenses relatives à l'ensemble de notre programme de placements au pays.

Le résultat combiné de l'excédent à notre compte courant et de l'excédent des sorties de capitaux sur les entrées se reflète dans le mouvement de nos réserves de change, qui ont augmenté de 81 millions au cours de l'année, atteignant 1,860 millions le 31 décembre 1952. Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons adopté comme ligne de conduite de laisser le jeu des forces économiques fixer le taux du change, sans intervention officielle, si ce n'est en vue d'assurer l'ordre sur le marché des devises étrangères. On ne cherche aucunement à renverser les tendances persistantes, mais seulement à prévenir les trop grandes fluctuations de courte durée.

Bien que la situation de l'économie canadienne en général ait été très favorable en 1952, l'année écoulée n'a pas été sans causer des problèmes et des difficultés.

L'épizootie de fièvre aphteuse et l'interdiction qui en est résultée, frappant les exportations de bétail et de viande aux États-Unis, ont sérieusement désorganisé l'industrie du bétail. Le Gouvernement a pris des mesures en vue d'alléger les effets de ce désastre en recourant à des paiements de compensation et à des achats de viande en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles. De plus, des dispositions spéciales ont été prises en vue de l'expédition de viande canadienne au Royaume-Uni en échange de viande provenant de la Nouvelle-Zélande, dirigée vers les États-Unis. Les mesures minutieuses qui ont été prises en vue d'enrayer l'épizootie ont donné de bons résultats et on s'attend au rétablissement prochain des débouchés commerciaux ordinaires.

Au début de l'année, certaines de nos industries ont eu à souffrir d'un fléchissement de la demande à l'égard de leurs produits, notamment les textiles et les biens de consommation non périssables. Cependant, le redressement des affaires au pays et une demande plus soutenue à l'exportation ont amené une amélioration notable dans la situation de la plupart de ces industries, au cours de la seconde moitié de l'année, et cette amélioration s'est maintenue depuis.

Je désire maintenant parler des prévisions relatives à 1953. Si nous envisageons d'abord le niveau en perspective des immobilisations, tout indique actuellement que les dépenses, du chef de l'expansion industrielle et de la mise en valeur des ressources naturelles, se maintiendront à un haut niveau. Le niveau d'activité dans l'industrie du bâtiment sera d'une façon générale favorablement influencé par l'abrogation du règlement touchant la dépréciation différée et par l'augmentation prévue du nombre d'unités de logement dont on entreprendra la construction.

La demande à l'égard de nos exportations dépend de la situation des affaires et des conditions existant en d'autres pays, en particulier aux États-Unis. Il est, par conséquent, difficile de faire des prévisions, mais les milieux bien informés semblent s'accorder à prévoir que l'activité se maintiendra à un

haut niveau aux États-Unis dans l'avenir immédiat; cet important débouché continuera donc à demander nos produits. Quant aux pays d'outre-mer, nos principales exportations consistent surtout en produits essentiels et en matières premières, et ces produits devraient continuer à soutenir favorablement la concurrence.

L'augmentation générale des dépenses de consommation, qui s'est produite au cours de 1952, s'est maintenue au début de la présente année. Cette augmentation semble se fonder principalement sur un accroissement notable des revenus personnels. Étant donné qu'actuellement les revenus de la main-d'œuvre, et autres, se trouvent bien au-dessus de la moyenne de 1952, il y a fortement lieu de prévoir que la demande à la consommation se maintiendra à un haut niveau au cours de 1953.

Si nous traduisons ces prévisions en termes monétaires, je crois que nous pouvons prévoir avec une certaine confiance que le produit national brut, en 1953, dépassera les 23 milliards de dollars atteints en 1952. J'ai fondé mon dernier budget sur une augmentation de la production réelle de 4 ou peut-être 5 p. 100. La récolte sans précédent de céréales a porté l'augmentation réelle à 6 p. 100 environ. C'est la troisième année consécutive que l'expansion du volume de la production totale a été de l'ordre de 6 p. 100. Au cours des trois années qui se sont succédé depuis le début de 1950, le rendement total de notre économie a accusé une augmentation de près de 20 p. 100. En cherchant à estimer l'accroissement de la production en 1953, il peut être utile de se reporter à l'indice de la production industrielle qui indiquait, pour le dernier trimestre de 1952, une augmentation de 5 à 6 p. 100 sur la moyenne de toute l'année. Si l'activité industrielle conserve à peu près ce rythme toute l'année 1953, la totalité de la production non agricole sera sensiblement supérieure à celle de 1952. Il ne faut pas, par ailleurs, compter sur une autre récolte de céréales exceptionnelle. Si nous nous fondons sur la perspective d'une récolte ordinaire, l'ensemble de la production agricole sera inférieur au total de 1952.

Tenant compte de tous ces facteurs, j'ai établi mon budget sur la perspective d'un produit national brut, en 1953, de près de 24 milliards, soit une augmentation d'environ 4 p. 100. Je pense que cette augmentation correspondra, dans une très large mesure, à une expansion de la production matérielle de biens et services, puisque les prix sont actuellement inférieurs à la moyenne de 1952. Dans cette estimation, je suppose, bien entendu, que nous n'aurons ni récoltes déficitaires graves ni interruptions sérieuses du travail dans l'industrie.

LES COMPTES DE L'ÉTAT POUR 1952-1953

Je passerai maintenant brièvement en revue les comptes de l'État pour l'année qui se terminera dans six semaines. Ils sont exposés en détail, comme d'ordinaire, dans le Livre blanc qui a été déposé hier. Comme l'explique le Livre blanc, il n'a pas été possible, à la date actuelle, d'évaluer avec le degré de précision ordinaire, ce que sera notre situation en fin d'exercice. Au moment où il a fallu mettre sous presse, nous n'avions les chiffres définitifs que jusqu'au 31 décembre, des chiffres préliminaires pour les mois de janvier, et des prévisions seulement pour les mois de février et de mars, et à l'égard de mars des prévisions supplémentaires.

Il y a moyen d'indiquer brièvement les résultats d'ensemble. On s'attend que le total des recettes budgétaires s'élèvent à 4,375 millions, que nos dépenses atteignent 4,327 millions et que notre excédent s'établisse à 48 millions.

Le produit total de l'impôt sera de 4,010 millions, soit 31 millions de plus que je n'avais prévu il y a un an; ce montant qui correspond à peu près au supplément de recettes fiscales découlant, cette année, de l'accord fiscal conclu avec l'Ontario, ne représente, par rapport aux prévisions, qu'un écart de ¾ p. 100. Les recettes non fiscales ainsi que les rentrées et les crédits spéciaux accusent une augmentation de 64 millions sur le montant prévu. Près des trois quarts de cet excédent, soit un montant de 45 millions, proviennent de ce que cette année nous avons inscrit dans les recettes la moitié du solde qui nous revenait au titre du compte d'ordre relatif à l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Ce compte d'ordre fait encore l'objet de redressements considérables, effectués au fur et à mesure que les cotisations définitives sur le revenu des sociétés seront mises au point, au cours de l'année prochaine; toutefois, j'ai estimé qu'il était juste d'inclure la moitié de ce montant dans les recettes de cette année et de faire entrer le reste, du moins en grande partie, dans les recettes de l'an prochain.

Cette année, nos dépenses atteindront 4,327 millions, soit une augmentation de 57 millions ou d'environ 1¼ p. 100 sur le montant que j'avais prévu. Dans nos dépenses ont figuré cette année deux postes importants que je n'avais pas inscrits dans les prévisions budgétaires d'il y a un an. Il s'agit, d'une part, du montant de 123 millions versé à l'Ontario au titre de l'accord sur la location des domaines fiscaux signé en octobre dernier et, d'autre part, d'une somme de 42 millions qui correspond au montant estimatif des pertes qui doivent figurer dans les comptes de cette année et qui résultent de notre programme de soutien des prix à l'égard du bœuf et du porc, provenant lui-même des difficultés provoquées par l'épizootie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée le printemps dernier. Abstraction faite de ces deux postes, nos dépenses se seraient établies à 110 millions de moins que je n'avais prévu, écart attribuable par ailleurs, dans une large mesure, au fait que le programme de défense n'a pas pu obtenir la livraison de tout l'équipement et de tout le matériel prévus.

L'excédent de 48 millions de dollars ne représente qu'environ 1 p. 100 de nos recettes totales. En d'autres termes, nous sommes arrivés aussi près que possible de l'équilibre entre les recettes et les dépenses dans la préparation de prévisions budgétaires d'une telle ampleur. Je dois évidemment rappeler à la Chambre que les versements faits à la Caisse ou à même la Caisse de sécurité de la vieillesse ne figurent ni dans nos recettes ni dans nos dépenses.

Je n'entrerai pas dans de plus amples détails relativement à nos dépenses et à nos recettes. Ces dernières, dans la mesure où nous pouvons les obtenir, sont exposées au complet dans le Livre blanc. L'accroissement des dépenses, comparativement à l'année précédente, est de l'ordre de 594 millions de dollars; toutefois, si nous tenons compte du changement survenu à l'égard de l'intérêt qui, au lieu de se payer au comptant se paie d'après la comptabilité d'exercice, le chiffre comparable est d'environ 680 millions de dollars. En chiffres ronds, les dépenses relatives à la Défense nationale ont augmenté de 490 millions de dollars, les subventions et les indemnités versées aux provinces au titre de la location des domaines fiscaux ont augmenté de 210 millions, le service de la dette de 40 millions, les allocations familiales et les prestations aux anciens combattants de 40 millions, de même les dépenses relatives au soutien des prix agricoles de 40 millions. Ces chefs de dépense principaux accusent en tout une augmentation de 800 millions de dollars.

Par ailleurs, le nouveau régime de sécurité de la vieillesse a dégrevé le budget de 110 millions de dollars, puis, il y a une diminution de 70 millions de notre participation spéciale à la Caisse de retraite du service civil; la disparition du déficit du National-Canadien nous a épargné environ 15 millions de dollars. Ces importantes réductions s'élèvent en tout à 195 millions de dollars.

D'où il suit que les autres dépenses de l'État à toutes autres fins ont augmenté, durant l'année, de 75 millions de dollars. Ces augmentations sont surtout attribuables au relèvement des traitements et salaires ainsi qu'à la hausse du prix des matériaux et de la construction, à certains accroissements des services fournis et à d'autres relèvements dans le domaine des entreprises de recherche scientifique et de mise en valeur des ressources.

Le Gouvernement a continué sans relâche ses efforts en vue d'assurer le maximum d'économie et de rendement dans toutes les fonctions gouvernementales. Il y a et il y aura toujours moyen d'améliorer encore à cet égard et nous continuerons d'intensifier nos efforts en ce sens. Cette année, par exemple, nous inaugurons dans la fonction publique un régime de récompense pour les propositions utiles, régime qui, avec le temps, aura pour effet d'apporter des améliorations importantes ou secondaires à l'efficacité des méthodes et favorisera une plus grande amélioration encore du moral et de l'esprit de corps des employés du service public.

Pour ce qui est des recettes, les recettes fiscales sont plus élevées que l'an dernier de 350 millions de dollars et les recettes totales accusent une augmentation d'environ 400 millions de dollars. En chiffres ronds, les principales augmentations sont les suivantes: impôts sur le revenu des particuliers, 210 millions, soit 22 p. 100; impôts sur le revenu des sociétés, 100 millions de dollars, soit 9 p. 100; impôts sur les denrées, 40 millions; puis, recettes spéciales et crédits, 40 millions de dollars. Les impôts directs ont rapporté 58 p. 100 des recettes totales, les impôts indirects en ont rapporté 34 p. 100 et les recettes non fiscales représentent 8 p. 100 du montant global.

Comme d'habitude, je veux dire un mot de l'état général de nos disponibilités en espèces. En dehors et abstraction faite du budget, nous avons dû trouver la somme très considérable de 625 millions de dollars en vue de divers prêts, placements et avances. Tout le détail en est exposé dans le Libre blanc. Les principaux postes sont les suivants: 125 millions de dollars au National-Canadien, 65 millions aux inventaires relatifs au soutien des prix

agricoles, 75 millions à la Société centrale d'hypothèques et de logement, 50 millions au Fonds du change, 35 millions à la Caisse renouvelable de la Production de défense et 100 millions de dollars à la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Pour faire face à ce besoin d'une somme extra-budgétaire de 625 millions de dollars en espèces, nous avons pu obtenir environ 450 millions de sources non budgétaires, les éléments les plus importants étant une somme de 65 millions provenant du remboursement de prêts et une somme de 170 millions provenant de réserves accumulées à divers comptes de pension et de rente. On trouvera, à ce sujet, des détails complets dans le Livre blanc.

En résumé, nos recettes non budgétaires ont été inférieures de 178 millions à nos dépenses non budgétaires. Une fois l'excédent budgétaire appliqué à ce bilan, il reste, à la rubrique des besoins en espèces, une somme de 130 millions. Pour répondre à ce besoin, nous avons porté au passif de notre dette fondée une somme de 141 millions, de sorte que nous finirons l'année avec, en main, 11 millions de plus en espèces qu'au début de l'année.

J'en arrive à parler de nos transactions à l'égard de la dette publique. Encore ici, j'emploie des chiffres ronds; les chiffres exacts sont consignés au Livre blanc. Durant l'année, le passif brut a augmenté de 275 millions et l'actif net de 325 millions, ce qui veut dire que la dette nette a diminué d'environ 50 millions, chiffre qui correspond, évidemment, à notre excédent. Durant l'année, nous avons émis de nouveaux titres pour la somme très élevée de 3,330 millions et nous avons racheté d'anciens titres d'une valeur de 3,190 millions. En d'autres termes, comme je le disais il y a un instant, il y a augmentation nette de 140 millions au chapitre de la dette fondée.

Notre dette nette est encore élevée, rigoureusement parlant, mais, grâce aux réductions que nous avons pu effectuer au cours des 7 dernières années et grâce à l'augmentation rapide de notre productivité nationale, elle représente maintenant un fardeau beaucoup plus facile à supporter qu'à la fin de la guerre. La Chambre voudra bien me permettre de consigner au compte rendu un petit tableau indiquant notre dette nette à la fin de chaque année depuis 1939, et l'exprimant aussi sous forme de chiffre par tête et sous forme de pourcentage du produit national brut de l'année.

Tableau I

Dette nette du Canada, 1939-1953

Le 31 mars	Dette nette (en millions de dollars)	Dette nette par tête	Dette nette exprimée en pourcentage du produit national brut
1939	$ 3,153	$ 280	60·2
1940	3,271	287	57·3
1941	3,649	317	53·1
1942	4,045	347	47·5
1943	6,183	524	58·7
1944	8,740	732	78·2
1945	11,298	936	94·5
1946	13,421	1,092	113·3
1947	13,048	1,040	108·5
1948	12,372	965	89·9
1949	11,776	899	75·4
1950	11,645	849	70·7
1951	11,433	816	62·8
1952	11,185	775	52·1
1953	11,137	752	48·5

Je demande aux honorables députés de bien vouloir considérer attentivement ce tableau. Ils constateront, cependant, que la dette nette globale du pays a baissé de 17 p. 100 depuis 1946, la dette nette par tête est tombée de $1,092 à $752, soit une baisse de 31 p. 100. En 1939, notre dette nette globale était égale à 60 p. 100 de notre produit national brut pour cette année-là; en 1946, elle atteignait 113 p. 100 de notre produit national brut; elle n'en représente plus que 48 p. 100. Pour employer des termes plus concrets, disons que notre dette représentait, en 1939, 31 semaines de production nationale, en 1946, environ 60, et aujourd'hui, seulement 25 semaines de travail. Le fardeau réel de notre dette a été réduit depuis 7 ans de beaucoup plus que la moitié.

La Chambre sait que, depuis deux ans, les taux d'intérêt ont augmenté et influé sur le taux moyen d'intérêt payé à l'égard de la dette fondée globale. Il y a deux ans, cette moyenne était de 2·60 p. 100, l'an dernier elle atteignait 2·67 p. 100 et, cette année, elle s'établira en moyenne à 2·76 p. 100.

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR 1953-1954

Et voilà pour l'an dernier. J'en viens maintenant aux prévisions que je fais des recettes et des dépenses pour l'année qui commencera le premier avril prochain.

J'ai dit plus tôt ce soir m'attendre que le niveau actuel de prospérité se maintienne au cours de la présente année civile et que l'expansion de l'industrie et de l'économie générale du pays se poursuive à peu près au rythme actuel. J'en suis venu à la conclusion que, étant donné une récolte moyenne, la production nationale globale devrait s'accroître de 4 p. 100. Me fondant sur cette hypothèse,

je crois que notre régime actuel d'imposition vaudrait au pays, l'an prochain, des recettes globales se chiffrant par 4,710 millions de dollars. Je serais fort obligé, monsieur l'Orateur, si la Chambre consentait à l'unanimité que j'insère au hansard, à ce stade de mon exposé, le tableau ordinairement préparé pour fournir le détail de ce montant.

Tableau II

Prévision des recettes fiscales
(avant les changements fiscaux)

	Année financière 1953-1954 (prévision)	Année financière 1952-1953 (Recettes réelles, (chiffres préliminaires)
	(En millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers	1,350·0	1,187·7
Impôt sur le revenu des non-résidants	55·0	54·0
Impôt sur le revenu des sociétés	1,325·0	1,231·1
Droits successoraux	40·0	38·0
Droits de douane	395·0	379·0
Droits d'accise	280·0	257·0
Taxe de vente	590·0	568·0
Autres taxes d'accise	300·0	284·0
Impôts divers	10·0	11·5
Total des recettes fiscales	4,345·0	4,010·3
Recettes non fiscales	290·0	283·8
Total des recettes ordinaires	4,635·0	4,294·1
Recettes et crédits spéciaux	75·0	80·5
Total des recettes budgétaires	4,710·0	4,374·6
Impôt de sécurité de la vieillesse—		
Taxe de vente de 2 p. 100	148·0	142·0
Impôt de 2 p. 100 sur le revenu des particuliers	82·0	45·2
Impôt de 2 p. 100 sur le revenu des sociétés	50·0	36·9
	280·0	224·1

Pour ce qui est des dépenses, j'ai déjà déposé le budget principal des dépenses qui atteint, au total, 4,405 millions. Ces crédits ont été préparés avec le plus grand soin, mais il y faudra inévitablement ajouter les crédits supplémentaires. Il y aura probablement des pertes à inscrire au chapitre des stocks de bœuf et de porc détenus par l'État et qui resteront invendus à la fin de cette année. Je pense qu'il serait sage, à la fin de l'année, de constituer une petite réserve en regard de nos éléments productifs de l'actif. D'autre part il y aura certainement certains postes des crédits qui ne seront pas utilisés; cependant, vu le soin de plus en plus considérable qu'on met à préparer et à contrôler le budget des dépenses, ce risque n'est pas aussi considérable qu'il a pu l'être en certaines années jusqu'ici. En tout et pour tout j'en suis venu à la conclusion que nos dépenses se chiffreront au total, l'an prochain, par 4,450 millions environ.

Les revenus prévus étant de 4,710 millions et les dépenses de 4,450 millions, notre régime fiscal actuel devrait nous rapporter, l'an prochain, un excédent budgétaire de 260 millions pour l'année qui vient.

Avant de passer à un examen de notre programme fiscal, j'aimerais faire part à la Chambre de la situation prévue de nos comptes non budgétaires pour l'année qui vient. En dehors du budget, et ailleurs qu'au budget, il faudra que nous trouvions des disponibilités liquides au titre des prêts, placements et avances. Les plus gros postes seront vraisemblablement ici les prêts aux chemins de fer Nationaux et à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je m'attends en outre que les rentrées au compte du Fonds de la sécurité de la vieillesse n'atteindront pas encore les sorties; toutefois, l'écart sera sans doute moins grand que cette année. Il faudra par ailleurs tenir compte des recettes non budgétaires, provenant, pour la plupart, des remboursements de prêts et des diverses caisses de retraite et de rente. Il n'est pas possible de mesurer les changements, d'ailleurs éventuels, qui pourront se produire au Fonds des changes et au total de fin d'année des chèques en souffrance et autres postes flottants. Exclusion faite de ces éléments, il semble que nos exigences non budgétaires nettes, compte non tenu des transactions relatives à la dette fondée, seront sensiblement égales à ce qu'elles sont cette année, c'est-à-dire voisines de 175 millions de dollars.

PROGRAMME FISCAL ET MODIFICATIONS AFFÉRENTES

En face des perspectives économiques et des prévisions budgétaires que je viens d'exposer j'ai eu à décider quel régime fiscal pourrait, cette année, convenir le mieux aux circonstances.

Il y a deux ans, lorsque nous nous sommes rendu compte que, dans notre propre intérêt, nous nous devions d'assumer un rôle important dans la mise en œuvre d'un programme collectif destiné à assurer la sécurité internationale, nous nous sommes attaqués avec vigueur et détermination aux problèmes financiers que cela posait. Il a fallu que nous élaborions un programme, si sévère qu'il ait pu être, apte à nous faire franchir cette passe difficile. Il allait de soi que, ce faisant, nous agirions sur la vie et le sort de chacun d'entre nous. C'est ce qui a été fait. Il en est résulté qu'une grande partie des ressources productives de notre pays ont été employées, non pas à la production de biens et de services destinés à la jouissance immédiate, mais à

parer à la menace d'agression. Il n'est personne qui, connaissant la situation, chez nous ou ailleurs, puisse accuser le Gouvernement d'avoir reculé devant l'obligation d'imposer les charges fiscales indispensables au financement de nos grandes entreprises de défense nationale.

Nous avons tenu à équilibrer nos comptes. Il eût été à la fois imprudent et dangereux de se contenter de moins. Les mesures fiscales adoptées à l'automne de 1950 et au printemps de 1951 visaient à édifier une armature fiscale capable de supporter le fardeau supplémentaire du programme de défense et elles ont atteint ce but.

Il y a un an, quand on a revisé cette armature fiscale, il a paru opportun de supprimer certaines anomalies à l'égard de l'impôt sur le revenu et d'accorder certains allégements, au besoin, à l'égard de la taxe spéciale d'accise. Mais il nous a fallu, à cette fin, renoncer à des recettes qui, pour une année complète, se seraient établies à environ 140 millions. Heureusement, la marge de jeu était suffisante pour nous permettre de le faire et de prévoir, malgré cela, un budget équilibré. Comme je le disais il y a un instant, les résultats obtenus pendant l'année ont confirmé de très près nos estimations de l'an dernier, l'écart entre les recettes fiscales et nos prévisions étant de moins de ¾ p. 100.

Pour l'année qui s'annonce, je me propose de suivre cette même méthode en dressant mes calculs en vue d'un équilibre budgétaire, ce qui signifie, d'après les chiffres que je viens de donner, qu'il est possible d'affecter près de 250 millions à des réductions d'impôt. Que, malgré une augmentation estimative de 3 p. 100 environ au chapitre des dépenses globales pour l'an prochain, il soit possible d'effectuer ces réductions d'impôts, est, je crois, tout à l'honneur de la population du Canada.

Cet excédent qui peut s'appliquer à la réduction des impôts est de façon très réelle le résultat direct de l'accroissement de production, de l'efficacité et du travail ardu qui sont le fait de la population du pays agissant de façon concertée. Il s'agit ici d'un véritable dividende social,—et non de quelque chose de purement imaginaire,—qui a été parfaitement mérité par le pays. Une productivité plus grande, une efficacité accrue et la volonté de travailler avec vigueur et énergie en vue d'obtenir de bons salaires, de bons traitements et de bons bénéfices, voilà ce qui donne de l'allant à notre pays et qui a rendu possible cet excédent que nous pourrons appliquer à la réduction des impôts.

MODIFICATIONS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Vu que nous pouvions affecter environ 250 millions de dollars à la réduction des impôts, nous avons jugé qu'une part importante de ce montant devait servir à réduire le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers. Un impôt sur le revenu peut avoir plusieurs effets pernicieux si les taux en sont trop élevés. Les lois fiscales doivent éviter de frapper trop durement les réussites dans l'effort. Tout l'encouragement raisonnable doit être accordé à ceux qui travaillent fort, qui obtiennent des situations mieux rémunérées, qui assument des risques afin d'accroître l'importance de leur entreprise, sans avoir à songer constamment au percepteur des impôts. Il en est particulièrement ainsi d'un pays comme le nôtre où tout progresse et grandit et où il y a tant à faire.

Il y a deux ans, l'impôt sur le revenu a été majoré au moyen d'une surtaxe de 20 p. 100, laquelle, avais-je dit à l'époque, n'était que temporaire. L'an dernier, nous avons cessé de considérer cet impôt comme une surtaxe et lors de la revision du barème des impôts, nous avons incorporé au nouveau barème à peu près les deux tiers du fardeau réel de cette surtaxe. Nous nous proposons maintenant de supprimer entièrement le reste de cette surtaxe. On donnera suite à cette proposition tout simplement en abolissant les taux actuels et en appliquant de nouveau les taux de 1950 sur lesquels la surtaxe de 20 p. 100 avait d'abord été imposée. Comme résultat de ce changement, le contribuable moyen verra l'impôt sur son revenu personnel réduit après le 1er juillet d'un peu plus de 11 p. 100. Il va sans dire que cette diminution ne s'applique pas à la taxe relative à la sécurité de la vieillesse, qui reste la même.

Étant donné que nous avons adopté le régime qui consiste à acquitter nos engagements au fur et à mesure, il faudra maintenir en vigueur pendant quelques mois encore les taux actuels de déductions à même les traitements et salaires avant d'appliquer les nouveaux taux; par conséquent, les changements en vue de donner suite à la diminution de l'impôt seront de nouveau effectués au milieu de l'année. A compter du 1er juillet, l'impôt déduit à même les traitements et salaires comportera, pour la moyenne des contribuables, une diminution d'environ 11 p. 100.

Comme les taux réduits auront été en vigueur durant seulement six mois au cours de la présente année civile, le montant moyen d'impôt personnel pour l'année prise dans son ensemble reflétera, évidemment, la moitié seulement de la diminution complète. Le taux complet de réduction, cependant, sera en vigueur à compter de juillet. On prévoit que, pour une année entière, la perte de revenu découlant de cette modification sera d'environ 155 millions de dollars, et d'environ 87 millions pour la prochaine année financière.

Du consentement de la Chambre, je consigne au hansard les tableaux ordinaires indiquant l'impôt sur le revenu payable.

(1) pour l'année civile 1952;

(2) pour l'année civile 1953, si aucune modification n'était apportée;

(3) pour l'année civile 1953, en tenant compte des nouveaux taux en vigueur;

(4) pour une période complète de douze mois après la mise en vigueur des nouveaux taux.

TABLEAU III

Effets des modifications envisagées à l'impôt sur le revenu

Célibataires

Revenu	Impôt payé pour 1952	Impôt pour 1953 aux taux actuels avant la modification proposée	Impôt pour 1953 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux
	$	$	$	$
1,000	.....	.....	.....	.....
1,200	35	34	32	30
1,500	88	85	80	75
1,800	140	136	128	120
2,000	175	170	160	150
2,250	225	218	205	193
2,500	274	265	250	235
2,750	323	313	295	278
3,000	372	360	340	320
3,500	484	470	443	415
4,000	596	580	545	510
5,000	820	800	750	700
7,500	1,487	1,450	1,360	1,270
10,000	2,301	2,250	2,105	1,960
20,000	6,951	6,750	6,355	5,960
30,000	12,371	11,950	11,305	10,660
50,000	25,195	24,354	23,084	21,814
75,000	42,965	41,554	39,409	37,264
100,000	61,960	60,004	56,859	53,714
200,000	145,880	141,404	133,909	126,414
400,000	327,570	318,344	300,729	283,114

REMARQUE: (1) L'impôt de sécurité de la vieillesse de 1 p. 100 du revenu imposable (impôt maximum de $30) en 1952, et de 2 p. 100 du revenu imposable (maximum $60) en 1953 n'est pas inclus dans les montants précités.

(2) Dans le calcul de l'impôt ci-dessus, on tient pour acquis que tous les revenus dépassant $30,000 proviennent de placements, mais il n'a pas été tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporation.

TABLEAU IV

Effets des modifications envisagées à l'impôt sur le revenu

Contribuable marié—Sans personnes à charge

Revenu	Impôt payé pour 1952	Impôt pour 1953 aux taux actuels avant la modification proposée	Impôt pour 1953 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux
	$	$	$	$
2,000	.....	.....	.....	.....
2,250	44	43	40	38
2,500	88	85	80	75
2,750	132	128	120	113
3,000	175	170	160	150
3,500	274	265	250	235
4,000	372	360	340	320
5,000	596	580	545	510
7,500	1,206	1,175	1,103	1,030
10,000	1,946	1,900	1,780	1,660
20,000	6,431	6,250	5,880	5,510
30,000	11,796	11,400	10,780	10,160
50,000	24,565	23,754	22,509	21,264
75,000	42,280	40,904	38,784	36,664
100,000	61,220	59,304	56,184	53,064
200,000	145,060	140,604	133,159	125,714
400,000	326,690	317,484	299,924	282,364

REMARQUE: (1) L'impôt de sécurité de la vieillesse de 1 p. 100 du revenu imposable (impôt maximum de $30) en 1952, et de 2 p. 100 du revenu imposable (maximum $60) en 1953 n'est pas inclus dans les montants précités.

(2) Dans le calcul de l'impôt ci-dessus, on tient pour acquis que tous les revenus dépassant $30,000 proviennent de placements, mais il n'a pas été tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant des sociétés canadiennes constituées en corporation.

TABLEAU V

Effets des modifications proposées à l'impôt sur le revenu

Personne mariée avec deux enfants admissibles aux allocations familiales

Revenu	Impôt payé pour 1952	Impôt pour 1953 aux taux actuels avant la modification proposée	Impôt pour 1953 (6 mois aux taux actuels et 6 mois aux nouveaux taux)	Impôt pour l'année entière aux nouveaux taux
	$	$	$	$
2,300	.....	.....	.....	.....
2,400	18	17	16	15
2,500	35	34	32	30
2,750	79	77	72	68
3,000	123	119	112	105
3,500	215	208	196	184
4,000	313	303	286	269
5,000	529	514	484	453
7,500	1,129	1,100	1,032	964
10,000	1,854	1,810	1,696	1,582
20,000	6,275	6,100	5,738	5,375
30,000	11,624	11,235	10,623	10,010
50,000	24,376	23,574	22,337	21,099
75,000	42,075	40,709	38,597	36,484
100,000	60,998	59,094	55,982	52,869
200,000	144,814	140,364	132,934	125,504
400,000	326,426	317,226	299,683	282,139

REMARQUES: (1) L'impôt de 1 p. 100 à l'égard de la sécurité du vieil âge à calculer sur le revenu imposable (impôt minimum, $30) en 1952 et de 2 p. 100 sur le revenu imposable (impôt minimum, $60) en 1953 s'ajoute aux impôts ci-dessus.

(2) Le tableau ci-dessus indique le montant de l'impôt que doit acquitter le contribuable ayant des enfants d'âge à recevoir les allocations familiales; mais, afin d'établir le résultat net, le contribuable devra tenir compte du montant des allocations familiales qu'il aura reçu.

(3) Dans le calcul de l'impôt ci-dessus, on tient pour acquis que, pour les revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 provient de placements; mais il n'est pas tenu compte du dégrèvement à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes.

Depuis quelques années, je me suis inquiété du niveau élevé des impôts sur les bénéfices des sociétés. Il a donc paru opportun d'affecter à cet égard une partie du montant disponible en vue de réduire les impôts. Dans le moment, l'impôt (non compris l'impôt de 2 p. 100 affecté à la sécurité du vieil âge) est de 20 p. 100 de la première tranche de $10,000 des bénéfices et de la moitié des bénéfices qui dépassent $10,000. Il est maintenant proposé de porter de $10,000 à $20,000 le palier auquel s'applique le taux inférieur. Il me semble que c'est une manière utile d'alléger le fardeau des entreprises relativement moins importantes qui, de façon générale, doivent financer leurs affaires au moyen de leurs propres revenus.

Bien que la partie de beaucoup la plus considérable de notre revenu tiré de l'impôt sur les sociétés vienne surtout des sociétés importantes, il n'en reste pas moins que les petites sociétés sont de beaucoup les plus nombreuses. Naturellement, toutes les sociétés commerciales, les grandes et les petites, seront touchées par cette extension du palier de l'impôt le moins élevé. On s'attend que, par suite de l'augmentation de $10,000 à $20,000, moins de 30 p. 100 des sociétés assujéties à l'impôt verseront dorénavant l'impôt selon le barème régulier ou, en d'autres termes, qu'environ 70 p. 100 de ces sociétés verront tous leurs bénéfices assujétis à l'impôt uniquement selon le barème le moins élevé.

En second lieu, je recommande aussi, à cet égard, une réduction modérée du barème d'imposition. Je propose d'abaisser le barème régulier de l'impôt sur les sociétés de 50 p. 100 qu'il est actuellement à 47 p. 100 et d'appliquer un taux de 18 p. 100 au lieu de 20 p. 100, comme dans le moment, à l'égard du premier palier qui, je le répète, sera dorénavant de $20,000. En conséquence de ces deux changements, le nouveau barème de l'impôt sur les bénéfices réalisés à compter du 1er janvier 1953 sera de 18 p. 100 (plus 2 p. 100 d'impôt au titre de la sécurité de la vieillesse) sur les premiers $20,000 et de 47 p. 100, plus 2 p. 100, sur les bénéfices dépassant $20,000. On estime que ces modifications apportées au barème de l'impôt sur les sociétés se traduiront par une diminution de revenu de 120 millions pour une année entière, et de 85 millions pour la prochaine année financière.

En 1949, on a inclus dans la loi de l'impôt sur le revenu une disposition permettant de tenir compte, à titre de crédit aux fins de l'impôt sur les revenus des particuliers, de 10 p. 100 des dividendes reçus de sociétés canadiennes acquittant l'impôt. J'ai dit à l'époque qu'il s'agissait d'un premier pas en vue de redresser la situation où, en vertu de notre régime fiscal actuel, le particulier doit acquitter un taux d'impôt gradué sur les dividendes versés à même les bénéfices des sociétés, alors que lesdits bénéfices sont déjà lourdement grevés. Je propose maintenant que nous fassions un deuxième pas de même portée et dans le même sens. C'est-à-dire que, pour les dividendes reçus au cours de l'année civile 1953 et par la suite, le crédit aux fins de l'impôt soit porté de 10 p. 100 à 20 p. 100. Le Canada est, aujourd'hui, dans l'heureuse posture de pouvoir attirer des capitaux d'entreprenants portefeuillistes étrangers. C'est souhaitable et nous nous en réjouissons. Cependant, il serait également bon d'encourager les Canadiens, lorsqu'ils peuvent le faire en toute sécurité, de participer plus activement aux mises de fonds qui permettent d'exploiter la richesse industrielle toujours croissante de notre pays. Ce crédit de 20 p. 100 relatif aux dividendes devrait, à mon avis, encourager dans une large mesure notre population à accroître sa mise sur l'avenir du Canada. On estime que ce supplément de crédit fiscal se traduira par une baisse de revenu d'environ 20 millions de dollars pour une année entière et de 12 millions pour la prochaine année financière.

Depuis un an ou à peu près, il a été beaucoup question, à la Chambre et ailleurs, des déductions d'impôt sur le revenu à l'égard des frais médicaux. La loi actuelle reconnaît les frais médicaux extraordinaires, c'est-à-dire les frais dépassant 4 p. 100 du revenu du contribuable. On a prié le Gouvernement de songer à supprimer ce minimum de 4 p. 100 et, de fait, d'accorder une déduction à l'égard des frais médicaux ordinaires aussi bien qu'extraordinaires. Comme la Chambre le sait, j'ai examiné très soigneusement cette proposition qui reçoit l'appui d'un grand nombre de gens. Tout dernièrement, lorsque j'ai pris la parole au sujet de la résolution portant sur cette question et présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai exposé les raisons pour lesquelles je ne pouvais conseiller la suppression complète du minimum de 4 p. 100. Je ne répéterai pas ces raisons. A ce moment-là, cependant, j'ai promis d'approfondir davantage la question du niveau du minimum et d'examiner si un abaissement de ce niveau pourrait être motivé. Mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a également étudié cette question et a fait un examen soigneux des dernières données statistiques dans ce domaine. D'après cet examen, il conclut que, même si le vaste domaine des frais médicaux, ainsi qu'on les entend communé-

ment, peut représenter en moyenne 4 p. 100 du revenu,—c'est 5 p. 100 aux États-Unis,—l'ensemble des frais médicaux admissibles à la déduction aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu ne semble pas dépasser en moyenne 3 p. 100 du revenu. A la suite de ce nouvel examen des données, on propose maintenant que le minimum de 4 p. 100, prévu dans la loi actuelle, soit abaissé à 3 p. 100 et que ce nouveau minimum soit en vigueur cette année. On estime que cette mesure coûtera environ 10 millions de dollars pendant une année complète.

Il y a un grand nombre d'autres questions relatives à l'impôt sur le revenu qui méritent d'être mentionnées. On propose, par exemple, de permettre à l'avenir aux parents de réclamer une déduction à l'égard d'enfants à charge qui fréquentent l'université, même si ceux-ci ont plus de 21 ans. On portera à $750 le montant maximum du revenu que peut retirer une personne sans cesser d'être considérée comme personne à charge. Ce montant est actuellement de $600. Les allocations de dépenses accordées aux représentants élus aux conseils municipaux pourront être déduites aux fins de l'impôt sur le revenu lorsqu'elles seront conformes aux limites établies au sujet des allocations accordées aux députés fédéraux et provinciaux, c'est-à-dire que ces montants seront admis lorsqu'ils ne dépasseront pas la moitié des sommes payables sous forme de traitement, d'indemnités et d'autres rémunérations. Des dispositions spéciales seront prises en vue d'alléger la taxe sur les remboursements payés par suite de la réorganisation des programmes de pensions. La mesure s'appliquera, bien entendu, dans le cas de la réorganisation du programme de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, auquel se sont intéressés nombre de députés.

Au cours de l'année écoulée certains autres aspects de l'impôt sur le revenu ont causé beaucoup d'inquiétude. Ce sont des problèmes d'ordre assez technique qu'il n'y a donc pas lieu de traiter de façon élaborée dans l'exposé budgétaire. J'aimerais cependant parler brièvement de certains d'entre eux. Par exemple, dans un certain nombre de cas où il s'agissait de la vente de billets pour des marchandises ou des services destinés à être livrées ou rendus plus tard, la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu a rejeté certains appels relatifs à des cotisations qui ne reconnaissaient pas des réclamations portant sur certaines prétendues réserves. Entre-temps cette question générale a été soigneusement étudiée et bien que je ne puisse pas l'exposer dans tous les détails, je puis dire que des solutions satisfaisantes ont été trouvées à la plupart des problèmes du genre.

L'imposition de l'intérêt sur les obligations vendues entre les dates d'échéance de l'intérêt a causé de l'inquiétude dans le monde financier; divers mémoires émanant d'organisations nationales ont réclamé l'examen de ce problème. Des modifications seront apportées qui résoudront le problème, je crois, de façon satisfaisante.

Au cours des mois écoulés, on a reçu de nombreuses plaintes de la part de personnes qui se trouvaient lourdement assujéties à l'impôt par suite de l'acquisition, par certaines sociétés, de leurs actions privilégiées en cours. La loi prescrit que la prime en sus de la valeur nominale qui se trouve comprise dans le prix d'achat soit considérée comme revenu imposable en ce qui concerne le vendeur. Il a été établi que les gens ne se doutaient pas, lorsqu'ils vendaient ces actions, que la société émettrice était en réalité l'acheteur desdites actions. Afin d'assurer que la loi n'a pas été appliquée injustement dans de tels cas, nous nous proposons de rapporter, à compter du premier janvier 1949, la disposition qui frappe l'actionnaire d'un impôt lorsqu'une société lui achète ses actions à prime au lieu de les acquérir sur remboursement succédant à un préavis. Parallèlement, on apportera une modification stipulant que le montant de la prime que la société a versée aux actionnaires pour toutes acquisitions effectuées pendant la période de rétroactivité intéressant le retrait dudit impôt à la charge de l'actionnaire, ne pourra être admis en déduction lorsque ladite société établira le montant de son revenu disponible non distribué. Lorsqu'une société émet un avis annonçant le rachat d'une émission en cours, on peut s'attendre d'ordinaire que les actionnaires agiront en conséquence.

Pour l'avenir, il est également proposé d'abolir la taxe sur la prime touchée au rachat d'actions privilégiées. Je vais recommander que désormais toute société qui verse une prime au rachat ou à l'acquisition d'actions privilégiées soit tenue d'imputer la prime ainsi versée, sur son revenu disponible non distribué, une fois l'impôt acquitté, ou de payer un impôt de 20 p. 100 sur le montant de la prime versée aux actionnaires.

D'autres recommandations intéressant le domaine de l'impôt sur le revenu comprendront la prorogation pour une année supplémentaire des exonérations présentement accordées à l'égard des dépenses relatives aux minéraux et au pétrole, y compris la disposition spéciale visant les forages d'essai en profondeur. On ajoutera également une autre

année à la période au cours de laquelle les nouvelles mines bénéficieront, en entrant en production, d'une exemption de trois ans.

Outre le renouvellement de ces exonérations, nous recommanderons également deux nouvelles dispositions qui méritent, je pense, d'être signalées ici. La première tend à autoriser une déduction en faveur des sociétés minières à l'égard des frais d'exploration du pétrole et du gaz. C'est là, je pense, une proposition judicieuse, eu égard à la similitude qui existe entre ces deux domaines de mise en valeur des ressources naturelles. A l'avenir, ces deux groupes seront donc combinés aux fins des exonérations relatives aux frais d'exploration. On espère que cette modification aura pour effet d'accroître la participation du capital canadien à l'essor de l'industrie du pétrole et du gaz.

L'autre proposition, dans ce domaine, consiste à inclure dans les dépenses déductibles les paiements qu'on a appelés primes aux baux qui se sont révélés improductifs. La déduction sera autorisée pour l'année de résiliation du bail pour lequel une prime a été versée. Cette disposition devrait stimuler considérablement la concurrence parmi les compagnies qui cherchent à obtenir des baux pétroliers dans les provinces de l'Ouest.

Le bill portant modification de l'impôt sur le revenu renfermera, comme d'habitude, de nombreux changements d'ordre technique qu'on ne saurait mentionner ici. Dans une large mesure, ces changements sont le résultat d'observations émanant d'organismes sérieux leur importance tient à ce qu'ils mettent notre législation à jour et qu'ils la rendent aussi équitable que possible.

Je ne proposerai aucune modification, cette année, à la loi sur les droits successoraux.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le problème en général des relations fédérales-provinciales, le discours du budget étant par tradition l'occasion de passer largement en revue les principaux problèmes que pose le financement des services de l'État.

Tous les États fédératifs sont inévitablement aux prises avec des conflits de compétence aux divers paliers du gouvernement. Dans un monde en perpétuel mouvement, il est également inévitable que ce problème revienne constamment sur le tapis. Aucune solution ne peut jamais avoir d'autre caractère que provisoire. Étant donné les changements fondamentaux qui se sont produits à tous les paliers du gouvernement au Canada en ces dernières décades d'années, il n'est pas surprenant que les relations fédérales-provinciales aient soulevé de nouveaux problèmes. Ce qui est plus étonnant encore, c'est que notre confédération, au lieu de céder sous le poids de ces nouveaux problèmes, ait acquis de la cohésion et de la stabilité d'une décade d'années à l'autre.

Qu'on me permette de donner un exemple de ce que je veux dire en examinant la situation à laquelle fait face actuellement le gouvernement fédéral. Le budget que je présente ce soir,—et notez bien qu'il s'agit d'un budget de temps de paix,—comporte la perception et la dépense de quelque 4¾ milliards de dollars. L'un des montants les plus importants de ce total, soit plus de 2 milliards de dollars, est nécessaire à la défense. L'intérêt de la dette nationale qu'on peut presque entièrement imputer aux guerres du passé, s'élève à environ 450 millions de dollars. Ces deux montants, ajoutés l'un à l'autre, s'élèvent à plus de 2½ milliards de dollars. On peut les considérer tous deux comme étant le prix de la sécurité internationale.

Le domaine général qui embrasse les dépenses aux fins du bien-être social absorbe un autre milliard en chiffres ronds. On pourrait dire que ce montant est en quelque sorte la note courante de notre sécurité sociale. Ainsi, sur un total de dépenses fédérales de 4¾ milliards de dollars, il y en a 3½, soit presque les trois quarts, qui servent à maintenir, soit la sécurité internationale, soit la sécurité sociale. Si, maintenant, nous jetons un coup d'œil aux budgets fédéraux d'il y a 25 ans, par exemple, nous constaterons que ces deux postes qui, aujourd'hui, absorbent 3¾ milliards de dollars, soit presque les trois quarts de nos dépenses totales, ne figuraient presque pas dans nos prévisions, ou du moins avaient peu d'importance en regard d'aujourd'hui.

Si le budget fédéral ne renfermait aujourd'hui que les catégories de dépenses qu'il y a quelques années à peine on s'accordait à reconnaître comme étant nécessaires ou suffisantes pour le gouvernement fédéral, j'arriverais presque à équilibrer mon budget, si j'avais seulement à ma disposition les sources traditionnelles de revenu dont jouissait le gouvernement central au 19e siècle: droits sur les boissons alcooliques ou les tabacs et droits de douane. Étant donné un tel état de choses, je pourrais sans doute conseiller en toute sûreté l'abolition complète de tous les impôts fédéraux sur les revenus des particuliers et des sociétés. Nous pourrions supprimer la taxe générale de vente de 10 p. 100, la taxe d'accise de 15 p. 100, ainsi d'ailleurs que les droits successoraux. Ces domaines d'imposition seraient alors entièrement laissés aux provinces. Si tel était le cas, il n'existerait sans doute plus de problèmes bien

sérieux quant aux relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces.

On jouirait de coudées plus franches dans le domaine fiscal, si le gouvernement central n'avait plus à prélever certains impôts afin de faire rentrer dans ses caisses 3 milliards de dollars pour les besoins de la défense, du bien-être et des dettes de guerre. La fiscalité des provinces pourrait alors sans doute s'exercer sans difficultés, du moins pour les plus riches d'entre elles. Néanmoins, je ne sais si même alors, toutes les provinces seraient en mesure de financer leurs propres besoins, sans recourir au Trésor fédéral.

Je me refuse à croire que la majorité des habitants de n'importe laquelle des provinces canadiennes aimeraient voir abolir l'actuel programme national de bien-être dont les frais se montent à un milliard de dollars. Je ne crois pas davantage que la plupart des habitants de n'importe quelle province auraient préféré que le gouvernement fédéral ne se soit pas joint à d'autres nations pour mettre sur pied l'actuel programme de défense, dirigé contre la menace d'agression communiste. Si j'ai raison de penser ainsi, il me semble qu'on ne peut faire retomber le blâme sur le gouvernement fédéral à l'égard des difficultés qui ont surgi sur la voie de l'expansion de la fiscalité provinciale. Sans doute, le volume des impôts fédéraux rend-il plus malaisé un accroissement sensible des impôts provinciaux. Point n'est besoin d'une commission royale pour nous révéler cette vérité. J'ai d'excellentes raisons de connaître les problèmes qui se posent aux ministres provinciaux des Finances et ils savent bien que je suis de cœur avec eux.

Mais on ne saurait équitablement rejeter la responsabilité de cette situation sur tel ou tel groupe d'Ottawa. Ce problème découle de la volonté de la majorité des habitants de nos dix provinces, qui, naturellement, forment le Canada. Il n'est personne, à Ottawa, qui ait un goût particulier pour le principe de la centralisation, ni qui voie là un but à atteindre. Personne ne désire priver les gouvernements provinciaux de leurs droits, ni assumer leurs responsabilités. Personne ne veut rendre plus sérieux les problèmes ardus auxquels font face les gouvernements provinciaux; ceux-ci, tout comme le gouvernement fédéral, doivent pouvoir répondre aux demandes accrues de dépenses gouvernementales qui se manifestent dans un pays démocratique comme le nôtre.

Au cours des 20 dernières années, le gouvernement d'Ottawa a fait tout ce qui était en son pouvoir pour trouver de temps à autre des solutions raisonnables et équitables, toutes les fois que des conditions périlleuses ou une conjoncture se modifiant rapidement, rendaient évidemment insuffisante l'ancienne formule des relations fédérales-provinciales.

Vers la fin des années 30, le gouvernement fédéral a créé la commission Rowell-Sirois, chargée de mener une enquête approfondie sur tous les aspects des rapports existants entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Cette commission a effectué une étude très complète et très approfondie, et soumis des recommandations d'une vaste portée. Les provinces ont jugé qu'elles ne pouvaient pas les accepter. Peut-être, en examinant de nouveau ces propositions à l'heure actuelle, certains estimeraient-ils qu'elles étaient trop rigoureuses et qu'elles comportaient l'abandon par les provinces d'une partie de leur compétence.

Le rejet des propositions Rowell-Sirois plaçait, naturellement, le ministre fédéral des Finances, le très honorable J. L. Ilsley, dans l'obligation, au cours de la période terriblement sombre du début des années 40, d'imaginer, dans les plus brefs délais possible, un compromis pratique pour les années de guerre. La bonne foi des provinces et leur volonté de collaborer à la recherche d'une solution convenable se sont manifestées dans leur acceptation du programme renfermant les accords fiscaux du temps de guerre.

Après la guerre, le problème existait toujours. Le gouvernement fédéral soumit de son propre chef, un vaste programme destiné à remplacer les accords fiscaux du temps de guerre. Ce programme fut également jugé inacceptable par les provinces. Là encore, on peut soutenir que ce programme d'après-guerre était trop ambitieux et un peu prématuré. Sans doute, on y proposait une revision profonde du *statu quo*, non seulement dans les domaines des recettes, mais sur le plan des dépenses.

M. Ilsley fut forcé une fois de plus d'inventer un arrangement pratique mais provisoire pour la période de l'après-guerre.

Ainsi que le sait la Chambre, ses propositions prirent la forme d'accords facultatifs portant uniquement sur les impôts, accords généralement connus sous le nom d'accords afférents à la location de domaines fiscaux. L'avantage de cette solution était que son succès ne dépendait pas de l'acceptation unanime des provinces. Un principe de toute première importance, relativement à cette offre, c'est qu'aucune pression, soit directe soit indirecte, ne devait être exercée sur quelque province que ce soit en vue de l'ame-

ner à souscrire un accord. L'attitude du gouvernement fédéral s'est toujours inspirée depuis de ce principe fondamental.

Les présents accords afférents à la location de domaines fiscaux renferment un engagement stipulant qu'une fois ces accords devenus caducs, le gouvernement fédéral autorisera un dégrèvement au chapitre de l'impôt sur les sociétés, égal à 7 p. 100 des bénéfices réalisés par les diverses sociétés dans la province intéressée. Ainsi, toute province pourra prélever son propre impôt jusqu'à concurrence de ce niveau de 7 p. 100, sans que les sociétés de ladite province en soient pénalisées. Je me propose donc de relever à ce niveau de 7 p. 100 le dégrèvement de 5 p. 100 qu'autorise notre loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des bénéfices réalisés dans toute province qui n'est pas partie aux accords. Ainsi, dans l'ensemble, les sociétés de la province de Québec (qui n'a pas signé d'accord fiscal) seront placées sur le même pied que les sociétés des autres provinces en ce qui concerne le fardeau de l'impôt sur le revenu des sociétés. La perte de revenu, pour le Trésor fédéral, sera d'environ 17 millions en une année entière.

Le gouvernement fédéral a démontré, me semble-t-il, son désir d'éviter autant que possible tout empiétement sur le domaine fiscal des provinces. Par exemple, après la guerre, nous avons abandonné les impôts sur l'essence, les amusements, les paris mutuels et l'énergie électrique, étant donné que le trésor des provinces dépend des rentrées que rapportent ces impôts. Je propose d'aller plus loin dans cette voie et d'abolir l'impôt fédéral sur le transfert des valeurs, impôt que prélèvent les deux provinces du centre sur une base similaire.

Le Trésor fédéral perdra ainsi un revenu annuel d'environ 3 millions.

Point n'est besoin de se pencher longuement sur le problème de la double imposition pour comprendre qu'il n'est point de réponse facile.

Une nouvelle répartition des sources d'impôt entre les deux paliers de gouvernement ne paraît pas constituer une solution applicable dans la pratique. Cette façon de procéder serait utile si les diverses sources d'imposition étaient de valeur égale pour toutes les provinces, ce qui n'est pas le cas, évidemment. Par conséquent, si elles renonçaient à des sources d'imposition suffisant aux provinces riches, les provinces moins fortunées n'auraient plus de quoi défrayer leurs besoins.

Certaines personnes qui ont consacré des études à ce problème ont trouvé intéressante l'idée soit de fournir aux provinces moins aisées des subventions pures et simples pour leurs besoins fiscaux, afin de suppléer à certaines entreprises ou à certaines ententes concernant l'utilisation de domaines fiscaux. Ce double régime devrait, à mon avis, recevoir l'approbation unanime de toutes les provinces avant son adoption. Ce ne sera peut-être jamais possible. En réalité, je ne suis pas certain que j'accepterais une pareille entente si j'étais le ministre des Finances d'une province. Je crains qu'il ne me répugnerait de voir un organisme extérieur, que ce soit un office, un conseil ou une commission, enquêter sur les affaires de la province, afin de déterminer l'envergure des besoins financiers pour une période donnée, dont le montant servirait de mesure à la subvention fédérale.

Aux États-Unis, où le même problème se pose d'une façon très marquée, la question des rapports entre le gouvernement fédéral et ceux des États a fait, pendant de nombreuses années, l'objet d'études difficiles, mais on n'a pu trouver aucune solution d'ordre général. En l'absence d'un plan global, la majorité des États prélèvent l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés ainsi que les taxes de vente au détail. Par exemple, on estime que le revenu fiscal des États vient, pour les trois cinquièmes, de la taxe de vente au détail. Ceux qui critiquent parfois la situation existant au Canada feraient bien de voir ce qui se passe au sud de la frontière.

L'examen de ce qu'ont accompli d'autres pays nous convainc, ce me semble, que le Canada a passablement bien réussi à trouver une méthode raisonnable en vue d'ajuster les relations financières entre les gouvernements fédéral et provinciaux, compte tenu des bouleversements importants qui se sont produits en ces dernières décades d'années.

Un esprit tout simplement logique peut entretenir de l'inquiétude, sans doute, à l'égard de certains aspects des accords en matière de location de domaines fiscaux. Aucun manuel ni traité ne fournissent de données à l'égard de ces accords. Aucune commission royale n'a fourni la formule. Les dispositions que prévoient ces accords ont été forgées sur l'enclume d'une expérience ardue. Notre manière de concevoir a été uniquement pragmatique et notre solution s'adapte à la réalité de la situation à laquelle il faut appliquer la formule.

Monsieur l'Orateur, je crains d'avoir abusé de la patience et de la bonne volonté de la Chambre en traitant si longuement cette question. Cependant, elle est très importante. Elle comporte des conséquences profondes pour l'existence de notre État fédéral. Notre unité nationale doit toujours reposer sur un fondement qui permet de répartir, de façon constitutionnelle et pratique, les pouvoirs souverains et les responsabilités administratives entre les autorités centrales et provinciales.

J'espère que ce que je viens de dire élucidera quelque peu les problèmes en jeu et montrera, ayant établi les faits réels, que le gouvernement fédéral désire sincèrement en arriver à un règlement à l'amiable de cette question de nos relations avec les gouvernements des provinces.

LE TARIF DES DOUANES

Les résolutions budgétaires relatives au tarif des douanes, que je dépose, renferment des propositions intéressant certains numéros du tarif à l'égard desquels des réductions de droits sont souhaitables. Dans un certain nombre de cas, je propose des modifications de la terminologie et de la classification, afin de supprimer les incertitudes, les anomalies et les difficultés administratives qui se sont présentées. Il n'est proposé aucune augmentation des droits.

On propose des réductions de droits à l'égard de certains articles qui entrent dans les frais de production de nos industries primaires. Je propose d'ajouter d'autres articles à la liste déjà longue du matériel et des matières employés en agriculture et admis en franchise. On propose des réductions dans le cas de deux importantes catégories de matériel utilisé dans l'industrie de la pêche, soit les moteurs à essence et le câble de fil métallique. Pour ce qui est de l'industrie minière, les propositions comportent des réductions à l'égard d'un certain matériel spécial.

Je propose de donner un peu plus d'ampleur aux classifications existantes, aux termes desquelles les universités, les écoles et les hôpitaux publics peuvent importer des appareils scientifiques et médicaux en franchise. On propose également d'étendre la classification actuelle qui permet l'entrée en franchise de certains articles employés à des fins religieuses. Enfin, les résolutions portant sur le tarif douanier renferment une proposition prévoyant l'établissement d'un nouveau numéro, en vertu duquel les membres de l'armée canadienne pourront, à leur retour au Canada, entrer en franchise des articles personnels et ménagers acquis à l'étranger, moyennant certaines conditions qui sont spécifiées.

IMPÔTS SUR LES DENRÉES

J'aborde maintenant la question des taxes sur les denrées. Je suis arrivé à regret à la conclusion que je ne peux pas recommander cette année de modifications au taux de la taxe de vente générale ni au taux de la taxe d'accise spéciale. J'estime qu'en général nous avons établi au Canada un sage équilibre entre l'impôt direct et l'impôt indirect dans notre régime fiscal. Je sais évidemment qu'il serait fort souhaitable de pouvoir effectuer d'importantes reductions d'impôts dans le domaine des taxes imposées sur les denrées, mais il est bien évident que la latitude limitée dont je dispose cette année ne me permet pas d'agir ainsi.

S'il faut maintenir en général les taux en vigueur dans ces domaines, il est cependant possible d'effectuer quelques modifications importantes sans qu'il en résulte de trop grandes pertes de recettes. Il semble souhaitable de réduire encore la taxe sur les cigarettes. Il est évident que la réduction de l'an dernier a été suivie d'une augmentation nettement marquée de la vente de cigarettes qui est très encourageante pour ce percepteur de revenus. Je dois malheureusement dire que la contrebande continue de poser un problème difficile.

J'ai donc décidé de recommander que le droit d'accise et également le droit de douane, dont sont grevées les cigarettes, soient réduits de $2 par millier, ce qui signifie une réduction de 4c. pour le paquet de vingt cigarettes. Ne sachant pas d'avance quels seront les effets de cette nouvelle diminution sur le volume de la consommation ou sur la contrebande, il m'est impossible d'estimer la perte de revenu qui résultera de cette mesure. Il serait raisonnable d'estimer qu'elle ne dépassera pas 17 millions de dollars.

On propose de révoquer l'impôt du timbre sur les chèques, les mandats-poste et autres instruments. Cet impôt entre nettement dans la catégorie des taxes vexatoires et je suis sûr que seul le ministre des Finances, qui doit renoncer à environ 12 millions de dollars de revenu, en déplorera la disparition.

Une autre modification,—et je suis très heureux de me joindre à ceux qui l'acclament, —abrogera la taxe de vente sur les livres. J'ai été impressionné de l'ampleur et de la sincé-

rité des instances qu'on m'a adressées à cette fin, et j'ai été convaincu qu'il serait dans l'intérêt public de renoncer au modeste revenu actuellement obtenu de cette source. En même temps que cette abrogation de la taxe de vente sur les livres, la taxe sera également supprimée à l'égard des matières servant à la production des revues, des livres et des journaux. Cette suppression éliminera la difficulté contre laquelle nous avons dû lutter ces dernières années, difficulté qui consistait à établir une distinction précise et acceptable entre les journaux et les revues.

Les matières employées à la fabrication des denrées alimentaires maintenant comprises dans la liste des exemptions seront libérées de la taxe de vente. De même, la taxe de vente ne frappera plus un groupe d'articles qui, ainsi que les matières dites "consommables", sont consommés au cours du processus de production.

Toutes ces modifications apportées à la taxe de vente entraîneront une perte de revenus d'environ 8 millions de dollars. Comme d'habitude, il sera prescrit que toutes ces modifications aux taxes sur les denrées entreront en vigueur à minuit, ce soir. Suivant la coutume acceptée, mon collègue, le ministre du Revenu national (M. McCann), m'a demandé d'annoncer qu'on n'agréera aucune demande de remboursement relative aux réductions de taxes à l'égard de marchandises sur lesquelles les taxes ont été payées.

Le bill modifiant la loi sur la taxe d'accise contiendra un certain nombre d'autres modifications secondaires mais il est inutile de les traiter maintenant.

Il est une autre question au sujet de laquelle j'ai d'importantes modifications à annoncer. Le Gouvernement a cherché à retirer des revenus raisonnables et suffisants du réseau national de télévision que la Société Radio-Canada est actuellement en train de mettre au point conformément à la ligne de conduite générale annoncée par le premier ministre (M. St-Laurent). Le Gouvernement a l'intention de faire payer, dans la mesure du possible, les frais du service national de télévision par ceux qui en profitent. Le Gouvernement désire aussi que la Société Radio-Canada dispose d'une source de revenus directe sur laquelle elle puisse compter pour une période déterminée et qu'elle ne dépende pas de crédits annuels pour financer son activité. Nous tenons à souligner que Radio-Canada est une société distincte assujétie à la surveillance générale du Parlement, mais qui ne fait pas partie du Gouvernement.

Les émissions télévisées n'ont commencé que récemment et leur mise au point a été financée au moyen de prêts expressément autorisés dans les crédits. On prévoit maintenant qu'à part les revenus provenant des émissions commerciales, la Société Radio-Canada aura besoin d'environ 6 millions de dollars durant la prochaine année financière pour acquitter le coût de la télévision, y compris les intérêts sur les emprunts.

Les dépenses, à ce chapitre, augmenteront d'ici quelques années, jusqu'à environ 10 millions de dollars peut-être. Au cours de la période d'expansion, on pourra peut-être, avec raison, répondre à une partie de ces exigences au moyen d'emprunts remboursables à même les recettes futures mais il nous faut commencer par dresser un plan propre à assurer, à la longue, des recettes suffisantes.

On propose donc que la loi canadienne de la radiodiffusion soit modifiée et qu'elle prescrive qu'à l'avenir la Société touche chaque mois le produit de la taxe spéciale d'accise de 15 p. 100 actuellement prélevée à l'égard des appareils de télévision et des iconoscopes ainsi que des pièces et accessoires d'appareils de télévision actuellement imposable sous le régime de la loi de l'accise. Ceux qui achèteront des appareils ou des lampes de remplacement fourniront donc à Radio-Canada les recettes essentielles au maintien de ses services de télévision. Pour assurer le fonctionnement de ce plan, il faudra reviser le règlement de façon que les touristes revenant au Canada ne puissent pas rapporter en franchise des appareils de télévision ou des iconoscopes.

Après avoir établi ce plan à l'égard de la télévision, nous en sommes venus à la conclusion qu'on pourrait, et qu'on devrait, effectuer un transfert analogue du produit de la taxe spéciale d'accise de 15 p. 100 pour aider au financement de la radiodiffusion, en remplacement du permis actuel. Bien que la Commission Massey ait proposé le maintien de ce permis, l'expérience nous a convaincus que la perception de ce droit peu élevé, que doivent acquitter la plupart des familles canadiennes, est trop coûteuse, s'il est possible de trouver quelque autre méthode satisfaisante. Nous estimons que le versement à la Société Radio-Canada des recettes obtenues de la taxe d'accise spéciale de 15 p. 100 perçue sur les appareils de radio et sur les pièces et autres accessoires qui, se rapportant à ces appareils, tombent sous le coup de cette taxe, remplacerait de façon satisfaisante les montants en cause, du moins durant les quelques années qui restent avant que la subvention statutaire actuellement accordée en vue de la radiodiffusion soit étudiée à nouveau à la fin des cinq ans pour

lesquels elle a été accordée. Nous proposons donc que la loi canadienne de la radiodiffusion prescrive un tel changement d'affectation, qu'il en soit de même à l'égard de la télévision, et que le décret du conseil adopté conformément à la loi de la radiodiffusion et prescrivant le versement de $2.50 pour obtenir un permis soit abrogé à compter du 1er avril.

Selon mes estimations, le revenu dont bénéficiera Radio-Canada sous le régime des nouvelles dispositions sera d'environ 12 millions de dollars durant la prochaine année financière, le montant afférent à la radiodiffusion dépassant sans doute passablement celui qui aura trait à la télévision. La population n'aura plus à verser plus de 6 millions sous forme de permis de radio, durant la prochaine année financière, et nous épargnerons un montant d'environ $700,000 qui, d'après nos calculs, aurait servi aux frais de perception de ces droits.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS FISCALES

Je suis maintenant en mesure de résumer l'effet total que toutes ces modifications apportées aux impôts auront sur l'équilibre du budget et je demande la permission à la Chambre d'insérer au hansard les tableaux que je présente ordinairement à ce stade-ci de mon exposé.

Tableau VI

Incidence sur les recettes des modifications fiscales envisagées

	Diminution —année complète	Diminution —année financière 1953-1954
	(en millions de dollars)	
Impôt sur le revenu des particuliers:		
Diminution de l'échelle des taux	155	87
Diminution résultant de l'abaissement de la limite prévue pour les frais médicaux	10	1
Augmentation du crédit consenti à l'égard des dividendes	20	12
Impôt sur le revenu des sociétés:		
Diminution des taux	84	60
Élargissement du groupe auquel s'appliqueront les taux inférieurs	35	25
Augmentation du crédit consenti à l'égard de bénéfices réalisés dans les provinces qui n'ont pas signé d'accord sur la location des domaines fiscaux	17	12
Droits d'accise:		
Diminution sur les cigarettes	15	15
Taxes d'accise:		
Suppression du timbre d'accise sur les chèques, etc.	12	12
Suppression de la taxe sur les transferts de titres	3	3
Suppression de la taxe de vente sur divers articles	8	8
Pertes des recettes provenant de la taxe de vente résultant de l'abaissement du droit d'accise sur les cigarettes	2	2
	361	237

TABLEAU VII

Prévisions revisées des recettes pour l'année financière 1953-1954, compte tenu des modifications fiscales.

—	Rendement prévu des impôts existants	Diminution des recettes par suite des propositions budgétaires	Prévisions revisées des recettes pour 1953-1954
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	1,350	100	1,250
Impôt sur le revenu des non-résidants	55	.....	55
Impôt sur le revenu des sociétés	1,325	97	1,228
Droits successoraux	40	.....	40
Droits de douane	395	.....	395
Droits d'accise	280	15	265
Taxes de vente	590	10	580
Autres taxes d'accise	300	15	285
Impôts divers	10	.....	10
Total des recettes fiscales	4,345	237	4,108
Recettes non fiscales	290	.....	290
Total des recettes ordinaires	4,635	237	4,398
Recettes et crédits spéciaux	75	.....	75
Total des recettes budgétaires	4,710	237	4,473
Taxes pour la sécurité du vieil âge:			
Taxe de vente, 2 p. 100	148	2	146
Impôt sur le revenu personnel, 2 p. 100	82	.....	82
Impôt sur les sociétés, 2 p. 100	50	.....	50
	280	2	278

Les réductions nettes d'impôt que j'ai proposées représentent 237 millions pour l'année financière actuelle et 361 millions pour une année financière complète. On n'a jamais eu l'habitude d'inclure le produit des permis de radio dans les recettes fiscales mais, si l'on tient compte de leur supression, la pleine économie réalisée par la population, pour la prochaine année financière, sera d'environ de 243 millions.

Sur les réductions d'impôt accordées pour l'année qui s'annonce, une somme de 100 millions a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers, une somme de 97 millions à l'impôt sur le revenu des sociétés et une somme de 40 millions aux taxes sur les denrées.

Pour une année entière, l'allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers sera de 185 millions, celui de l'impôt sur le revenu des sociétés sera de 136 millions et celui des impôts frappant les denrées, de 40 millions.

Mes prévisions revisées fixent les recettes à 4,473 millions. Mes prévisions touchant les dépenses devront, cependant, être portées à 4,462 millions pour tenir compte du transfert projeté à l'égard de Radio-Canada. D'après ces chiffres, l'excédent prévu s'établit à 11 millions. Comme l'an dernier, les plans ont évidemment été dressés en vue d'un équilibre budgétaire.

C'est ici que se termine, monsieur l'Orateur, mon exposé budgétaire. C'est le huitième que j'ai l'honneur de présenter. Les années sur lesquelles ont porté ces budgets ont été des années remarquables. Elles ont été marquées de difficultés, de graves difficultés, et pourtant elles se caractérisent par un progrès soutenu, sans précédent dans notre histoire. Ce succès est l'œuvre collective de la population du pays, qui s'accroît rapidement en nombre et qui a su se consacrer à ses propres affaires, en travaillant, en mettant en valeur et en exploitant ses ressources, en épargnant et, confiante dans l'avenir, en engageant ses capitaux. La tâche du Gouvernement, pendant ces années, a été de créer un climat favorable à une saine expansion, de créer une atmosphère propice à l'épanouissement de la richesse et de la prospérité afin que tous puissent jouir dans la pleine mesure possible de la liberté et de la sécurité sur les plans social et national.

Nous pouvons tous être fiers des réalisations du présent gouvernement libéral, au cours des quatre dernières années. Nous avons amélioré et étendu le programme de bien-être social que nous avions adopté par le passé

et nous avons mis sur pied un sain régime de sécurité universelle de la vieillesse. Nous avons accordé une aide financière considérable à toutes les provinces afin d'en améliorer les services de santé. Nous avons constamment reculé les frontières du savoir en accroissant l'importance de nos services scientifiques et de nos relevés techniques. Menacés au dehors, par l'agression, nous avons joué un rôle important dans l'élaboration d'une organisation régionale de sécurité collective vraiment efficace et nous avons acquitté la part qui nous revenait des frais afférents à une telle organisation. Nous avons équilibré nos budgets et réduit la dette nationale. Nous avons contenu la poussée menaçante de l'inflation et nous l'avons même fait reculer. Nous avons énormément amélioré,—même si nous n'avons pas réglé entièrement le problème,—les relations complexes qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le plan financier, et nous l'avons fait dans une atmosphère où la bienveillance, le respect mutuel et la compréhension augmentent constamment.

L'agression de Corée nous a forcés pendant quelque temps à faire machine arrière dans notre programme de réduction des impôts, mais, en deçà de dix-huit mois, nous avons pu aller de nouveau de l'avant. Il y a un an, nous avons réduit les impôts de 146 millions par an. Ce soir, j'ai proposé des réductions supplémentaires se chiffrant par 361 millions annuellement. En deux ans, nous avons réduit les impôts de 507 millions, ce qui constitue un chiffre fort appréciable et ce qui signifie que nous avons pu supprimer les deux tiers des impôts supplémentaires imposés en septembre 1950 et en avril 1951, tout en assumant la part qui nous revient du coût de la défense collective.

Ce sont là des réalisations dont je suis franchement fier. Nous pouvons tous en être fiers mais ceux qui parmi nous ont constamment donné leur appui aux principes sur lesquels elles se sont fondées ont peut-être davantage le droit de se déclarer particulièrement satisfaits.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant déposer les résolutions dont je proposerai l'adoption lorsque la Chambre se formera en comité.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à l'égard de l'année 1954 et des années d'imposition subséquentes, les taux d'impôt progressifs qui s'appliquent actuellement au revenu des particuliers soient réduits par la substitution, à ces taux, du barème gradué d'impôt qui suit:

a) 15 p. 100 du montant imposable, jusqu'à concurrence de $1,000;

b) $150 plus 17 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $1,000 jusqu'à concurrence de $2,000;

c) $320 plus 19 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $2,000 jusqu'à concurrence de $4,000;

d) $700 plus 22 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $4,000 jusqu'à concurrence de $6,000;

e) $1,140 plus 26 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $6,000 jusqu'à concurrence de $8,000;

f) $1,660 plus 30 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $8,000 jusqu'à concurrence de $10,000;

g) $2,260 plus 35 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $10,000 jusqu'à concurrence de $12,000;

h) $2,960 plus 40 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $12,000 jusqu'à concurrence de $15,000;

i) $4,160 plus 45 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $15,000 jusqu'à concurrence de $25,000;

j) $8,660 plus 50 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $25,000 jusqu'à concurrence de $40,000;

k) $16,160 plus 55 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $40,000 jusqu'à concurrence de $60,000;

l) $27,160 plus 60 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $60,000 jusqu'à concurrence de $90,000;

m) $45,160 plus 65 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $90,000 jusqu'à concurrence de $125,000;

n) $67,910 plus 70 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $125,000 jusqu'à concurrence de $225,000;

o) $137,910 plus 75 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $225,000 jusqu'à concurrence de $400,000;

p) $269,160 plus 80 p. 100 de toute tranche imposable au-dessus de $400,000.

2. Qu'à l'égard de l'année d'imposition 1953, les taux progressifs de l'impôt applicable au revenu des particuliers soient la moyenne des taux progressifs actuels et des taux énoncés à l'alinéa 1.

3. Que pour ce qui est du revenu des sociétés gagné le 1er janvier 1953 ou subséquemment soit substitué au taux actuel d'imposition de 20 p. 100 à l'égard de la première tranche de $10,000 de revenu imposable et de 50 p. 100 à l'égard du revenu imposable au delà de $10,000, le taux de 18 p. 100 à l'égard de la première tranche de $20,000 du revenu imposable et de 47 p. 100 à l'égard du revenu imposable au delà de $20,000.

4. Que pour l'année d'imposition 1953 et les années d'imposition subséquentes, la déduction d'impôt de 10 p. 100 accordée actuellement à l'égard des dividendes reçus d'une société imposable par des particuliers demeurant au Canada soit portée à 20 p. 100.

5. Que, à compter du 1er janvier 1953, la déduction d'impôt égale à 5 p. 100 du revenu imposable des sociétés gagné dans une province déterminée soit portée à 7 p. 100 du revenu imposable gagné dans la province par des sociétés qui ne sont pas assujéties à certains impôts spéciaux de la province.

6. Que pour l'année d'imposition 1953 et les années d'imposition subséquentes, les déductions accordées en ce moment, dans le calcul du revenu imposable des particuliers, à l'égard des frais médicaux qui dépassent 4 p. 100 du revenu des particuliers, soient accordées à l'égard des frais médicaux qui dépassent 3 p. 100 du revenu des particuliers.

7. Que pour l'année d'imposition 1953 et les années d'imposition subséquentes, les déductions accordées en ce moment dans le calcul du revenu imposable des particuliers à l'égard des enfants à charge âgés de moins de 21 ans, soient accordées à l'égard d'enfants à charge du contribuable âgés de plus de 21 ans, s'ils étudient dans une université.

8. Que, pour l'année d'imposition 1946 et les années d'imposition suivantes, la disposition prévoyant la déduction des allocations de dépense du revenu d'un membre d'une assemblée législative provinciale soit applicable aux allocations de dépense que touchent les membres élus des organismes de gouvernement des municipalités.

9. Que la déduction spéciale au titre du revenu accordée aux contribuables dont la principale occupation est la production, le raffinage ou la vente du pétrole, des produits de pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploitation ou le forage à la recherche du pétrole ou du gaz naturel à l'égard des dépenses engagées pour l'exploration ou le forage à la recherche du pétrole ou du gaz naturel au Canada, soit accordée à l'égard des dépenses engagées durant l'année civile 1956; et qu'en outre, une déduction analogue soit accordée aux sociétés dont l'activité principale consiste en travaux miniers ou d'exploration à la recherche de minéraux à l'égard des dépenses engagées pour l'exploration ou le forage à la recherche du pétrole ou du gaz naturel au Canada, pendant les années civiles 1953-1956 inclusivement.

10. Que la déduction spéciale au titre du revenu accordée aux sociétés dont la principale occupation consiste en travaux miniers ou d'exploration à la recherche des minéraux à l'égard des dépenses engagées pour la recherche de minéraux au Canada, soit accordée à l'égard de dépenses engagées pendant l'année civile 1956; et qu'en outre, une déduction analogue soit accordée aux contribuables dont l'occupation principale est la production, le raffinage ou la vente du pétrole, des produits du pétrole, ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage à la recherche du pétrole ou du gaz naturel quant aux dépenses engagées pour la recherche des minéraux au Canada pendant les années civiles 1953-1956 inclusivement.

11. Que la déduction spéciale du revenu et de taxes accordée aux contribuables dont l'occupation principale est la production, le raffinage ou la vente du pétrole, ou le forage à la recherche de pétrole, à l'égard des dépenses affectées aux sondages pétroliers en profondeur, soit accordée à ces contribuables ainsi qu'aux contribuables dont l'occupation principale est l'exploitation de mines ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux, à l'égard des dépenses affectées en 1953 aux sondages pétroliers en profondeur.

12. Que pour 1953 et les années d'imposition subséquentes un contribuable dont l'occupation principale est la production, le raffinage ou la vente du pétrole ou de produits pétroliers, l'exploration ou le forage à la recherche du pétrole ou du gaz naturel, l'exploitation de mines ou l'exploration à la recherche de minéraux, et qui, ayant conclu un accord le 1er janvier 1953 ou après, l'engageant à payer un montant, autre qu'un loyer ou une redevance, à un gouvernement en vue d'acquérir le droit d'extraire du pétrole, du gaz ou des minéraux de terrains situés au Canada a payé en entier ou en partie le montant et qui, avant qu'un puits ou qu'une mine située sur ce terrain commence de produire, cède le droit sans recevoir de rémunération en échange ni de remboursement d'aucune partie du montant ainsi payé, ait le droit de déduire le montant ainsi payé du montant des revenus pour l'année au cours de laquelle le droit est cédé.

13. Que l'exemption d'impôt à l'égard du revenu provenant d'une mine métallifère ou de gisements de minéraux industriels pendant les trois premières années de production soit étendue aux mines qui commenceront de produire durant l'année civile 1956.

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer, entre autres choses:

1. Que la taxe sur le transfert des valeurs soit abolie.

2. Que la taxe sous forme de timbres sur les chèques et certains autres instruments soit abolie.

3. Que soit abolie la taxe de vente sur les articles suivants:

a) les livres, imprimés et reliés, ne renfermant aucune annonce et servant exclusivement à des fins éducatives, techniques, culturelles ou littéraires, et les matières servant exclusivement à leur production, mais, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, ne comprenant pas les annuaires, les listes de prix, les horaires, les livres de taux, les catalogues, les rapports périodiques, les livres de mode, les albums, les livres servant à écrire ou à dessiner, ni aucun livre semblable aux exceptions susmentionnées;

b) les annuaires des écoles et collèges et les matières servant exclusivement à leur fabrication;

c) les matières servant exclusivement à la production des journaux;

d) les matières servant exclusivement à la production de revues et de journaux littéraires non reliés, publiés régulièrement à des intervalles précis, mais au moins quatre fois par année;

e) les matières servant exclusivement à la fabrication des marchandises énumérées à l'Annexe III sous la rubrique intitulée "DENRÉES ALIMENTAIRES".

f) les matières qui sont consommées ou dépensées dans la fabrication ou la production de marchandises;

g) les affûteurs à plateau de friction;

h) les marchandises énumérées dans le Tarif des douanes, aux numéros 436 et 697.

4. Que soit imposée, prélevée et perçue une taxe d'accise de quinze pour cent sur les pneumatiques et les chambres à air en tout ou en partie en caoutchouc, servant aux remorques ou autres dispositifs sur roues utilisés avec des machines automotrices.

5. Que soit imposée, prélevée et perçue une taxe d'accise de quinze pour cent sur les lentilles d'appareils photographiques, à l'exception de celles qui sont vendues pour l'usage de photographes industriels ou professionnels.

6. Que soient imposées, prélevées et perçues une taxe de vente de dix pour cent et une taxe d'accise de quinze pour cent sur le bonbon, le chocolat et les confiseries payables par les personnes, entreprises et sociétés qui font l'empaquetage de ces marchandises pour la vente, sauf lorsqu'elles sont empaquetées par un détaillant à son établissement de vente au détail pour la vente aux consommateurs à cet endroit.

7. Que tout acte législatif fondé sur la présente résolution soit censé être entré en vigueur le vingtième jour de février mil neuf cent cinquante-trois.

LOI DE L'ACCISE 1934

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'accise, 1934, et de statuer, entre autres choses:

1. Que le droit d'accise sur les cigarettes dont le poids ne dépasse pas deux livres et demie le mille soit réduit de six dollars les mille à quatre dollars les mille.

2. Que le droit d'accise sur les cigarettes dont le poids dépasse deux livres et demie le mille soit réduit de onze dollars les mille à cinq dollars les mille.

3. Que tout acte législatif fondé sur la présente résolution soit censé être entré en vigueur le vingtième jour de février mille neuf cent cinquante-trois.

LE TARIF DES DOUANES

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier le tarif des douanes et de prescrire: *a*) que le mot "machine" ne comprend pas la source d'énergie qui, détachée de la machine, peut fonctionner, et *b*) que les filés, les textiles et leurs produits ne sont pas considérés comme étant composés partiellement de matières déterminées à moins que ces matières ne représentent plus de cinq pour cent de leurs poids.

2. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier de nouveau la liste A, modifiée, du tarif des douanes en supprimant de la loi de 1939 modifiant le tarif des douanes, et de ses modifications, l'énumération suivante de denrées et des taux de droits supplémentaires de douanes:

Cigarettes, ne pesant pas plus que trois livres par mille, $2 par mille.

3. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du tarif des douanes en en supprimant les numéros 105c, 173, 272b, 272c, 280(2), 409c, 409e(i), (ii) et (iii), 409g, 409q, 4101, 410p, 410q, 412, 412a, 436, 440k(1), 442, 442d, 476a, 478, 479, 538, 538a, 538b, 567b, 657a, 681b, 691 et 696, ainsi que chacune des diverses énumérations de denrées et les divers taux de droits de douane (s'il en est) inscrits vis-à-vis de chacun desdits numéros, pour les remplacer, à ladite liste A, par les numéros, énumérations et taux de droits suivants:

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente résolution budgétaire		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
105c	Olives, conservées au gaz sulfureux ou en saumure, non embouteillées	En franchise	En franchise	30 p.c.	En franchise	En franchise	30 p.c.
	A compter du 1er juillet 1954	10 p.c.	17½ p.c.	30 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	30 p.c.
173	(1) Livres compris dans les programmes d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada et employés comme livres d'étude ou de référence, à l'exclusion des dictionnaires	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(2) *Livres imprimés, tracts et cartes employés à évaluer le degré d'intelligence, et autres articles et matières importés avec ces livres imprimés, ces tracts et ces cartes et destinés spécialement à servir avec eux*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
	(3) *Tous les livres pour les bibliothèques reconnues, appartenant aux autorités organisées de ces bibliothèques et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers* ou de sociétés commerciales, conformément aux règlements que peut prescrire le Ministre	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(4) *Exemplaires uniques de livres fournis à un critique littéraire pour subir une recension véritable; exemplaires uniques de livres envoyés sans sollicitation et sans frais à des membres de corps enseignants d'universités ou de collèges; conformément aux règlements que peut prescrire le Ministre*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(5) Annuaires à l'usage de bibliothèques de référence gratuite	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(6) Livres reçus de bibliothèques de prêt gratuit à l'étranger, sous réserve de retour dans les soixante jours sous le contrôle des Douanes	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
199j	*Bandes de papier armé, imprimées ou non, importées pour l'emballage des fruits, des légumes et des autres produits de la ferme ou des jardins*	5 p.c.	10 p.c.	35 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
237	*Isotopes produits artificiellement*	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise	15 p.c.	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente résolution budgétaire		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
272b	Paraffines de pétrole, non compris les graisses du pétrole:						
	(1) Importées pour servir exclusivement à la fabrication des bougies	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	25 p.c. 25 p.c.
	(2) N.d.	15 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	15 p.c. 15 p.c.	17½ p.c. 20 p.c.	25 p.c. 25 p.c.
280	Graisse *et huiles*, brutes, déchets de gras animal, pour la fabrication de savon et d'huiles seulement	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
403	*g) Câble métallique, recouvert ou non, employé exclusivement dans la pêche commerciale*	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
409c	(1) Charrues et leurs pièces; *boulons de charrues*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 7½ p.c.	En franchise 17½ p.c. et 50c par 100 liv.	En franchise 25 p.c. et 75c. par 100 liv.
	(2) Rouleaux pour fermes ou champs et leurs pièces	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(3) Rouleaux pour pelouses ou jardins et leurs pièces	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(4) Plombeurs et leurs pièces	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
409e	(1) Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à main; *appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; cartouches de démarrage pour les moteurs diesel;* appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments à écorner les bestiaux, et pièces des articles qui précèdent	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 10 p.c. 10 p.c. 15 p.c.	En franchise 22½ p.c. 22½ p.c. 20 p.c.	En franchise 30 p.c. 35 p.c. 25 p.c.

	(2) Machines à classer, râper, laver et essuyer les fruits et les légumes, et machines combinées pour l'ensachement et le pesage; machines à étêter les légumes; machines à mettre en paquets et (ou) à attacher les fleurs coupées, les légumes et les plants de pépinière; machines à fabriquer des boîtes ou à poser les couvercles de boîtes pour fruits et légumes; trieurs à œufs et nettoyeurs d'œufs; *calottes d'ensilage;* pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	En franchise 30 p.c.
	(3) Ficelle d'engerbage; fil métallique et ficelle pour emballotter les produits agricoles	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise En franchise En franchise	En franchise En franchise En franchise	En franchise 25 p.c. 20 p.c.
409g	Incubateurs pour l'incubation des œufs; éleveuses à poussins; *appareil pour déterminer le sexe des volailles;* pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 22½ p.c.	En franchise 30 p.c.
409q	(1) Moteurs auxiliaires à combustion interne, incorporés ou attachés, ou devant être incorporés ou attachés, à des instruments aratoires ou à des machines agricoles; pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise En franchise	En franchise En franchise	En franchise 30 p.c.
	(2) Moteurs électriques incorporés ou attachés, ou devant être incorporés ou attachés, à des instruments aratoires ou à des machines agricoles; pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	37½ p.c.
410L	Concasseurs de charbon, broyeuses de minerai, concasseurs de pierre, bocards à pilons, broyeuses, foreuses, haveuses à percussion, tarière à houille, foreuses rotatives à houille, n.d., et pièces de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux mines, aux carrières, dans les opérations métallurgiques *ou dans la concentration des minerais non métalliques*	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.
410p	Divers articles métalliques devant servir exclusivement aux opérations de mine ou de métallurgie, comme suit: fourneaux pour la fusion des minerais; appareils convertisseurs pour la métallurgie des métaux; *appareils de conversion, extraction, réduction ou récupération chimiques, n.d.;* machines pour l'extraction des métaux précieux par la chloruration ou la cyanuration, à l'exclusion des pompes à liquides et à air ou compresseurs; souffleries de hauts fourneaux pour la production du fer en gueuse; pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Diver	En franchise Divers

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente résolution budgétaire		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
410q	Pompes et pompes à vide, et leurs pièces, pour servir exclusivement à l'extraction des métaux précieux par les procédés de chloruration ou de cyanuration *ou par conversion, extraction, réduction ou récupération chimiques dans les opérations métallurgiques*..	15 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	15 p.c. Divers	15 p.c. Divers	20 p.c. Divers
412	Presses à imprimer d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, servant à imprimer les journaux, les annuaires de téléphone ou les publications periodiques qui, importés, auraient droit au régime du numéro tarifaire 184a, et leurs pièces, à l'exclusion des scies, couteaux et appareils moteurs; distributeurs ou convoyeurs mécaniques, *et leurs pièces*, devant être utilisés avec les presses à imprimer *susdites*.....	En fracnhise	En franchise	En franchise	En franchise En franchise	En franchise 7½ p.c.	En franchise 35 p.c.
412a	Machines et appareils, n.d., savoir: Moules à rouleaux de presses; Machines et appareils pour faire les électrotypes et les stéréotypes; Machines et appareils à graver, y compris les appareils à photogravure, et autres appareils pour la fabrication de planches de toutes sortes; Machines et appareils à grainer les planches métalliques; Machines et appareils à sensibiliser, émeuler ou polir les planches métalliques; Machines et appareils, y compris appareils photographiques et leurs accessoires lentilles, prismes, lanternes à kodak et à imprimer, trames et cadres à vide servant à transférer par photographie ou directement les clichés sur plaques ou cylindres pour la lithographie, la rotogravure et l'impression; Appareils à ombrer; Machines et appareils à adresser et (ou) à envelopper les journaux, magazines, périodiques, brochures et catalogues;						

412a (suite)	Machines et appareils à imprimer en relief ou à estamper ou à produire des effets d'impression en relief ou de gravure, à relier, boucler, brocher, coudre, assembler, insérer, bronzer, saupoudrer, marquer, rayer, couper, perforer, forer, poinçonner, découper, rembobiner, coller, gommer, cirer, vernir, enduire de carbone, rapiécer, numéroter, régler, secouer, empiler, attacher, mettre en liasses, à fabriquer les tubes, à faire un montage métallique, à faire les œillets, à fixer ou poser les bandes, à renforcer et à couvrir les boîtes; Pièces de ce qui précède, à l'exclusion des scies, couteaux et appareils moteurs; Tout ce qui précède ne devant servir, dans l'exercice de leur profession, qu'aux imprimeurs, aux lithographes, aux relieurs, aux fabricants de stéréotypes, d'électrotypes et de planches ou cylindres d'impression, de convertisseurs de papier ou de feuilles métalliques, ou aux fabricants d'articles faits avec du papier, du carton ou des feuilles métalliques.....	En franchise	En franchise	10 p.c.	En franchise 10 p.c.	En franchise 22½ p.c.	10 p.c. 35 p.c.
415a	(iii) Pièces de glacières, en fer ou en acier ou dont le fer ou l'acier, ou les deux, dominent en valeur.....	7½ p.c.	20 p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
436	Locomotives et voitures à voyageurs, wagons à bagage ou à marchandises appartenant à des compagnies de chemins de fer des États-Unis ou étant sous leur contrôle et circulant sur toute ligne ou chemin traversant la frontière, tant que les locomotives et les voitures canadiennes seront admises en franchise aux États-Unis dans des circonstances analogues, en conformité des règlements édictés par le Ministre.. Toutefois, si ces locomotives et ce matériel roulant des chemins de fer servent temporairement au transport de marchandises d'un endroit du Canada à un autre endroit du Canada, ils ne seront pas admissibles en franchise, mais seront assujettis aux droits de douane sur la valeur de location ou les sommes exigées par le propriétaire américain pour leur emploi au Canada, ou l'équivalent déterminé par les règlements édictés par le Ministre.	.....	En franchise	En franchise	.....	En franchise	En franchise
440k	(1) Moteurs et leurs pièces achevées, n.d., pour servir exclusivement à la propulsion des bateaux ou au levage des filets et des lignes sur ces bateaux employés exclusivement aux opérations de pêche commerciale authentique, en vertu des règlements que peut prescrire le Ministre.....	En franchise	En franchise	15 p.c.	En franchise 15 p.c.	12½ p.c. 20 p.c.	15 p.c. 30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente résolution budgétaire		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	(3) Matières et articles destinés à la fabrication ou à la réparation des moteurs visés par les numéros 440k (1) et 440k (2).....	En franchise	En franchise	15 p.c.	10 p.c. Divers	22½ p.c. Divers	35 p.c. Divers
442	Articles et matières qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409h, 409i, 409j, 409k, 409l, 409m, 409n, 409o, 409q, *427b (1)* et 439c, importés pour servir à la fabrication des marchandises désignées aux numéros ci-dessus, ou de leurs pièces, suivant les règlements édictés par le Ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
442d	Matériaux, y compris toute les pièces, faits entièrement ou principalement e métal, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée ou Canada, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'articles ayant droit d'entrer sous le régime de numéros tarifaires *410a(iii)*, 410, 410L, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s, 410u, 410v, 410w, 410z, 411, 411a, 411b, 427b, 427c, 427f, 428c, 428e, 440k et 447a, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques, en vertu de règlements que peut prescrire le Ministre.....	En franchise	En franchise	10 p.c.	En franchise Divers	En franchis Divers	10 p.c. Divers
443d	*Dispositifs de contrôle du gaz, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, utilisés sur des appareils de chauffage de bâtiments ou dans les conduits de gaz entre ces appareils et les compteurs et employés à la fabrication ou à la réparation d'appareils de chauffage au gaz pour bâtiments, ou à l'adoption, par transformation, de ce système de chauffage; pièces de ces articles*.....	En franchise	7½ p.c.	30 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
443e	(1) *Minuteries pour appareils de cuisson ou de chauffage de bâtiments; pièces de ces articles*..... mais au moins pièce	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	15 p.c.	30 p.c. 40c.	35 p.c. 50c.
	(2) *Minuteries d'appareils récepteurs et leurs pièces*.... mais au moins pièce	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	15 p.c.	30 p.c. 40c.	35 p.c. 50c.

476a	Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoires dans les hôpitaux publics; chaises et tables d'opérations chirurgicales et leurs pièces; couveuses d'enfants et leurs pièces; colliers de verroterie et leurs écrins pour l'identification des bébés, et leurs pièces; cardiographes électriques et leurs pièces; et les pellicules et le papier sensibilisés employés dans ces appareils; papier *électroencéphalo-graphique;* appareils à stériliser, y compris les laveuses et les stérilisateurs de bassins de lit, mais à l'exclusion des machines à lessiver et à blanchir; le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements que peut prescrire le Ministre	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 17½ p.c.	En franchise 25 p.c.	En franchise 35 p.c.
478	(1) Membres artificiels; supports de l'épine dorsale et autres supports orthopédiques; pièces de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(2) *Appareils de prothèse pour l'oreille et le nez; appareils d'iléostomie, de colostomie et appareils analogues pour voies urinaires, destinés à être portés par un particulier; matières et articles nécessaires pour leur bonne application et leur entretien*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
	(3) Matières et articles employés à la fabrication des marchandises énumérées dans les numéros tarifaires 478(1) et 478(2)	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers
567b	(1) Vêtements sacerdotaux de toute matière	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
	(2) *Châles de prière, franges de châles de prière et sacs à châles de prière*	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	50 p.c. et 7c. l'once
604	(3) *Cuir de jeunes phoques*	En franchise	10 p.c.	27½ p.c.	7½ p.c.	17½ p.c.	27½ p.c.
657a	Films cinématographiques positifs, n.d.:						
	(1) Un et un huitième de pouce et plus de largeur ..... le pied linéaire	1½ p.c.	1½ c.	3c.	1½c.	1½c.	3c.
	(2) *Moins d'un et un huitième de pouce de largeur* ..... le pied linéaire	En franchise	1½c.	3c.	En franchise	20 p.c.	25 p.c.
680b	*Exosquelettes calcaires et chitineux d'animaux marins, teints ou autrement préparés ou non, importés uniquement pour usages décoratifs*	En franchise	5 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 plc.	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente résolution budgétaire		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
681b	Reliquats, déchets ou débris provenant d'opérations chimiques, métallurgiques ou *du travail sur métaux*, contenant de l'oxyde d'aluminium ou d'autres composés d'aluminium mélangés à d'autres matières, et importés par des métallurgistes ou des affineurs canadiens pour la récupération de l'oxyde d'aluminium et d'autres sous-produits qui s'y rattachent.....	En franchise	En franchise	10 p.c.	En franchise 15 p.c.	En franchise 20 p.c.	10 p.c. 25 p.c.
691	(1) Services de communion; vases à huile; crosses; bénitiers; goupillons; encensoirs; navettes; coquilles ou fonts baptismaux; scapulaires; chapelets; rosaires; *statues, statuettes*, médailles et croix religieuses; *ensembles pour parchemins, chandeliers Chanuka; ensembles Kiddush; boîtes Mezuzah; ensembles Havdalah;* pièces de ce qui précède.....	En franchise	En franchise	En franchise	Divers	Divers	Divers
	(2) *Matières et articles pour la fabrication des marchandises énumérées au numéro 691 (1)*.....	En franchise	En franchise	En franchise	Divers	Divers	Divers
696	(1) Appareils philosophiques et scientifiques (*et leurs appareillages accessoires*), ustensiles, instruments et préparations philosophiques et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent; cartes de géographie, graphiques, reproductions photographiques et autres reproductions illustrées; moulages en plâtre pour servir de modèles, animaux pour servir de sujets de recherches ou d'expérimentation; plantes vivantes, graines, boutures, boutons, scions, tubercules, bulbes et rhizomes; appareils mécaniques d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; *pièces de ce qui précède*. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des objets religieux, philosophiques, éducatifs, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou sur l'ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école, ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, conformément aux règlements que peut édicter le Ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise Divers	En franchise Divers	En franchise Divers

	(2) *Matières et articles pour la fabrication des marchandises désignées au numéro tarifaire 696 (1)*.....	En franchise	En franchise	En franchise	Divers	Divers	Divers
703	*c) Marchandises évaluées à au plus $1,000, importées par les membres de la force armée canadienne après une absence, hors du Canada, d'au moins un an, acquises par eux pour usage personnel ou domestique et leur ayant appartenu à l'étranger au moins six mois avant leur retour au Canada, conformément aux règlements édictés par le Ministre*..... *Toutefois ces marchandises ne devant pas être vendues ni aliénées autrement sans le paiement des droits et des taxes avant d'avoir servi au Canada pendant douze mois; en outre, cette exemption ne s'applique pas aux breuvages alcooliques, aux cigares, aux cigarettes ni au tabac fabriqué.*	En franchise	En franchise	En franchise	Divers	Divers	Divers

4. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste C du tarif des douanes en y supprimant le numéro 1206 et en insérant à ladite liste C le numéro suivant

1206	Articles fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par des prisonniers, ou manufacturés dans des maisons de détention, des prisons ou des pénitenciers; ainsi que marchandises de nature similaire à celles que manufacturent ces établissements, vendues ou offertes en vente par une personne, maison ou corporation ayant entrepris la fabrication de ces articles dans ces institutions ou par un agent de ces personnes, maison ou corporation, ou bien encore lorsque ces marchandises ont été primitivement achetées à un de ces entrepreneurs ou transférées par lui. *Toutefois, le Gouverneur en conseil peut, au moyen d'un règlement, exempter toute marchandise ou catégorie de marchandises devant subir un complément d'ouvraison au Canada des dispositions de ce numéro.*

5. La Chambre décide que toute loi fondée sur les précédentes résolutions tendant à modifier les listes A et C du tarif des douanes soit censée être entrée en vigueur le vingtième jour de février mil neuf cent cinquante-trois et s'appliquer à tous les articles mentionnés aux précédentes résolutions, qu'ils soient importés ou pris dans les entrepôts, en vue de la consommation à compter de la date précitée, et s'appliquer également aux articles antérieurement importés à l'égard desquels, avant cette date, nulle déclaration d'entrée n'a été effectuée, en vue de leur consommation.

(Voir aussi les Documents parlementaires pages 1 à 89)

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

déposés par

l'honorable D. C. Abbott, député,

pour la gouverne du Parlement,

à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1953-1954

AVANT-PROPOS

Les présents documents ont un double objet:

1. Présenter une revue générale de la situation économique de 1952, offrant en un seul fascicule de consultation facile, certains des principaux indices économiques préparés par le Bureau fédéral de la statistique et d'autres services de l'État, ainsi que de brefs commentaires;

2. Présenter un exposé préliminaire des comptes de l'État pour l'année financière close le 31 mars 1953.

PARTIE I

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1952

PAGE

1. Les comptes nationaux:
   - Revenu, produit et dépenses nationaux 5
   - Revenu des particuliers et son affectation 9
   - Provenance et affectation de l'épargne 12
   - Placements et immobilisations 14
   - Recettes et dépenses de tous les gouvernements 17
2. Balance des règlements internationaux 22
3. Emploi de la main-d'œuvre et salaires 25
4. Courbe des prix 28

Les tableaux compris dans le présent document budgétaire se fondent sur des estimations fournies par le Bureau fédéral de la statistique et d'autres services de l'État. Certaines de ces données paraissent pour la première fois; d'autres ont été publiées ailleurs. Toutes les estimations relatives à 1952, n'étant que préliminaires, sont sujettes à revision.

LES COMPTES NATIONAUX

Revenu, produit et dépenses nationaux

Le revenu national représente l'ensemble du revenu annuel que les habitants du Canada tirent de la production de biens et de services. A ce titre, il comprend les traitements, salaires et autres formes de rémunération versée aux employés, en espèces ou autrement, en plus de la solde et des allocations versées aux militaires. Il comprend les bénéfices des sociétés, les intérêts, les loyers nets, ainsi que le revenu net de cultivateurs ou d'autres personnes travaillant pour leur propre compte.

Le produit national brut représente la valeur au prix du marché de tous les biens et services produits durant l'année par le travail, le capital et les initiatives des habitants du Canada. On l'obtient en faisant la somme des frais de production. Une partie de ces frais de production représente le coût des facteurs de la production ou, tout simplement, le revenu des facteurs de la production, le travail, le capital et l'entreprise. La somme totale du coût des facteurs de la production et de ces revenus constitue le revenu national. Les impôts indirects et d'autres frais, par exemple, les allocations de dépréciation, peuvent être également considérés comme partie du coût des biens et services produits; ils ne forment pas partie toutefois du revenu des Canadiens. On les ajoute donc au revenu national afin de déterminer le produit national brut. D'autre part, on peut considérer les subventions comme une compensation des frais de production; c'est pourquoi il faut les déduire.

Les dépenses nationales brutes permettent d'établir le même total que le produit national brut mais d'une autre manière. Les biens et services produits durant l'année sont soit vendus au pays ou à l'étranger, soit ajoutés aux avoirs. On obtient donc les dépenses nationales brutes en établissant la somme des

DÉPENSES NATIONALES BRUTES
EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS CONSTANTS (1935-1939)
1926 - 1952

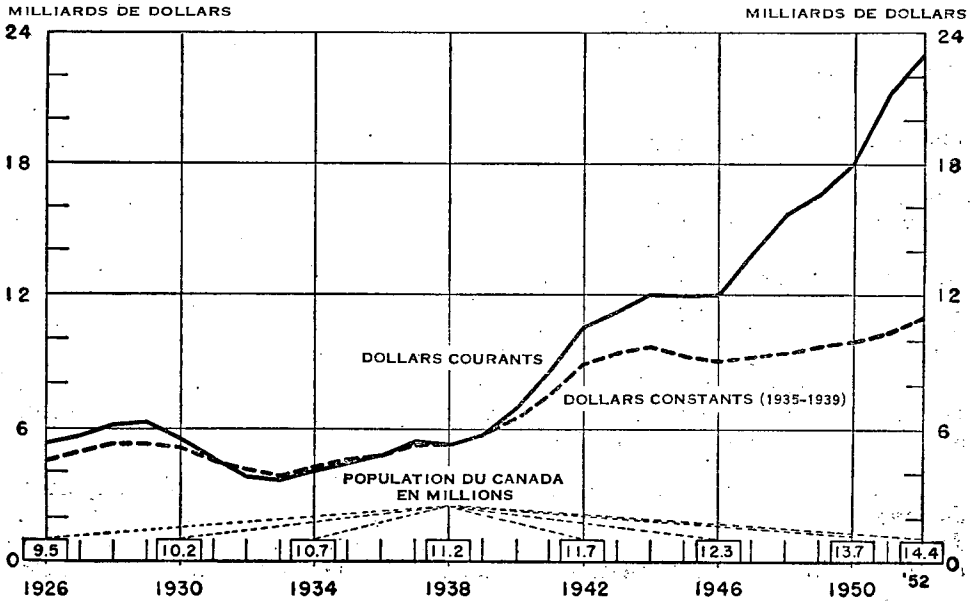

ventes et en rectifiant celles-ci à l'égard des importations et des modifications aux avoirs. Les dépenses du Canada à l'égard de biens et de services importés, tout en étant comprises dans le total des ventes aux consommateurs, aux gouvernements et aux entreprises commerciales au compte-capital, n'intéressent pas toutefois l'écoulement de la production; c'est pourquoi elles sont déduites. Cependant, comme les dépenses effectuées par des pays étrangers pour des biens et des services canadiens, c'est-à-dire les exportations, font partie du revenu des Canadiens au chapitre du produit national brut, elles figurent également à la rubrique des dépenses nationales brutes.

Revenu et produit nationaux

Les estimations préliminaires laissent prévoir que le produit national brut atteindra en 1952 environ 23 milliards de dollars. Compte tenu du fait que les prix ont été légèrement plus élevés, en moyenne, en 1952 qu'en 1951, on estime que l'augmentation quantitative ou réelle du produit était d'environ 6 p. 100.

Bien que les estimations présentes de changements à l'égard du produit réel ne soient qu'approximatives, elles révèlent que pour la troisième année consécutive l'augmentation du produit réel a atteint 5 ou 6 p. 100. Au cours de la période de trois ans, s'étendant de 1950 à 1952 inclusivement, l'accroissement total a été d'environ 19 p. 100, ce qui s'établit à un peu plus de 10 p. 100 par habitant. Ce rythme d'accroissement du produit réel est plus du double de celui de la période précédente de trois ans.

Comme en 1951, une part importante de l'augmentation estimative du produit réel total provient, dans la proportion d'un quart peut-être, de l'accroissement de la production agricole. Cette augmentation de la production agricole résultait presque entièrement de la récolte très abondante de céréales dans l'Ouest, étant donné que dans les autres domaines de l'agriculture, la production s'est à peu près maintenue au même niveau qu'en 1951. Il s'est aussi produit des augmentations marquées dans l'industrie du bâtiment, dans le domaine des transports, des communications, de l'entreposage, des entreprises d'utilité publique, dans le commerce et dans les industries qui assurent des services, qui, ensemble, ont été cause de plus de la moitié environ de l'augmentation globale du produit réel. Il semble que la production manufacturière se soit accrue d'environ 2 p. 100 par rapport à 1951.

L'indice de la production industrielle à l'égard des onze premiers mois de 1952 révèle une légère augmentation de 2 p. 100 sur la période correspondante de 1951; pour l'ensemble de l'année, il sera probablement d'environ 3 p. 100 supérieur à celui de 1951. Mais il importe de noter que ces moyennes voilent d'importantes différences dans l'activité industrielle au cours de ces deux années. Au début de 1951 il y a eu une grande activité qui a porté l'indice de la production industrielle à un sommet de 237·3 en juin; il a ensuite diminué constamment pour atteindre un minimum de 211·6 en décembre. D'autre part, en 1952, l'indice de la production industrielle s'est accru constamment, passant de 212·1 en janvier à 248·1 en novembre, soit 17 p. 100. En d'autres termes, à la fin de l'année 1952 l'indice était d'environ 3 p. 100 supérieur à la moyenne de l'année, qui s'établissait à 233, tandis qu'à la fin de 1951, il était inférieur d'environ 7 p. 100 à la moyenne de l'année, qui s'établissait à 226·5.

L'augmentation estimative du revenu du travail, élément le plus important du revenu national, est de 1,123 millions de dollars pour 1952, soit 100 millions de plus que l'augmentation du revenu national lui-même. Comme pourcentage du revenu national, le revenu du travail a passé de 56 p. 100, en 1951, à 59 p. 100,

TABLEAU 1

REVENU NATIONAL ET PRODUIT NATIONAL BRUT

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
1. Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	7,761	8,324	9,732	10,855
2. Soldes et allocations militaires	115	137	201	270
3. Revenu provenant de placements	2,445	3,148	3,667	3,746
4. Revenu net d'entreprises non constituées en sociétés—				
a) Des cultivateurs, à même la production agricole(1)	1,504	1,507	2,116	1,861
b) Entreprises non constituées en société et non agricoles	1,369	1,493	1,568	1,575
5. **Revenu national** (1+2+3+4)	**13,194**	**14,609**	**17,284**	**18,307**
6. Impôts indirects, moins les subventions	1,830	2,018	2,461	2,704
7. Dépréciation et autres frais commerciaux du même genre	1,437	1,619	1,820	1,991
8. Erreur restante d'estimation	+1	−29	−117	−18
9. **Produit national brut aux prix du marché** (5+6+7+8)	**16,462**	**18,217**	**21,448**	**22,984**
10. Produit national brut en dollars constants	100	106	112	119

(1) Ces chiffres comprennent les bénéfices réalisés par la Commission du blé mais non encore distribués et les redressements, en fonction de l'année civile, visant les stocks que détient la Commission du blé.

en 1952. Dans l'ensemble de l'année, le total des salaires et traitements a augmenté de 12 p. 100 par rapport à 1951 et l'augmentation a été continue au cours de l'année. La majeure partie de ce gain est due à des revenus plus élevés mais il y a eu également une expansion de 3 p. 100 du nombre des salariés.

En dépit d'une récolte de céréales sans précédent dans l'Ouest, le revenu agricole net accuse une diminution d'environ 12 p. 100 par rapport au très haut niveau atteint en 1951; mais il s'est maintenu à 24 p. 100 au-dessus des niveaux de 1949 et de 1950. Ce déclin est en grande partie le résultat de prix inférieurs obtenus pour les animaux sur pied. Une cause particulière du déclin des prix des animaux sur pied au Canada a été la perte du débouché des États-Unis pour les bestiaux, à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse dans l'Ouest canadien; mais même avant cette épizootie la tendance à la baisse des prix de la viande aux États-Unis abaissait les revenus des éleveurs canadiens. L'effet de cette tendance à la baisse des prix du marché a été mitigé par les mesures de soutien de prix adoptées par le gouvernement fédéral.

On estime que le revenu provenant de placements a augmenté de 2 p. 100 en 1952 comparativement à des augmentations de 16 p. 100 en 1951, de 29 p. 100 en 1950 et à une diminution de 1 p. 100 en 1949. Ce rythme plus lent dans l'augmentation du total du revenu de placements au cours de 1952 peut être attribué au fléchissement prévu des bénéfices des sociétés. Les bénéfices des sociétés constituent environ les deux tiers du total des revenus de placements et ont été très soutenus en 1950 et en 1951. Les renseignements dont nous disposons semblent indiquer que la tendance des bénéfices des sociétés est de nouveau à la hausse, par rapport aux plus bas niveaux atteints au cours de la dernière partie de 1951 et aux débuts de 1952.

DÉPENSES NATIONALES

Au cours de 1952, le volume de la production canadienne a augmenté de 6 p. 100. En même temps, l'accumulation des stocks a été moindre en 1952 qu'en 1951. C'est pourquoi le volume de l'augmentation des biens et des services utilisés au cours de 1952 à des fins autres que l'augmentation des stocks s'est rapproché plutôt de 9 p. 100 que de 6 p. 100. Cette augmentation s'est répartie sur toutes les catégories générales de dépenses, mais les dépenses des consommateurs et celles de l'État ont absorbé ensemble environ 80 p. 100 de cette augmentation.

TABLEAU 2

DÉPENSES NATIONALES BRUTES

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
1. Dépenses des particuliers pour les denrées de consommation et les services	10,963	11,994	13,234	14,290
2. Dépenses de l'État en biens et services	2,128	2,326	3,201	4,211
3. Placements bruts au pays:				
a) Usine, outillage et logement	2,968	3,216	3,810	4,138
b) Changements à l'égard des stocks	231	980	1,620	176
4. Exportation de denrées et de services(1)	4,011	4,185	5,099	5,650
5. Importation de denrées et de services(1)	−3,837	−4,514	−5,633	−5,500
6. Erreur restante d'estimation	−2	+30	+117	+19
7. **Dépenses nationales brutes aux prix du marché** (1+2+3+4+5+6)	**16,462**	**18,217**	**21,448**	**22,984**
8. Indice des dépenses nationales brutes en dollars constants	100	106	112	119

(1) De légères rectifications ont été apportées à la statistique visant les recettes et dépenses courantes indiquées au tableau 11 ainsi qu'à *La balance canadienne des règlements internationaux, 1926-1951*. Bureau fédéral de la statistique, afin que les données concordent avec celles des autres tableaux.

Les dépenses du consommateur ont passé de 13,234 millions de dollars en 1951 à 14,290 millions de dollars en 1952, soit une hausse de 8 p. 100 en valeur et de 6 p. 100 en réalité. Cette hausse marque un contraste frappant avec l'année 1951, alors que les dépenses réelles du consommateur sont restées à peu près constantes. Comme il est indiqué plus haut, cependant, on a fait beaucoup moins appel à la production pour fins d'accumulation de stocks en 1952 qu'en 1951. La hausse des dépenses du consommateur, des dépenses aux fins de la défense et des immobilisations explique donc, en partie, la chute verticale au titre de l'accumulation de stocks.

Les deux tiers environ des 1,010 millions de dollars que le gouvernement a dépensés de plus, pour achat de matériel et paiement de services, sont imputables à l'augmentation des dépenses aux fins de la défense. En réalité, l'augmentation des dépenses, tant pour des fins militaires que non militaires, pour achat de matériel ou paiement de services, est légèrement plus élevée que l'augmentation des dépenses du consommateur. Les placements afférents aux usines, à l'outillage et au logement se sont accrus de 328 millions de dollars, soit une hausse de 9 p. 100 en valeur et de 5 p. 100 en volume. L'accumulation des stocks, dans l'ensemble, a atteint son niveau le plus bas depuis 1949. Les stocks agricoles et les céréales acheminées vers des débouchés commerciaux ont augmenté sensiblement, tant en valeur qu'en volume, mais la valeur des stocks commerciaux a baissé au cours de l'année. Toutefois, cette diminution de la valeur des stocks commerciaux est plutôt imputable à la baisse des prix qu'à une réduction de volume.

Revenu des particuliers et son affectation

Afin d'établir le rapport entre le revenu des Canadiens, leurs dépenses et leurs économies, il est beaucoup plus utile de tenir compte du revenu des particuliers que du revenu national.

Le revenu des particuliers diffère du revenu national à plus d'un égard. Il représente l'ensemble des revenus couramment réalisés, que ceux-ci proviennent ou non de la production. Ainsi, il ne comprend que la part des bénéfices des sociétés commerciales que les Canadiens ont effectivement touchée sous forme de dividendes. En outre, il faut déduire du revenu global des employés les cotisations versées à la caisse d'assurance-chômage ou à une caisse de retraite, cotisations qui, tout en faisant partie de la rémunération pour les services accomplis, ne sont pas effectivement touchés par l'employé durant l'année. D'autre part, les virements de fonds, tels les allocations familiales, la pension de vieillesse, les prestations aux anciens combattants et les montants souscrits à des œuvres de bienfaisance par les sociétés commerciales, entrent dans le revenu des particuliers sans faire partie, toutefois, de la rémunération accordée en retour de services. Ces paiements ne sont donc pas inclus dans le revenu national.

Une rectification spéciale s'impose à l'égard du revenu agricole, vu que les agriculteurs n'ont pas reçu un versement complet pour leurs céréales au moment de la livraison à la Commission du blé. Un versement initial est effectué au moment de la livraison, et les versements ultérieurs sont calculés d'après le prix réalisé par la Commission. Ainsi donc, pendant un certain temps, une partie du revenu des agriculteurs s'accumule dans la caisse de la Commission du blé. Aux fins du revenu national, le revenu net des agriculteurs figure au tableau I, suivant la méthode d'exercice, et comprend le revenu accumulé dans la caisse de la Commission du blé au nom des cultivateurs. Au chapitre du revenu des particuliers, une rectification s'impose afin d'exclure un tel revenu accumulé et d'englober uniquement les versements de la Commission du blé, qu'il s'agisse des livraisons de l'année en cours ou des années antérieures.

TABLEAU 3

PROVENANCE DU REVENU DES PARTICULIERS

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
1. Salaires, traitements et revenu supplémentaire provenant du travail	7,761	8,324	9,732	10,855
Déduire: cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurances sociales et de pensions de l'État	−239	−256	−302	−328
2. Solde et allocations des militaires	115	137	201	270
3. Revenu net des exploitants agricoles tiré du produit de leur entreprise(1)	1,600	1,406	2,174	1,877
4. Revenu net des entreprises autres que les entreprises agricoles et non constituées en sociétés	1,369	1,493	1,568	1,575
5. Intérêt, dividendes et revenu net de loyers, touchés par des particuliers(2)	1,157	1,299	1,403	1,484
6. Virements de fonds effectués à des particuliers (non compris l'intérêt)—				
a) Par l'État	950	1,032	1,022	1,358
b) Sommes allouées à des œuvres de bienfaisance par les sociétés commerciales	23	25	29	30
c) Pertes nettes à l'égard des créances irrécouvrables des sociétés commerciales	21	23	25	25
7. **Revenu des particuliers** (1+2+3+4+5+6)	**12,757**	**13,483**	**15,852**	**17,146**

(1) A l'exclusion des bénéfices réalisés par la Commission du blé, mais non encore distribués, et redressements en fonction de l'année civile, visant les stocks détenus par la Commission du blé.

(2) Y compris tous les intérêts relatifs aux créances que l'État a versés à des particuliers.

En 1952 le revenu total des particuliers a augmenté de 1,294 millions de dollars, soit de 8 p. 100, malgré un fléchissement marqué du revenu des agriculteurs qui avait atteint, en 1951, un sommet. Cette augmentation du revenu des particuliers correspondait à peu près intégralement à une augmentation du revenu réel, vu que l'indice des prix au consommateur ne s'établissait en moyenne qu'à 2·5 p. 100 au-dessus du niveau atteint en 1951. Ce relèvement du revenu réel a été du reste un peu plus important dans la dernière partie de l'année, les prix ayant poursuivi un mouvement descendant régulier tandis que les revenus continuaient d'augmenter.

L'augmentation du revenu des particuliers était, en somme, attribuable à deux éléments: au relèvement régulier des salaires et traitements et à l'inauguration des paiements au titre de la sécurité de la vieillesse. L'augmentation du revenu des particuliers a tenu dans la proportion de 85 p. 100 environ, à un relèvement de 12 p. 100 du revenu des employés, net des contributions des employés et des patrons à l'assurance sociale et aux caisses de retraite de l'État. Les virements de fonds effectués par l'État ont accusé une augmentation de 336 millions dont les deux tiers attribuables à l'augmentation des paiements au titre de la sécurité de la vieillesse. Les soldes et allocations militaires ont accusé un relèvement de 69 millions, soit 34 p. 100 de plus qu'en 1951.

Le revenu net des cultivateurs a diminué de 14 p. 100 par rapport au sommet atteint en 1951, mais s'établit à 25 p. 100 environ au-dessus de la moyenne de 1949 et de 1950. Le fléchissement des recettes agricoles est surtout attribuable à celui des cours agricoles, encore que la diminution des décaissements de la Commission du blé en explique une partie. Ainsi qu'on la mentionné ci-dessus, le volume de la production agricole a été bien plus elevé qu'en 1951. On estime que les entreprises autres que les sociétés, à l'exclusion des exploitations agricoles, ont vu croître légèrement leurs revenus. Les dividendes des sociétés ont été un peu moins considérables, mais par contre, le rapport des placements d'autres sources a été plus important.

TABLEAU 4

AFFECTATION DU REVENU DES PARTICULIERS

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
1. Impôts directs des particuliers—				
a) Impôts sur le revenu	677	612	891	1,177
b) Droits successoraux	55	66	69	69
c) Divers	57	62	67	72
Total des impôts directs	789	740	1,027	1,318
2. Dépenses personnelles relatives aux biens de consommation et aux services:				
Denrées:				
a) Périssables	6,799	7,207	7,904	8,397
b) Durables	1,084	1,347	1,399	1,567
Services	3,080	3,440	3,931	4,326
Total des dépenses des particuliers	10,963	11,994	13,234	14,290
3. Épargne des particuliers:				
a) Épargne des particuliers à l'exclusion des stocks agricoles	1,077	618	1,237	1,295
b) Changements nets dans les stocks agricoles	−72	131	354	243
Total de l'épargne des particuliers	1,005	749	1,591	1,538
4. **Revenu des particuliers** (1+2+3)	**12,757**	**13,483**	**15,852**	**17,146**

L'affectation du revenu accuse également des différences importantes par rapport à 1951. Les versements au titre des impôts directs des particuliers ont augmenté de 291 millions, soit 28 p. 100. Cela tient, en partie, à ce que c'était la première année complète à l'égard de laquelle étaient appliqués les taux plus élevés imposés après les événements de Corée, mais la majeure partie de l'augmentation est attribuable à la hausse des revenus.

Tandis que le revenu disponible des particuliers, ou revenu après versement des impôts, augmentait de 1,003 millions, les dépenses des particuliers s'accroissaient de 1,056 millions. Ainsi, les Canadiens ont bénéficié, en 1952, d'une consommation sensiblement accrue sans modifier d'une manière appréciable le volume de leurs épargnes. De fait, si nous soustrayons l'épargne constituée sous forme de stocks agricoles, épargne qui est soumise à des influences spéciales, la somme estimative de 1,295 millions épargnée en 1952 est plus élevée que la somme épargnée en 1951. Les épargnes des particuliers, à l'exclusion des stocks agricoles, représentent, en 1952, 8·2 p. 100 du revenu disponible, comparativement à 8·3 en 1951, 4·8 en 1950 et 9 p. 100 en 1949.

Les achats de biens de consommation durables ont rapidement diminué après le premier trimestre de 1951, et cette diminution s'est poursuivie jusqu'au printemps de 1952, alors qu'un certain nombre d'éléments semblent s'être conjugués pour provoquer la hausse des ventes au détail. On a supprimé les restrictions frappant le crédit à la consommation et diminué les taxes d'accise spéciales pesant sur certaines denrées. D'une façon générale, la diminution des achats effectués par les consommateurs au cours des mois précédents avait contribué à la baisse des prix, ce qui, joint à l'accroissement des revenus en argent liquide, a entraîné une augmentation constante du pouvoir d'achat en puissance. En outre, un rythme ralenti des dépenses, au cours des 12 mois précédents, a probablement créé un nouvel arriéré de demandes. En tous cas, l'accroissement des ventes de produits durables a été si considérable que, pour l'ensemble de 1952, il a dépassé de 12 p. 100, en valeur, les ventes de 1951, et d'environ 10 p. 100 en volume. On a constaté une hausse verticale de la dette des consommateurs, à laquelle s'est ajouté un relèvement de la vente des biens durables au cours des huit derniers mois de l'année. Dans le secteur des biens périssables, se sont égale-

AFFECTATION DU REVENU DES PARTICULIERS
ANNÉES CIVILES

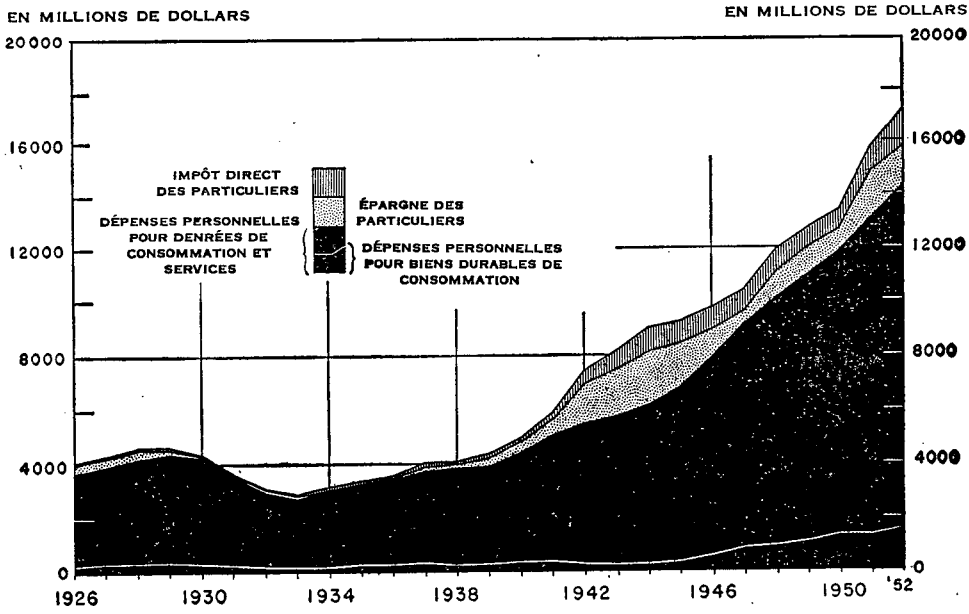

ment produites des augmentations sensibles des ventes de denrées alimentaires et de vêtements, et les services ont continué leur mouvement d'expansion. Compte tenu des modifications de prix, le volume des dépenses totales des consommateurs a monté d'à peu près 6 p. 100 soit d'environ 3 p. 100, calculées par tête.

PROVENANCE ET AFFECTATION DE L'ÉPARGNE

L'épargne est la source de l'argent qui sert aux dépenses d'immobilisations. On peut dépenser ou économiser le revenu découlant de la production. Par ailleurs, la dépense de consommation ou la dépense de placement au pays, dans un nouvel établissement, dans de l'outillage, dans l'habitation ou dans des additions au stock en magasin ou des placements à l'étranger, peuvent absorber la production. Il est possible, par conséquent, de dresser des tableaux indiquant, d'une part, les sources de l'épargne et, d'autre part, l'emploi de ces épargnes en vue de financer le total des placements au pays ou à l'étranger.

Outre l'épargne des particuliers dont il est question ci-dessus, il peut y avoir les épargnes de l'État et celles des maisons d'affaires. Si, par exemple, les revenus de l'État dépassent ses dépenses, cet excédent constitue une partie de l'épargne nationale, comme le montrent les comptes publics. D'autre part, un déficit budgétaire diminue d'autant le total de l'épargne privée, des particuliers et des sociétés.

On estime qu'en 1952, les économies nationales étaient, dans l'ensemble, de 530 millions de dollars moins élevés qu'en 1951, ce qui représente une régression de 11 p. 100. Celle-ci n'était, toutefois, pas due au ralentissement du rythme de l'épargne des particuliers. Mais l'excédent total a baissé de 733 millions pour tous les paliers du gouvernement, en passant de 1,034 millions pour l'année civile 1951 à 301 millions de dollars pour l'année civile 1952. C'est ainsi que le montant qu'ont épargné, au cours de l'année, les particuliers et les entreprises, bien qu'il ait subi peu de modifications par rapport à 1951, accuse, lorsqu'on tient compte du chiffre absolu, une avance relative, parce qu'il représente 94 p. 100 de l'épargne totale en 1952, comparativement à 82 p. 100 pour l'année précédente.

TABLEAU 5

PROVENANCE DE L'ÉPARGNE

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
Épargne des particuliers	1,005	749	1,591	1,538
Épargnes brutes des sociétés—total	1,925	2,486	2,505	2,662
a) Bénéfices non répartis des sociétés	607	791	771	707
b) Allocations de dépréciation	1,437	1,619	1,820	1,991
c) Pertes nettes à l'égard des créances irrécouvrables des sociétés	−21	−23	−25	−25
d) Bénéfices non répartis de la Commission du blé et rectification dans l'évaluation des stocks de céréales détenus par cet organisme	−96	101	−58	−16
e) Rectification dans l'évaluation des stocks(1)	−2	−2	−3	5
Excédent (+) ou déficit (−) de l'État(2)	440	691	1,034	301
Erreur restante d'estimation(3)	1	−29	−117	−18
Total	3,371	3,897	5,013	4,483

(1) La rectification ne porte que sur les céréales détenues par des entreprises commerciales.
(2) Voir tableau 10.
(3) Voir tableaux 1 et 2.

On estime que l'épargne des particuliers atteint en 1952 1,538 millions de dollars, soit presque 10 p. 100 du revenu dont ils disposent. Elle représente 34 p. 100 des économies totales de la nation, compte tenu de toutes les sources, comparativement à 32 p. 100 en 1951. Même si l'on ne tient pas compte de l'épargne au chapitre des stocks agricoles, l'épargne des particuliers s'est quelque peu accrue par rapport à 1951. Cet élément venant s'ajouter à l'augmentation des dépenses de la part des consommateurs fait ressortir l'amélioration sensible du revenu réel qui s'est produite au cours de l'année.

En 1952, environ 7 p. 100 de l'épargne totale de la nation étaient constitués par la somme des excédents des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, comparativement à environ 21 p. 100 en 1951. Cette réduction des économies réalisées par les gouvernements résultait uniquement de la diminution de l'excédent fédéral, évalué aux fins des comptes de l'État.

On estime que nos recettes totales en provenance de l'étranger portées au compte courant dépassaient, en 1952, de 150 millions de dollars le total de nos versements; il y a donc eu une augmentation nette de même valeur au chapitre de nos avoirs étrangers. Il y a là un contraste frappant avec ce qui s'est produit en 1950 et 1951, alors qu'un important apport net de capital provenait de l'étranger. Ainsi donc, le total des placements nationaux, en 1952, comprend non seulement les placements au pays à l'égard des usines, de l'outillage et du logement, mais aussi de modestes placements à l'étranger ou un accroissement de nos avoirs nets à l'étranger. Ces opérations sont traités plus en détail dans la partie intitulée: *Balance des règlements internationaux.*

TABLEAU 6

AFFECTATION DE L'ÉPARGNE

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
Montant brut des placements au pays:				
Logement, usines et outillage	2,968	3,216	3,810	4,138
Modification des stocks	231	980	1,620	176
Augmentation nette des valeurs étrangères (y compris le change étranger) après rectification (1)	174	−329	−534	150
Erreur restante d'estimation (2)	−2	−30	+117	+19
Total	3,371	3,897	5,013	4,483

(1) On a apporté des rectifications peu importantes aux chiffres qui figurent au tableau 12.
(2) Voir tableaux 1 et 2.

Les économies des sociétés commerciales sont constituées pour la majeure partie d'allocations de dépréciation et de bénéfices non distribués. L'estimation préliminaire des bénéfices des sociétés (avant l'impôt) indique une diminution provisoirement établie à 120 millions de dollars, soit environ 4 p. 100 de moins que le total de 1951. Comme cette baisse des bénéfices des sociétés est plus considérable que la réduction estimative dans le montant des impôts versés par les sociétés et des dividendes payés, une diminution des bénéfices non répartis semble probable.

TABLEAU 7

BÉNÉFICES, IMPÔTS ET DIVIDENDES DES SOCIÉTÉS

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
Bénéfices des sociétés avant l'impôt(1)	1,906	2,490	2,850	2,730
Moins les impôts versés par les sociétés(2)	−731	−1,023	−1,418	−1,405
Bénéfices des sociétés après l'impôt	1,175	1,467	1,432	1,325
Moins les dividendes versés(3)	−568	−676	−661	−618
Bénéfices non répartis des sociétés(4)	607	791	771	707

(1) Y compris les inscriptions au titre de l'épuisement; il est prévu, en outre, une rectification à l'égard des pertes et du calcul sur la base de l'année civile.
(2) Impôts perçus ou à percevoir à l'égard des revenus de l'année civile. (Voir tableau 10.)
(3) Y compris les dons aux œuvres de charité faits par les sociétés. (Voir tableau 3, poste 6 *b*).)
(4) Voir tableau 5.

Placements et immobilisations

On estime que les placements dans les usines, l'outillage et l'habitation se sont établis à 4,138 millions de dollars en 1952, soit une augmentation de 328 millions ou de 9 p. 100 comparativement à 1951. Ils ont représenté environ 18 p. 100 des dépenses nationales brutes, chacune des deux années. La plus forte augmentation a été celle de la construction de bâtiments non destinés à l'habitation, qui a été de 17 p. 100 en valeur et de 10 p. 100 en volume par rapport à 1951. La construction de logements a augmenté de près de 3 p. 100 en valeur; mais, compte tenu des changements survenus dans les prix, le volume en est resté à peu près le même. Cependant, l'activité s'est accrue de façon marquée dans le domaine de la construction des habitations au cours de la seconde moitié de

TABLEAU 8

PLACEMENTS BRUTS AU CANADA

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
Habitation, usine et outillage: total(1)	2,968	3,216	3,810	4,138
Nouvelles habitations	742	801	781	803
Autres genres de nouvelles constructions	903	1,026	1,260	1,476
Machinerie et outillage nouveaux	1,323	1,389	1,769	1,859
Changement dans les stocks: total	231	980	1,620	176
Céréales affectées à des fins commerciales(2)	−16	60	—	92
Céréales affectées à des fins agricoles et aux bestiaux(2)	−72	131	354	243
Tous autres avoirs(3)	319	789	1,266	−159
Placements bruts au Canada(4)	**3,199**	**4,196**	**5,430**	**4,314**

(1) Ce poste comprend les entreprises et les institutions particulières, ainsi que les entreprises d'utilité publique appartenant à l'État.
(2) Valeur de la transformation matérielle.
(3) Changement de valeur. Ce poste comprend les avoirs industriels et commerciaux commandités par des particuliers.
(4) Voir tableau 2, poste 3, et note au bas du tableau 9, page 16.

l'année; et les mises en chantier ont atteint un rythme de plus de 90,000 par année au regard de 70,000 en 1951. Les placements dans la machinerie et l'outillage se sont accrus de 5 p. 100 en valeur et de 4 p. 100 en volume comparativement à 1951, mais cette augmentation a été beaucoup moins prononcée que l'accroissement en valeur de 27 p. 100 en 1951. La proportion beaucoup plus faible de la production totale consacrée à l'augmentation des avoirs des sociétés commerciales constitue le changement le plus important dans le caractère des placements en 1952. On estime que les avoirs des sociétés commerciales se sont accrus de 1 p. 100 en volume, à rapprocher d'une augmentation de 11 p. 100 en 1951. En 1951, l'accumulation considérable de stocks et l'accroissement des dépenses aux fins de la défense ont exigé beaucoup de l'économie et absorbé environ 80 p. 100 de l'augmentation de la production cette année-là. En 1952, d'autre part, le ralentissement du rythme de l'accumulation des stocks a libéré la production pour d'autres fins et a été assez important pour absorber non seulement toute l'augmentation des placements dans les usines, l'outillage et l'habitation, mais encore plus de la moitié de l'augmentation des dépenses des consommateurs.

Le tableau 9 réunit, au chapitre de l'industrie, les placements commerciaux et les placements publics compris sous la rubrique des dépenses de l'État figurant au tableau n° 2. L'ensemble des immobilisations publiques et privées a augmenté de 545 millions de dollars, soit de 12 p. 100 en 1952. L'augmentation réelle atteindrait environ 8 p. 100.

Au chapitre des immobilisations, on remarque surtout, en 1952, l'augmentation des affectations des industries qui participent directement à la production de défense et de celles qui exploitent les ressources naturelles stratégiques du pays. L'importance croissante des placements dans de vastes projets d'exploitation des ressources s'est manifestée après 1948. La demande résultant du programme de réarmement de l'Occident, après le début des hostilités en Corée, a contribué aux progrès de ce genre d'entreprises. Le Gouvernement a pris aussi certaines mesures qui ont porté à renvoyer à plus tard les immobilisations d'ordre moins essentiel.

IMMOBILISATIONS DE L'ÉTAT ET DES PARTICULIERS

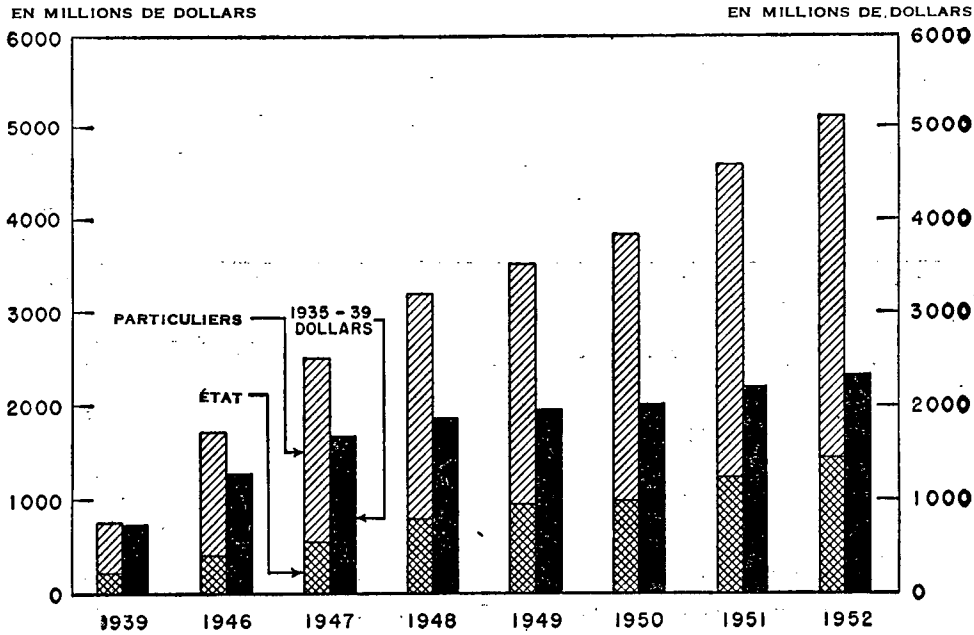

En 1952, l'augmentation des immobilisations affectées aux utilités publiques, à l'industrie manufacturière, à l'industrie minière, et aux ministères de l'État, a été légèrement plus élevée que l'augmentation de l'ensemble des immobilisations. Les affectations des ministères de l'État ont augmenté de 183 millions de dollars, soit 31 p. 100, ce qui représente un tiers de l'augmentation totale des immobilisations de 1952. Cette augmentation provient presque entièrement du programme de défense du Gouvernement fédéral et de l'aide accordée, sous forme de capitaux, aux industries qui remplissent des contrats de défense. Les immobilisations qui s'inscrivent aux chapitres des utilités publiques et des industries manufacturière et minière ont augmenté de 376 millions, soit 20 p. 100. Parmi les domaines où l'on relève des augmentations importantes par rapport à 1951, il faut inclure l'exploitation de nouvelles mines de fer et d'amiante ainsi que le creusage de puits de pétrole. Quant à l'industrie de transformation, les augmentations les plus marquées relèvent du domaine de l'industrie chimique, des industries du fer et de l'acier, des raffineries de pétrole, des mines de métaux non ferreux, du matériel de transport et de l'équipement et des outils électriques. Au chapitre des utilités publiques, l'augmentation la plus importante s'est manifestée dans le domaine des pipe-lines assurant le transport du pétrole et des gaz. On remarque également d'importantes augmentations relatives aux chemins de fer à vapeur, aux installations téléphoniques, aux centrales d'énergie électrique, aux aqueducs et au transport par eau. Par contre, on note des diminutions importantes dans le domaine des services financiers et commerciaux, et, à un moindre degré, dans certaines industries fabriquant des articles de consommation.

TABLEAU 9

IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
Agriculture et pêche	419	473	515	566
Industrie forestière	26	34	58	35
Mines, carrières et puits de pétrole	122	119	181	211
Industrie de transformation	536	502	793	942
Énergie électrique, gaz et aqueducs	338	369	440	536
Transport, entreposage et communications	341	351	460	561
Industrie de la construction	55	71	66	71
Commerce, finance et services commerciaux	293	397	412	317
Institutions	190	208	236	255
Habitations	776	845	821	850
Ministères et services gouvernementaux	406	446	595	778
Total des immobilisations (1)	**3,502**	**3,815**	**4,577**	**5,122**
Total des immobilisations exprimé en pourcentage des dépenses nationales brutes	21·3	20·9	21·3	22·3
Indice du total des immobilisations, en dollars constants	100	103	111	120

(1) Pour la conciliation de ces données avec celles qui ont trait aux placements bruts au Canada (tableau 8), voir ci-dessous.

	1950	1951	1952
IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES—Tableau 9	3,815	4,577	5,122
SOUSTRAIRE:			
Écoles et hôpitaux provinciaux, et écoles municipales	−107	−130	−156
Entreprises d'habitations de l'État, excepté les habitations de la Société centrale d'hypothèques et de logement destinées à la location	−44	−40	−47
Dépenses directes des ministères et services gouvernementaux	−446	−595	−778
Autres	−2	−2	−3
AJOUTER:			
Changements dans les inventaires	980	1,620	176
TOTAL, PLACEMENTS BRUTS AU CANADA—Tableau 8	4,196	5,430	4,314

Recettes et dépenses de tous les gouvernements

Le tableau 10,—*Transactions des gouvernements relatives aux comptes nationaux,*—tend à réunir dans un seul état et sous des rubriques uniformes les affaires de tous les gouvernements du Canada en fonction de l'année civile.

Le tableau ne comprend que les transactions se rapportant aux comptes nationaux. En conséquence, les excédents ou les déficits qu'on y trouve ne concordent pas avec ceux qui figurent aux divers comptes publics. Il a fallu modifier les états conventionnels des recettes et des dépenses de l'année financière de manière à exclure certaines opérations, comme celles qui ont trait aux réserves, défalcations, amortissements et autres opérations non effectuées en espèces, ainsi que l'achat et la vente de capitaux immobilisés existants; et il a fallu inclure les transactions de caisses extra-budgétaires, comme celles de l'assurance-chômage, de la sécurité de la vieillesse, de l'indemnisation des accidentés du travail et des pensions de l'État. Les prêts et placements gouvernementaux, de même que le remboursement de dettes, ne sont pas compris dans les dépenses gouvernementales.

Voici les plus importants redressements apportés aux comptes fédéraux: suppression de la réserve pour pertes possibles à l'égard d'éléments d'actif productif, suppression de la réserve pour prestations conditionnelles aux anciens combattants, suppression des dépenses comptées au titre de la prise en charge de la dette de Terre-Neuve, en 1949, suppression des dépenses comptées à l'égard de l'expédition de matériel militaire de réserve aux États membres de l'OTAN, addition de dépenses relevant du compte de remplacement du matériel de défense, suppression d'éléments d'actif inscrits au compte des valeurs inactives, redressement d'impôts des sociétés d'après la comptabilité d'exercice, addition du changement constaté à l'inventaire des organismes de l'État s'occupant des denrées et du fonds automatiquement renouvelable de la Production de défense, redressement de l'intérêt sur la dette publique d'après une comptabilité fondée non plus sur l'exercice mais sur la date d'échéance en 1952, et suppression des ventes de biens de guerre. En outre, les chiffres fédéraux sont répartis sur l'année civile; on s'est servi à cette fin des chiffres mensuels publiés par le contrôleur du Trésor.

Les chiffres des municipalités sont établis, dans la plupart des cas, en fonction de l'année civile, mais ceux des gouvernements provinciaux portent sur l'année financière des provinces. Par suite du manque de renseignements récents, il entre une bonne part d'évaluation dans les chiffres de 1952 relatifs aux gouvernements provinciaux et municipaux.

Les dépenses du gouvernement fédéral en matière de biens et services ont augmenté en 1952 de 48 p. 100, soit d'un montant de 815 millions de dollars. Environ 84 p. 100 de cette augmentation résultent de l'accroissement des dépenses aux fins de la défense, qui sont passées de 1,149 millions en 1951 à 1,832 millions en 1952. Cet accroissement des dépenses relatives à la défense a absorbé presque la moitié de l'accroissement du produit réel du pays en 1952. Du point de vue de l'utilisation directe des ressources, l'importance des dépenses relatives à la défense est également démontrée par le fait qu'elles constituent près des trois quarts des dépenses globales du gouvernement fédéral en matière de biens et services en 1952. Abstraction faite de l'augmentation des inventaires détenus par le gouvernement et découlant surtout de la politique de soutien des prix, les dépenses fédérales en matière de biens et services autres qu'aux fins de la défense accusent une augmentation de 7 p. 100 en valeur et peut-être de 1 p. 100 en volume. L'augmentation des dépenses provinciales et municipales en matière de biens et services pour 1952 est estimée à un peu moins de 13 p. 100 dont la moitié environ est censée être attribuable à la hausse des prix.

TABLEAU 10

TRANSACTIONS DE L'ÉTAT RELATIVES AUX COMPTES NATIONAUX

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
RECETTES:				
Impôts directs—Personnes	789	740	1,027	1,318
Revenus:				
Fédéral	674	612	891	1,177
Provincial et municipal	3	—	—	—
Droits successoraux:				
Fédéral	26	35	35	39
Provincial	29	31	34	30
Divers:				
Fédéral	7	7	6	7
Provincial et municipal	50	55	61	65
Impôts directs—Sociétés	731	1,023	1,418	1,405
Revenus:	601	877	1,230	1,317
Fédéral	130	146	188	88
Provincial				
Autres impôts directs:				
Taxes de rétention—Fédéral	47	54	56	55
Impôts indirects:	1,907	2,081	2,594	2,794
Fédéral	1,048	1,115	1,495	1,595
Provincial et municipal	859	966	1,099	1,199
Revenu de placements:	357	400	439	499
Fédéral	110	134	152	195
Provincial et municipal	247	266	287	304
Cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurance sociale et de pensions de l'État:	239	256	302	328
Fédéral	141	159	200	218
Provincial et municipal	98	97	102	110
Transferts d'autres gouvernements: Provinciaux et municipaux	182	251	260	367
Total des recettes:	4,252	4,805	6,096	6,766
Fédéral	2,654	2,993	4,065	4,603
Provincial et municipal	1,598	1,812	2,031	2,163
Déficit (ou excédent—)	**−440**	**−691**	**−1,034**	**−301**
Fédéral (1)	−497	−683	−1,006	−273
Provincial et municipal	57	−8	−28	−28
Total des recettes majoré du déficit (ou réduit de l'excédent)	**3,812**	**4,114**	**5,062**	**6,465**
Fédéral	2,157	2,310	3,059	4,330
Provincial et municipal	1,655	1,804	2,003	2,135

(1) Pour concordance avec l'excédent des comptes publics, voir page 19.

TABLEAU 10—(fin)

TRANSACTIONS DE L'ÉTAT RELATIVES AUX COMPTES NATIONAUX

—	1949	1950	1951	1952 (Prov.)
	(en millions de dollars)			
DÉPENSES DE L'ÉTAT:				
Biens et services	2,128	2,326	3,201	4,211
Fédéral:				
Défense	361	493	1,149	1,832
Non affectés à la défense	519	487	534	666
Provincial et municipal	1,248	1,346	1,518	1,713
Virements de fonds	1,425	1,474	1,468	1,797
Fédéral	1,022	1,019	987	1,378
Provincial et municipal	403	455	481	419
Subventions	77	63	133	90
Fédéral	73	60	129	87
Provincial et municipal	4	3	4	3
Transferts à d'autres gouvernements				
Fédéral	182	251	260	367
Total des dépenses	**3,812**	**4,114**	**5,062**	**6,465**
Fédéral	2,157	2,310	3,059	4,330
Provincial et municipal	1,655	1,804	2,003	2,135

—	1949	1950	1951	1952
	(en millions de dollars)			
Concordance avec l'excédent des comptes publics:				
Excédent du gouvernement fédéral calculé pour l'année civile, aux fins des comptes nationaux	**497**	**683**	**1,006**	**273**
Ajustements:				
Différence entre l'année civile et l'année financière	+311	−122	−300	+367
Différence entre les impôts à percevoir des sociétés et les rentrées de l'État à ce chapitre	−34	−183	−150	−93
Postes de revenus exclus	+62	+73	+67	+49
Réserves, défalcations et postes non liquides non portés au chapitre des dépenses	−154	−130	−167	−190
Changement dans les stocks des organismes d'acquisition de biens de l'État	+32	−19	−16	+77
Transport d'équipement militaire vers les pays de l'OTAN, frais de remplacement non compris	—	−57	−70	−94
Fonds extra-budgétaires pour pensions et assurance sociale (net)	−68	−56	−126	+57
Ajustement en vue de calculer l'intérêt de la dette d'après une comptabilité fondée sur la date d'échéance	—	—	—	−112
Autres ajustements	−50	−58	−33	−86
Excédent fédéral pour l'année financière aux comptes publics	**596** (1948-1949)	**131** (1949-1950)	**211** (1950-1951)	**248** (1951-1952)

Les virements de fonds fédéraux ont augmenté sensiblement, passant de 987 millions en 1951 à 1,378 millions en 1952, soit une hausse de 40 p. 100. Les deux tiers environ de cette augmentation s'expliquent par le fait que le gouvernement fédéral a inauguré le régime de la sécurité de la vieillesse en vertu duquel il verse $40 par mois aux Canadiens âgés de 70 ans ou plus. On note aussi une augmentation sensible aux chapitres de l'assurance-chômage et de la pension aux anciens combattants ainsi qu'une hausse régulière des paiements d'allocations familiales. La somme globale des virements de fonds provinciaux et municipaux a diminué, le paiement, par le gouvernement fédéral, de la pension de vieillesse aux personnes âgées de 70 ans ou plus faisant plus que compenser les augmentations portant sur d'autres rubriques.

Les recettes du gouvernement fédéral n'ont pas augmenté aussi rapidement que ses dépenses en 1952. On estime que ses recettes globales, pour l'année civile 1952, ont augmenté de 538 millions comparativement à une hausse de 1,271 millions au chapitre des dépenses. Plus de la moitié de l'augmentation des recettes fédérales est attribuable à l'impôt sur le revenu des particuliers qui a rapporté 286 millions de plus, soit une hausse de 32 p. 100. Des revenus plus élevés sont la principale cause de cette augmentation au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pareillement, bien que les taux majorés applicables à partir du 1er juillet 1951 n'aient guère changé en 1952, la réduction moyenne de 6 p. 100 étant à peu près compensée par l'addition d'un impôt de 2 p. 100 sur le revenu aux fins de la sécurité de la vieillesse, ces taux ont été appliqués, durant la dernière de ces deux années, pendant une pleine période de douze mois. Contrairement à la hausse marquée des recettes afférentes à l'impôt sur le revenu des particuliers, les recettes afférentes à l'impôt sur les sociétés sont demeurées à peu près les mêmes en 1952. On note une augmentation estimative de 87 millions au chapitre du passif couru de l'impôt sur le revenu des sociétés à l'échelon fédéral mais cette augmentation est plus que compensée par un fléchissement à l'échelon provincial. Ces changements compensatoires s'expliquent dans une large mesure par le retrait de l'Ontario du domaine de l'impôt sur les sociétés à la suite de l'accord de 1952 sur la location des domaines fiscaux et de

DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR MARCHANDISES ET SERVICES, EXPRIMÉES EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

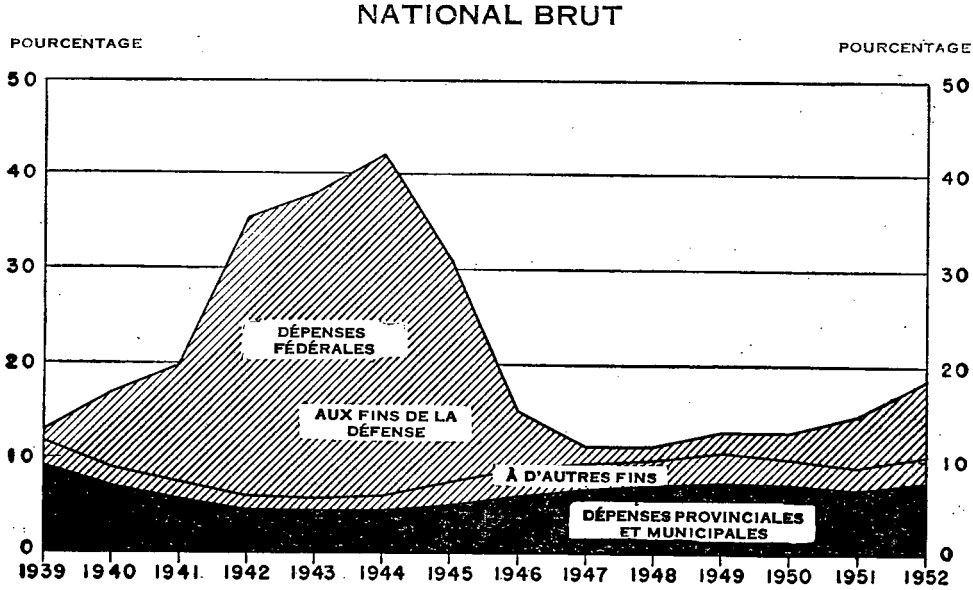

la modification apportée à cet accord, en vertu de laquelle la taxe de 5 p. 100 à l'égard des sociétés, jusqu'alors prélevée par les provinces, a été intégrée au régime fiscal fédéral. En 1952, les recettes fédérales provenant d'impôts indirects ont augmenté de 100 millions, ou de 7 p. 100, comparativement à une augmentation de 100 millions, ou de 9 p. 100, pour les gouvernements provinciaux et municipaux réunis.

A l'échelon fédéral, la taxe de vente de 10 p. 100 qui a été perçue pendant douze mois, au lieu de neuf l'année précédente, et l'augmentation des dépenses effectuées par les consommateurs ont plus que compensé la diminution du taux de certains impôts indirects entrée en vigueur en avril 1952.

A tous les échelons de gouvernement, les impôts indirects ont surpassé les impôts directs de 22 p. 100 en 1949, de 15 p. 100 en 1950 et de 4 p. 100 en 1951; mais ils ont été à peu près égaux en 1952.

Comme on l'a indiqué plus haut, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté beaucoup plus rapidement que les recettes durant l'année civile 1952. En conséquence, l'excédent, tel qu'il est calculé aux fins des comptes nationaux, est tombé de 1,006 millions de dollars pour l'année civile 1951, à 273 millions en 1952. Cet excédent a constitué, en 1952, 6 p. 100 des épargnes totales du pays, comparativement à 20 p. 100 en 1951. L'ensemble des recettes de tous les gouvernements provinciaux et municipaux s'élèvera, en 1952, à 28 millions de dollars, estime-t-on, le chiffre étant le même qu'en 1951.

L'excédent fédéral indiqué pour les fins des comptes nationaux diffère sensiblement de l'excédent mentionné dans les comptes publics, non seulement à cause de la différence entre l'année civile et l'année financière, mais à cause d'autres rectifications apportées tant aux dépenses qu'aux recettes de façon à faire coïncider cette présentation avec les chiffres indiqués à l'égard d'autres secteurs de l'économie. On a donc annexé un tableau de coïncidence au tableau du gouvernement qui résume les principales rectifications.

IMPÔTS DIRECTS ET INDIRECTS DE L'ÉTAT EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

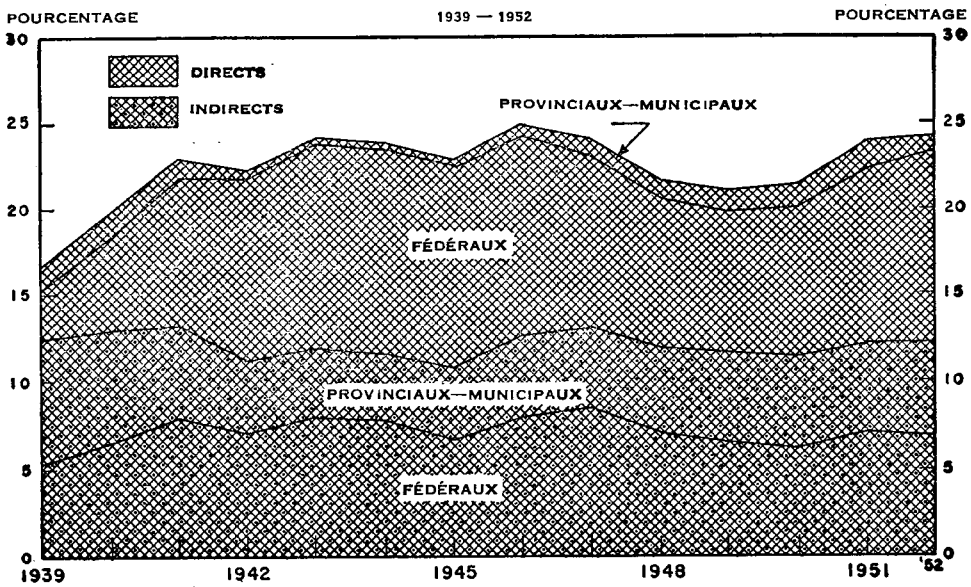

Les impôts directs comprennent les impôts des particuliers et des sociétés, les droits successoraux et les honoraires personnels.
Les impôts indirects comprennent les taxes à l'égard des denrées, des services, des immeubles et des droits commerciaux.

BALANCE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

L'exportation de marchandises (sauf s'il s'agit de dons) donne lieu à des paiements ou à des dettes en faveur du Canada. De même, les importations donnent lieu à des paiements ou à des dettes en faveur du reste du monde. D'autres opérations,—par exemple, les versements d'intérêt et de dividendes, le tourisme, les frais de transport et d'expédition,—donnent aussi lieu à des paiements ou à des dettes du même genre dans un sens ou dans l'autre. L'écart entre le débit et le crédit découlant de ces transactions courantes est désigné sous le nom de balance nette des paiements internationaux au compte courant. Lorsque le débit total d'une année dépasse le crédit total, comme cela s'est produit en 1950 et 1951, le Canada s'est endetté vis-à-vis du reste du monde ou bien le reste du monde a payé une partie de sa dette envers le Canada. C'est l'inverse qui se produit, il va sans dire, lorsque la somme des crédits dépasse celle des débits, comme cela s'est produit en 1952.

TABLEAU 11

BALANCE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

COMPTE COURANT ESTIMATIF ENTRE LE CANADA ET TOUS LES PAYS

(en millions de dollars canadiens)

—	1949	1950	1951	1952[2] Chiffres préliminaires
CRÉDITS COURANTS				
Exportations de marchandises (rectifiées)[1]	2,989	3,139	3,950	4,325
Or non monétaire	139	163	150	150
Dépenses touristiques	286	275	271	
Intérêts et dividendes	83	91	115	
Transport par terre et par eau	303	284	337	1,175
Successions et fonds des immigrants	66	58	77	
Autres recettes courantes	211	233	276	
Total des crédits	4,077	4,243	5,176	5,650
DÉBITS COURANTS				
Importations de marchandises (rectifiées)	2,696	3,129	4,103	3,825
Dépenses touristiques	192	226	280	
Intérêts et dividendes	390	474	447	
Transport par terre et par eau	253	301	347	1,675
Successions et fonds des immigrants	53	58	67	
Autres versements courants	306	384	456	
Total des débits	3,890	4,572	5,700	5,500
BALANCE NETTE AU COMPTE COURANT	+187	−329	−524	+150

[1] A l'exclusion de l'aide accordée à l'OTAN en vertu de la loi sur les crédits de défense.
[2] Détail non encore établi.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ESTIMATIVE DE LA BALANCE NETTE AU COMPTE COURANT

(en millions de dollars canadiens)

—	1949	1950	1951	1952
Entre le Canada et—				
les États-Unis	−589	−403	−955	Not yet Available
le Royaume-Uni	+439	+28	+220	
les autres pays de la zone sterling	+135	−23	−29	
les autres pays de l'OECE	+187	+109	+220	
les autres pays	+15	−40	+20	
Tous les pays	+187	−329	−524	+150

Au cours de 1952, la balance générale des paiements du Canada s'est grandement améliorée. La valeur des exportations a augmenté d'environ 10 p. 100 tandis que celle des importations a fléchi d'environ 1 p. 100. Après avoir tenu compte des rectifications apportées à ces chiffres des transactions commerciales et des changements aux chapitres des services et des rubriques non commerciales, on estime à environ 150 millions de dollars l'excédent courant pour l'année, comparativement à un déficit de 524 millions en 1951.

Un facteur qui a grandement contribué à cette amélioration d'environ 674 millions dans notre situation actuelle, est le changement survenu à l'égard du rapport des prix, soit le rapport entre les prix des exportations et les prix des importations. Le volume des exportations et celui des importations se sont accrus d'environ 12 p. 100 en 1952 par rapport à l'année précédente. Cependant, les prix des exportations en 1952 n'étaient que légèrement inférieurs à ceux qui avaient cours en 1951, tandis que les prix des importations ont fléchi de plus de 12 p. 100. La plus grande partie du changement survenu quant au rapport des prix s'est produite au cours du dernier semestre de 1951 et du premier semestre de 1952. En ces derniers mois, les prix des importations et des exportations ont eu tendance à se stabiliser, les rapports entre les prix demeurant plus ou moins constants.

Le changement survenu au compte courant entre les deux années résulte aussi des importantes sommes payées d'avance en 1951 à l'égard de matériel militaire dont la livraison devait se faire plus tard. En 1952, les importations réelles de matériel militaire ont été plus fortes que le montant des paiements. Les rectifications au compte courant, résultant de ces paiements d'avance, ont eu tendance à accroître l'importance du déficit en 1951, tandis qu'elles ont amélioré le solde net de 1952. Le déficit relatif aux rubriques non commerciales au compte courant de 1952 a été légèrement inférieur à celui de 1951. Un montant net plus élevé au compte relatif aux voyages a été plus que contrebalancé par des paiements nets moins élevés à l'égard de l'intérêt et des dividendes et d'autres services courants.

Le niveau soutenu des prix des exportations, à un moment où bien des prix baissaient sur les marchés mondiaux, démontre que les produits canadiens ont continué d'être grandement recherchés à l'étranger. Les exportations de blé,

BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

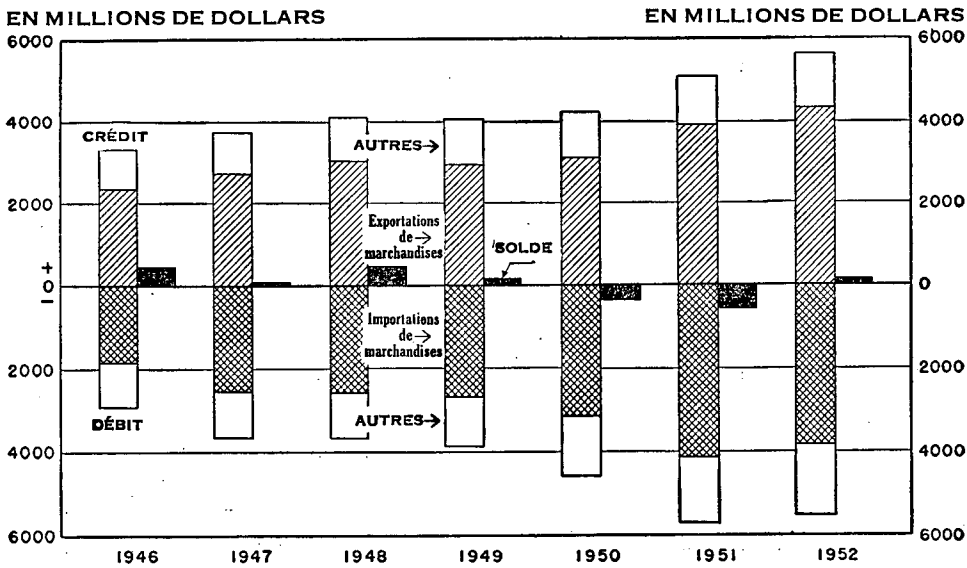

de papier-journal et de bas métaux ont accusé les gains les plus accentués au cours de l'année, bien que certaines importations de produits manufacturés, comme les automobiles et les camions, aient augmenté sensiblement. Quant aux importations, les augmentations les plus prononcées se rapportaient au matériel militaire, à l'outillage et à d'autres produits ouvrés. Les importations de certaines matières premières, comme la laine et le coton, ont été de beaucoup inférieures à celles de 1951.

Le commerce avec les États-Unis n'a accusé aucun changement prononcé, les exportations destinées à ce pays étant un peu plus élevées malgré l'interdiction visant le bétail et la viande, par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse. Le changement le plus remarquable dans le domaine du commerce a été l'augmentation des exportations à destination de pays d'outre-mer. Les exportations au Royaume-Uni ont augmenté de plus de 100 millions et les exportations à destination d'autres pays non rattachés au sterling ont augmenté d'environ 250 millions. L'excédent net au compte courant résulte, en grande partie, de l'accroissement des ventes à ces pays d'outre-mer et à une certaine diminution des importations du Canada en provenance d'outre-mer.

Les placements directs au Canada et les ventes de nouvelles valeurs canadiennes à l'étranger se sont élevés à près de 500 millions, ce qui a contribué à affermir la balance des paiements. Cependant, la sortie de capitaux, surtout sous forme de liquidation par les non-résidants d'avoirs en valeurs canadiennes et le changement à l'égard des comptes commerciaux à recevoir et à acquitter et des balances à court terme, ont été plus élevés que l'entrée de capitaux en vue de placements directs ou à long terme. Il y a également eu augmentation des réserves officielles d'or et de dollars américains, qui se sont accrues de 82 millions en 1952, atteignant 1,860 millions à la fin de l'année.

Le montant net des sorties de capitaux, qui comprennent l'augmentation des réserves officielles d'or et de dollars américains, correspondait, il va sans dire, à l'excédent au compte courant.

Notre situation solide en ce qui concerne l'ensemble de la balance des paiements a contribué au relèvement durant l'année du taux de change relatif au dollar canadien. En janvier 1952, le dollar canadien était à peu près au pair avec le dollar des États-Unis, mais en septembre le dollar canadien faisait prime à 4 p. 100. Par la suite, il a fléchi légèrement, faisant prime à environ 3. p 100 à la fin de l'année. Le taux ferme du change a eu tendance à abaisser les prix en dollars canadiens des exportations et des importations, ce qui a grandement contribué au fléchissement du niveau des prix au pays.

MOUVEMENTS DE CAPITAUX

(En millions de dollars)

	1950	1951	Prélim. 1952
Prêts au Royaume-Uni et aux autres gouvernements (montant brut)—			
Retraits	−50	—	—
Remboursements	+74	+68	+56
Réduction nette de la dette payable en devises américaines du Gouvernement du Canada (exprimée en dollars américains)	−50	—	—
Augmentation (−) des réserves officielles d'or et de dollars américains (exprimée en dollars américains)	−624	−37	−82
Autre capital, y compris les redressements, erreurs et omissions relatifs au change	+979	+493	−124
Total*	+329	+524	−150

(*) Chiffres égaux aux soldes nets figurant au compte courant, mais comportant un signe contraire.

TABLEAU 12

AVOIR OFFICIEL DU CANADA EN OR ET EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars des États-Unis)

—	Compte du fonds du change et Banque du Canada		Autres comptes du gouvernement canadien	Total
	Or	Dollars américains	Dollars américains	Or et dollars américains
15 septembre 1939	204·9	33·8	22·4	261·1
31 décembre 1939	218·0	54·8	33·4	306·2
31 décembre 1940	136·5	172·8	20·8	330·1
31 décembre 1941	135·9	28·2	23·5	187·6
31 décembre 1942	154·9	88·0	75·6	318·5
31 décembre 1943	224·4	348·8	76·4	649·6
31 décembre 1944	293·9	506·2	102·1	902·2
31 décembre 1945	353·9	922·0	232·1	1,508·0
31 décembre 1946	536·0	686·3	22·6	1,244·9
31 décembre 1947	286·6	171·8	43·3	501·7
31 décembre 1948	401·3	574·5	22·0	997·8
31 décembre 1949	486·4	549·1	(1)36·6	1,117·1
31 décembre 1950	58·00	1,144·9	16·6	1,741·5
31 décembre 1951	841·7	899·5	37·4	1,778·6
31 décembre 1952	885·0	961·8	13·4	1,860·2

(1) Non compris 18·2 millions de dollars américains empruntés par le gouvernement canadien en août 1949 et affectés au retrait le 1er février 1950 d'une émission d'obligations garanties par le gouvernement canadien et rachetables, au choix de l'obligataire, en dollars américains.

EMPLOI ET SALAIRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En 1952, on a estimé le revenu provenant du travail à 10·9 milliards de dollars, soit une augmentation de 12 p. 100 par rapport à 1951. Cette augmentation de revenu, exprimée en dollars, est considérablement inférieure à l'augmentation de 17 p. 100 constatée en 1951; cependant elle constitue un progrès plus significatif du point de vue de la puissance d'achat. En effet, l'indice des prix de consommation a augmenté de 10·5 p. 100 de 1950 à 1951 et seulement de moins de 2·5 p. 100 de 1951 à 1952.

L'augmentation du revenu de la main-d'œuvre s'est produite dans toutes les grandes catégories industrielles. L'industrie manufacturière, de laquelle le travail retire environ le tiers de son revenu total, accuse un gain d'un peu plus de 10 p. 100 pour la période de dix mois sur laquelle portent les renseignements dont nous disposons. Une augmentation du même ordre s'est produite dans le groupe qui la suit immédiatement en importance et qui comprend les services d'utilité publique, les transports, les communications, l'entreposage et le commerce. L'augmentation enregistrée dans l'industrie des services a été quelque peu plus considérable. Les industries primaires, d'une part, ont accusé une augmentation d'un peu moins de 10 p. 100. L'augmentation de beaucoup la plus considérable s'est produite dans l'industrie du bâtiment, qui signale une augmentation de 24 p. 100.

Dans une certaine mesure, l'augmentation de 12 p. 100 constatée dans le revenu total de la main-d'œuvre au cours de 1952 est due à l'expansion de l'emploi. Les augmentations par personne employée ont été par conséquent quelque peu moindres qu'en 1951. Le revenu moyen gagné par travailleur rémunéré a augmenté de $200, passant de $2,600 en 1951 à $2,800 en 1952. Cette augmentation de près de 8 p. 100 a été possible parce que des barèmes de salaires plus élevés ont plus que compensé la réduction légère du nombre d'heures de travail par semaine. Dans l'industrie de transformation, par exemple, le nombre d'heures de travail par semaine est passé de 41·8 en 1951 à 41·4 en 1952. Le salaire horaire dans l'industrie de transformation s'est établi à $1.32 à la fin de 1952, comparativement à $1.24 l'année précédente à la même date. Le salaire hebdomadaire moyen dans neuf des principales industries non agricoles s'est établi à $54.13 en 1952, soit une augmentation de $4.32 comparativement à 1951.

L'EFFECTIF OUVRIER

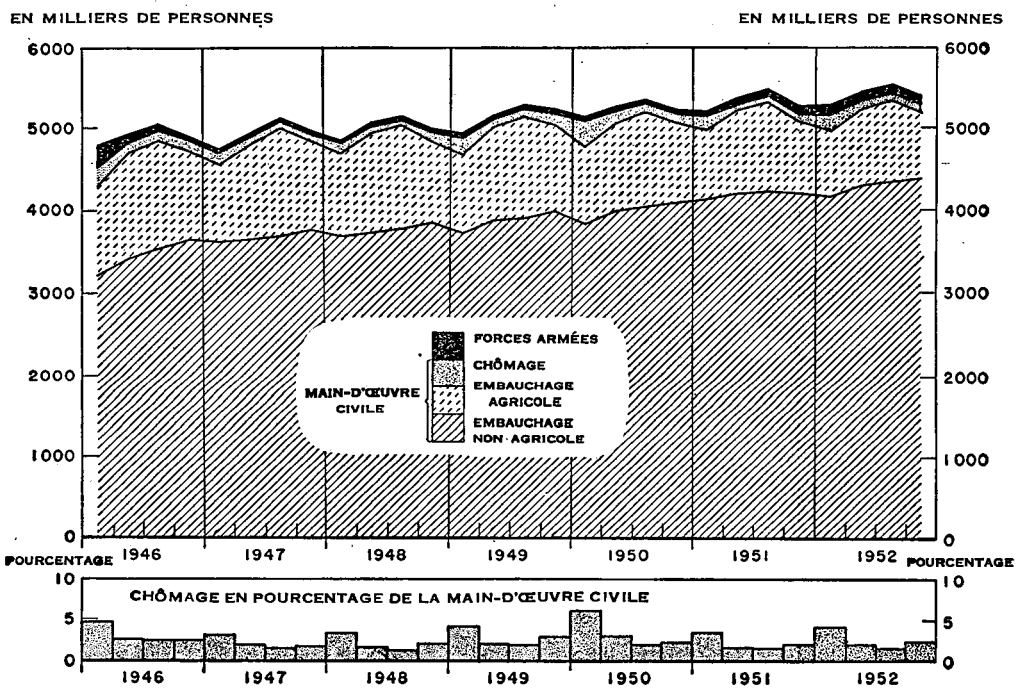

TABLEAU 13

LA MAIN-D'ŒUVRE CIVILE

MOYENNES ANNUELLES

(en milliers de personnes)

—	1949[1]	1950	1951	1952
Main-d'œuvre civile	5,036	5,157	5,231	5,304
Hommes	3,959	4,053	4,093	4,134
Femmes	1,077	1,104	1,138	1,170
En dehors de l'agriculture	3,957	4,134	4,284	4,412
Dans l'agriculture	1,079	1,023	947	892
Chômeurs cherchant un emploi	131	169	108	130
Personnes employées	4,905	4,988	5,123	5,174
Dans les industries non agricoles	3,831	3,970	4,180	4,286
Salariés	3,294	3,422	3,645	3,765
Employeurs, travailleurs à leur propre compte et membres de la famille non rémunérés	537	548	535	521
Dans l'agriculture	1,074	1,018	943	888

[1] A l'exclusion de Terre-Neuve.

Les effectifs de la main-d'œuvre civile, qui comprennent personnes employées et sans-travail, se sont chiffrés en moyenne par 5,304,000 en 1952; c'est une augmentation de 73,000 ou de 1·4 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'année a été de 5,174,000, soit 51,000 de plus qu'en 1951. Il y a eu diminution de 55,000 du nombre de personnes employées dans l'agriculture. Il y a eu relèvement de 106,000 en ce qui concerne le nombre de personnes travaillant ailleurs que dans l'agriculture.

Relativement à l'année précédente, il y a eu diminution de 69,000 du nombre de personnes occupant des emplois à court terme. Cette diminution, particulièrement sensible au cours de la dernière partie de 1952, manifeste une amélioration des conditions de l'emploi.

Le nombre des personnes sans travail et en cherchant s'est établi en moyenne à 130,000 au cours de 1952, soit à 2·5 p. 100 du nombre total des travailleurs, contre 108,000 ou 2·1 p. 100 en 1951. Il ne faut pas voir dans ces chiffres, toutefois, une image très nette des différences dans les conditions de l'emploi dans l'une et l'autre année. Remarquons tout d'abord que la comparaison des moyennes annuelles dissimule l'amélioration de la situation de l'emploi au cours de la deuxième moitié de 1952. Ajoutons que le nombre total des chômeurs cherchant de l'emploi n'est qu'un des éléments d'appréciation de la situation de l'emploi. Ainsi qu'on l'a fait observer ci-dessus, il y a eu, pendant la deuxième partie de 1952, en particulier, une diminution intéressante du nombre de personnes occupant un emploi à temps partiel.

En 1952, 53·4 p. 100 de la population civile ne vivant pas dans des institutions et âgée de 14 ans et plus faisaient partie des effectifs de la main-d'œuvre civile, contre 53·7 p. 100 en 1951. A ces effectifs civils il faut ajouter 101,000 militaires à la fin de 1952, contre 88,000 à la fin de 1951.

COURBE DES PRIX

La période de hausse rapide des prix qui a suivi le début des hostilités en Corée a porté ceux-ci vers des niveaux jamais atteints jusque là. Dans le cas de l'indice des prix de gros le sommet a été atteint en juillet 1951, après une hausse de 16·5 p. 100 depuis juin 1950. Les prix au consommateur n'ont pas réagi aussi rapidement à ce renouvellement des tendances inflationnistes, mais ont néanmoins continué de monter jusqu'au mois de janvier 1952. A cette époque ils dépassaient de 16 p. 100 le niveau de juin 1950. Les diminutions de prix de 1952 ont ramené les indices en deçà des pointes atteintes précédemment. La chute de l'indice des prix de gros en 1952 s'est établie à 6·6 p. 100; des prix au consommateur, à 2 p. 100. Mais tous les mouvements des prix ne se sont pas conformés à la baisse enregistrée aux indices, pas plus que tous les groupes n'ont réagi de la même façon. Il faut noter surtout la diminution des prix de certaines denrées alimentaires ou produits de base qui avaient antérieurement manifesté un mouvement de hausse brusque. En même temps l'augmentation de la valeur du dollar canadien a sensiblement diminué le coût des importations et modifié par conséquent un vaste secteur de notre régime des prix. Par ailleurs le prix des services et d'un grand nombre de marchandises dont le prix de la main-d'œuvre domestique constitue un élément important ont eu tendance à monter légèrement, sous l'influence des augmentations de salaires et de revenus réels.

L'indice des prix de gros a marqué une chute de 6·6 p. 100 au cours de l'année et, pour l'ensemble de l'année, s'est établi à 5·8 p. 100 plus bas qu'en 1951. La chute la plus rapide s'est produite au cours des cinq premiers mois de l'année et a dépassé 5 p. 100. Un léger relèvement en juin et juillet a encore une fois été suivi de diminutions mensuelles régulières jusqu'à la fin de l'année bien que le rythme en ait été moins rapide que durant les premiers mois. La baisse de l'indice depuis 243·7 en juillet 1951 jusqu'à 221·2 en décembre 1952 se chiffre par 9·2 p. 100; elle a ramené les prix de gros à un niveau inférieur à celui de septembre 1950.

L'indice des matières industrielles a fléchi plus rapidement que tout autre élément principal de prix dans l'indice des prix de gros. Au cours de l'année, la baisse a été presque aussi marquée que celle de l'indice des prix agricoles. Les produits complètement ou considérablement ouvrés ont manifesté une tendance modérément à la baisse au cours de la période de douze mois, car les prix, en décembre 1952, étaient d'environ 5 p. 100 inférieurs au niveau atteint au début de l'année. La stabilité relative du prix des matériaux de construction, en général, constitue un exemple de résistance à la tendance commune. L'indice a oscillé pendant l'année dans des limites étroites marquées par un maximum de 289·6 en février et de 286·2 en avril.

Les observations sur les prix au consommateur sont formulées par rapport au nouvel indice des prix au consommateur (année de base 1949 = 100), car il s'agit d'un indice plus à jour et plus complet des fluctuations des prix au consommateur que l'indice du coût de la vie qu'il remplacera bientôt. Toutefois, les tableaux emploient l'ancien indice du coût de la vie parce que sa période de base (1935–1939 = 100) correspond aux périodes de base des indices avec lesquels il est comparé.

PRIX DE GROS CANADIENS ET INDICES DU COÛT DE LA VIE

1926-1952

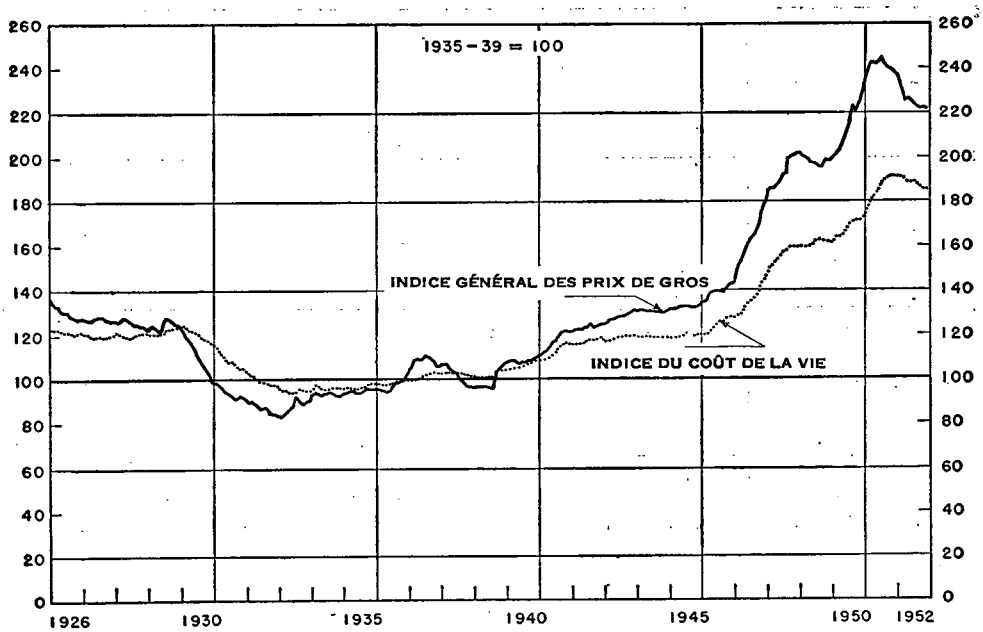

Contrairement à l'indice des prix de gros, l'indice des prix au consommateur ne s'est pas établi, en moyenne, à un niveau inférieur en 1952 comparativement à 1951, encore que la tendance fût descendante au cours de la première moitié de l'année. A la fin de l'année il s'établissait à 0·6 p. 100 en deça de la moyenne de l'année tout entière et à 2 p. 100 en deça du niveau atteint au début de l'année. C'était la première fois depuis 1944 que cet indice avait terminé l'année en deçà du niveau atteint au début. Il faut toutefois, ainsi qu'on l'a rappelé ci-dessus, apprécier ce phénomène à la lumière des augmentations exceptionnelles de l'année précédente et de l'influence qu'a eue la baisse des prix de nos importations.

C'est dans le secteur alimentation qu'on note la chute la plus importante de l'indice des prix au consommateur pour 1952. L'indice du prix des aliments a accusé une diminution de près de 7 p. 100 au cours de l'année, la diminution étant notamment sensible dans le secteur viandes. Ce mouvement descendant des prix des aliments a été à peu près continu depuis la pointe de novembre 1951, mais la plus forte baisse s'est produite au cours de la première moitié de 1952. Le groupe aliment a été le seul où les prix se soient établis en moyenne en deçà du niveau de 1951. Il n'y a pas eu diminution comparable en ce qui concerne le prix des aliments aux États-Unis en 1952, mais la hausse, en pourcentage, en 1951, n'avait guère été là-bas que le tiers de celle du Canada. Les prix des vêtements ont aussi manifesté une tendance à la baisse en 1952. Le relèvement le plus accusé a été celui des loyers tandis que les frais d'entretien ménager n'ont à peu près pas bougé. Dans l'ensemble il y a eu hausse au chapitre services et baisse au chapitre marchandises.

COÛT DE LA VIE

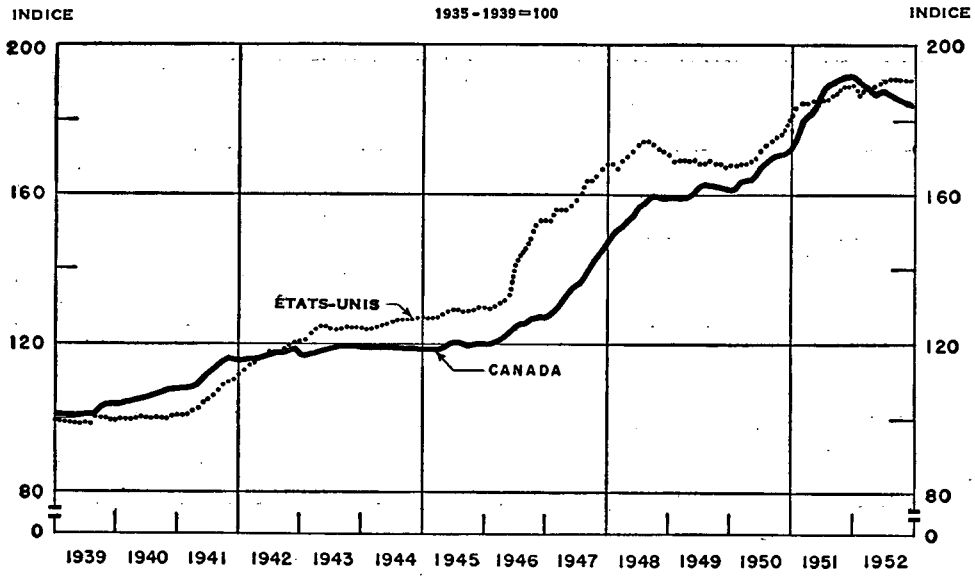

Partie II

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT 1952-1953

Table des matières

1. Introduction 33
2. Points saillants des opérations financières de l'État au cours de 1952-1953 33
3. Comptes budgétaires 34
   A. Recettes 34
   B. Dépenses 45
4. Comptes de caisse 62
5. Bilan estimatif, au 31 mars 1953 65
   A. Changements dans les principales catégories de valeurs passives au cours de 1952-1953 66
   B. Changements dans les principales catégories de valeurs actives au cours de 1952-1953. 69
   C. Diminution de la dette nette 74
6. La dette publique 74
7. Autres tableaux détaillés 81

DEUXIÈME PARTIE

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT, 1952-1953

1. INTRODUCTION

Étant donné la date hâtive à laquelle le budget est déposé, il faut considérer les chiffres figurant à la présente partie, relativement à l'année financière se terminant le 31 mars 1953, comme provisoires et sujets à revision. En outre, bien que l'année financière de l'État se termine le 31 mars, les livres restent ouverts plusieurs semaines après cette date, afin qu'on puisse y passer diverses écritures de rectification et y inscrire tous les paiements effectués jusqu'au 30 avril inclusivement à l'égard de dépenses engagées durant l'année financière 1952-1953 et y étant à bon droit imputables.

Les chiffres définitifs, à l'égard des opérations de chaque année, ne sont connus qu'au cours du mois d'août. D'ordinaire, le chiffres du Livre blanc relatif au budget se fondent sur onze mois de résultats acquis et un mois de résultats estimatifs. Cette année, ces chiffres reposent sur neuf mois de résultats acquis et trois mois de résultats estimatifs. Il est fort possible que les chiffres définitifs, quand ils seront connus en août prochain, accusent des écarts un peu plus sensibles que d'habitude par rapport à ceux qui figurent aux pages suivantes.

2. POINTS SAILLANTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1952-1953

Les recettes estimatives de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953 s'établissent maintenant à 4,375 millions de dollars. Elles dépassent d'environ 96 millions, soit un peu plus de 2 p. 100, la somme de 4,279 millions prévue l'an dernier, lors de l'exposé budgétaire, et d'environ 394 millions, soit près de 10 p. 100, le total de l'année précédente. Les dépenses estimatives s'établissent à 4,327 millions. D'après cette statistique, il semble que l'excédent doive atteindre 48 millions, comparativement à 248 millions pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. L'année financière 1952-1953 est donc la septième année consécutive pendant laquelle les opérations financières de l'État ont donné lieu à un excédent budgétaire. En conséquence, la dette nette de l'État (c'est-à-dire l'excédent du passif global sur l'actif productif) se trouve réduite d'autant. Cette réduction porte à 2,284 millions de dollars la somme que l'État a pu défalquer de sa dette au cours des sept dernières années financières. Cette somme représente une diminution de plus d'un cinquième de l'augmentation globale de la dette nette pendant toute la période de la guerre et correspond à peu près au montant dont la dette nette s'est accrue durant les trois années et demie qui ont suivi l'ouverture des hostilités en 1939.

Tout en réalisant un excédent budgétaire estimatif de 48 millions pour l'année 1952-1953, l'État a fait des prêts, des avances et d'autres décaissements non budgétaires se totalisant à quelque 627 millions, tandis que la dette fondée non échue détenue par le public n'augmentait que de 141 millions. On comprend plus facilement ces opérations en envisageant, d'un point de vue général, les opérations en espèces de l'État pour l'année financière.

Comme la chose est expliquée plus en détail au chapitre du "compte de caisse", l'excédent budgétaire estimatif de 48 millions pour l'année financière ne témoigne pas de tous les effets des opérations de l'État sur l'économie canadienne. On verse et on reçoit des sommes considérables à des fins non budgétaires (par exemple, les prêts et avances que l'État est appelé à faire et les transactions relatives aux nombreux comptes de pension de retraite, d'assurances, de pensions, de rentes, de dépôt et de fiducie que l'État s'est engagé à maintenir ou gérer).

On estime à 627 millions ces décaissements non budgétaires, qui comprennent 125 millions de dollars prêtés aux chemins de fer Nationaux du Canada pour dépenses de premier établissement à l'égard de rajouts et d'améliorations, et pour l'achat de nouveau matériel roulant et d'outillage; 76 millions d'avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vue de la construction d'habitations et de prêts destinés à la construction d'habitations; 67 millions versés au compte de soutien des prix agricoles; 50 millions versés à la caisse du change, pour faire les frais du relèvement de nos réserves de change étranger; quelque 34 millions de dollars d'avances au fonds automatiquement renouvelable de la production de défense, en vue de l'acquisition de matières indispensables à notre programme de défense; environ 100 millions pour faire les frais de versements de pensions à même la caisse de sécurité du viel âge, versements non couverts par le produit de l'impôt relatif à la sécurité du viel âge; 31 millions représentant la diminution au compte d'ordre relatif à l'impôt provincial de 5 p. 100 sur les sociétés; et 109 millions reflétant une diminution des chèques impayés et de l'intérêt et des comptes de créanciers. Viennent s'inscrire en contrepartie, des recettes et crédits non budgétaires totalisant 449 millions; ils comprennent 171 millions provenant de recettes nettes au titre des rentes, pensions et autres comptes du passif; 64 millions représentant le remboursement de divers emprunts et placements; l'augmentation de 75 millions à la réserve pour pertes éventuelles sur la réalisation ultime d'éléments d'actif et divers autres postes totalisant 139 millions.

Compte tenu de l'excédent budgétaire de 48 millions et de la somme nette de 178 millions requise à l'égard de ces transactions non budgétaires, on estime actuellement à quelque 130 millions la somme nette quant à laquelle il faudra recourir à de nouveaux emprunts. Comme la dette fondée non échue qui est entre les mains du public augmentera, prévoit-on, d'environ 141 millions au cours de l'année, les soldes en espèces de l'État augmenteront de 11 millions.

3. COMPTES BUDGÉTAIRES

Le tableau ci-après indique en résumé l'état estimatif des recettes, des dépenses et de l'excédent pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, ainsi que les chiffres correspondants des quatre années financières précédentes:

—	Années financières se terminant le 31 mars				
	1949	1950	1951	1952	1953 (estimation)
	(en millions de dollars)				
Recettes	2,771·4	2,580·1	3,112·5	3,980·9	4,374·6
Dépenses	2,175·9	2,448·6	2,901·2	3,732·9	4,326·8
Excédent	595·5	131·5	211·3	248·0	47·8

On prévoit que le total des recettes s'élèvera à 4,374·6 millions de dollars en 1952-1953, soit une augmentation de 393·7 millions sur le total de l'année financière précédente. On estime à 4,326·8 millions de dollars le total des dépenses, soit 593·9 millions de plus que le total correspondant de 1951-1952.

A. Analyse des recettes

Le tableau qui suit indique les recettes estimatives pour l'année 1952-1953, d'après les principales catégories, de même que les chiffres correspondants de l'année financière précédente.

REVENUS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES

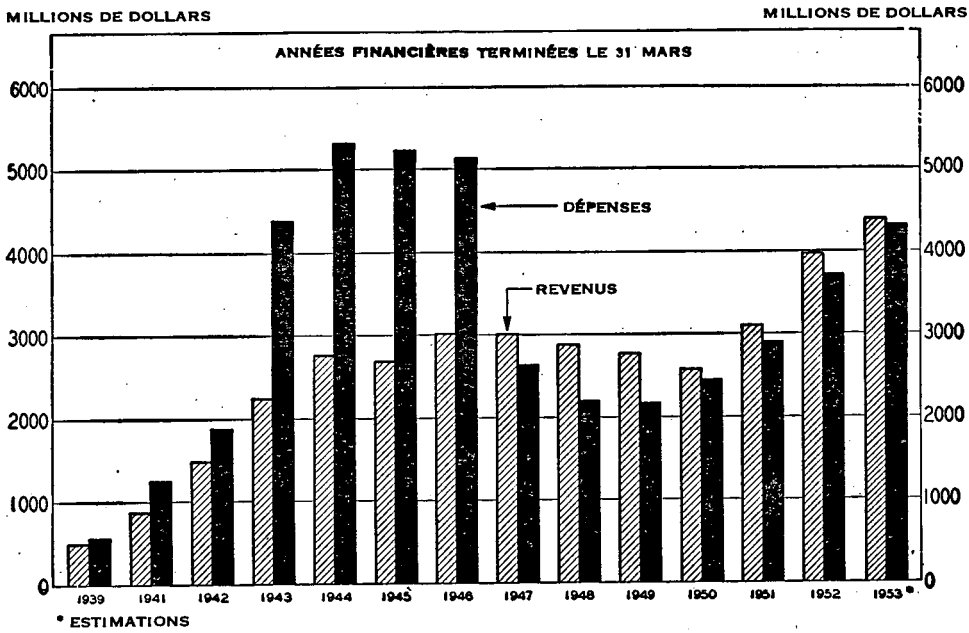

EXCÉDENT OU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

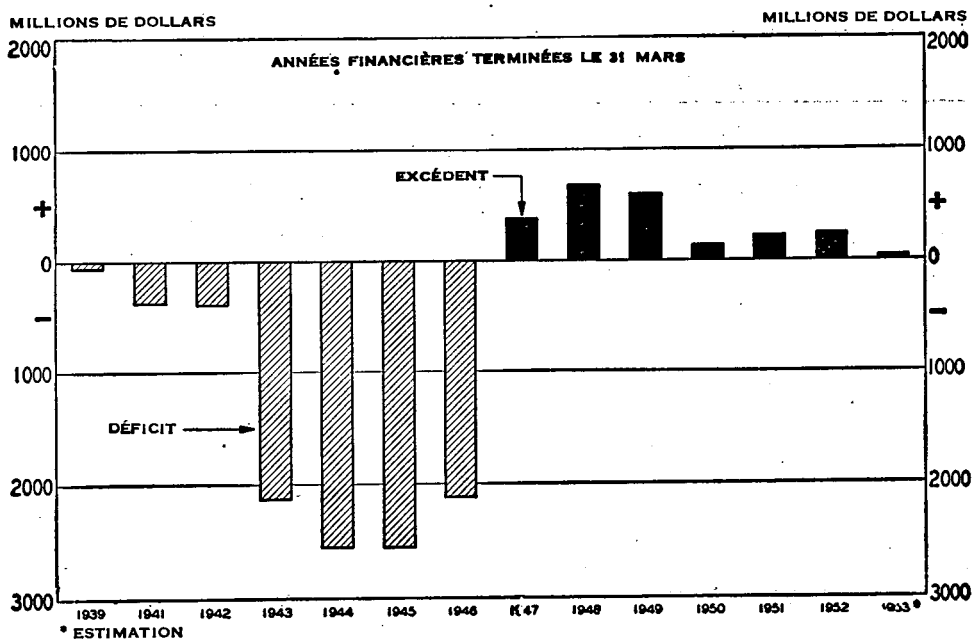

ÉTAT DES RECETTES, D'APRÈS LES PRINCIPALES CATÉGORIES, POUR LES ANNÉES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

(en millions de dollars)

Source	Année financière se terminant le 31 mars				Augmentation ou diminution (—)	
	1953 (estimation)		1952			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Recettes ordinaires—						
Impôts directs—						
Impôt sur le revenu des particuliers	1,187·8	27·2	975·7	24·5	212·1	21·7
Impôts sur le revenu des non-résidants	54·0	1·2	55·0	1·4	—1·0	—1·8
Impôt sur le revenu des sociétés	1,231·1	28·1	1,130·7	28·4	100·4	8·9
Impôt sur les excédents de bénéfices	.....	.....	2·4	0·1	—2·4	.....
Droits sur les successions	38·0	0·9	38·2	0·9	—0·2	—0·5
Total des impôts directs	2,510·9	57·4	2,202·0	55·3	308·9	14·0
Impôts indirects—						
Droits de douane	379·0	8·7	346·4	8·7	32·6	9·4
Droits d'accise	257·0	5·9	217·9	5·5	39·1	17·9
Taxes d'accise	851·9	19·5	885·9	22·3	—34·0	—3·8
Autres impôts indirects	11·5	0·3	5·6	0·1	5·9	105·4
Total des impôts indirects	1,499·4	34·3	1,455·8	36·6	43·6	3·0
Total des recettes fiscales	4,010·3	91·7	3,657·8	91·9	352·5	9·6
Recettes non fiscales—						
Postes	111·8	2·5	104·6	2·6	7·2	6·9
Revenu des placements	116·0	2·7	117·6	3·0	—1·6	—1·4
Autres recettes non fiscales	56·0	1·3	59·8	1·5	—3·8	—6·4
Total des recettes non fiscales	283·8	6·5	282·0	7·1	1·8	0·6
Total des recettes ordinaires	4,294·1	98·2	3,939·7	99·0	354·4	9·0
Recettes et crédits spéciaux	80·5	1·8	41·2	1·0	39·3	94·9
Total des recettes	4,374·6	100·0	3,980·9	100·0	393·7	9·9

NOTA: Les montants étant indiqués en chiffres ronds, il est possible que les additions ne correspondent pas exactement aux totaux.

On a calculé que 57·4 p. 100 du total des recettes de l'année, soit 2,510·9 millions de dollars, proviennent d'impôts directs; 34·3 p. 100, soit 1,499·4 millions d'impôts indirects et le solde soit 8·3 p. 100 ou 364·3 millions des recettes non fiscales, de rentrées et de crédits spéciaux.

(1) IMPÔTS DIRECTS

Impôt sur le revenu des particuliers

On estime que l'impôt sur le revenu des particuliers (non compris la taxe relative à la sécurité de la vieillesse) donnera un montant global de 1,188 millions en 1952-1953, soit une augmentation de 212 millions ou 21·7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'est produite bien que les prélèvements d'impôts à la source sur les traitements et salaires s'établissent, depuis le 1er juillet 1952, à 6 p. 100 de moins que pour la période correspondante de l'année 1951-1952. Bien que la partie de l'impôt sur le revenu payable à titre de solde au moment de la déclaration d'impôt ou par versements trimestriels au cours de l'année 1952-1953 soit établie en fonction d'un taux plus élevé qu'au cours de l'exercice financier précédent, la plus grande partie de l'augmentation de l'impôt sur le revenu tient au relèvement sensible du revenu des particuliers au cours de l'année.

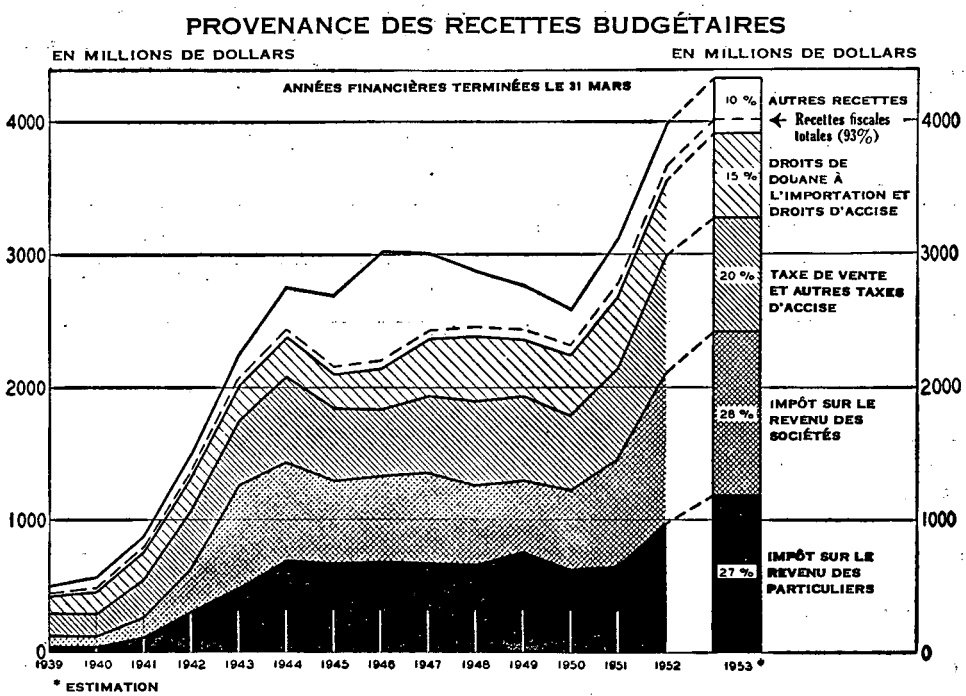

Impôts sur les intérêts, dividendes, loyers et redevances allant à l'étranger.

Les revenus inscrits à ce chapitre proviennent des taxes de rétention sur les impôts grevant les intérêts, dividendes, loyers ou redevances versés à des non-résidants. Le chiffre de 54 millions auquel on estime les recettes est inférieur de 1 million au total de l'année précédente.

Impôt sur le revenu des sociétés.

On s'attend que les sommes perçues au moyen de cet impôt (à l'exclusion de l'impôt de la sécurité de la vieillesse) s'établissent à près de 1,231 millions de dollars, soit une augmentation de 9 p. 100 au regard du total de 1,130·7 millions pour l'année précédente. Cette augmentation qui s'est produite nonobstant que les bénéfices des sociétés aient été moins élevés en 1952 qu'en 1951, tient aux modifications des taux de l'impôt fédéral annoncées dans l'exposé budgétaire de 1952, ainsi qu'à la conclusion par la province d'Ontario d'un accord visant la location des domaines fiscaux aux termes duquel elle se retirait du domaine de l'impôt sur les sociétés à compter du 1er janvier 1952. L'impôt de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés que prélèvent toutes les provinces, sauf Ontario et Québec, en vertu des dispositions des accords fiscaux intervenus en 1947 n'a pas été perçu par les provinces à l'égard des bénéfices réalisés postérieurement au 31 décembre 1951. L'exposé budgétaire de 1952 annonçait que cet impôt serait incorporé aux taux de l'impôt fédéral applicables à compter du 1er janvier 1952 ce qui porterait, en 1952, les taux fédéraux de 15 p. 100 à l'égard de la première tranche de bénéfices de $10,000 et de 45·6 p. 100, à l'égard des bénéfices dépassant $10,000, à 20 et à 50 p. 100 respectivement. La province de Québec n'ayant conclu aucun accord fiscal, on a accordé aux sociétés un dégrèvement à l'égard de leur impôt fédéral pour un montant égal à 5 p. 100 des bénéfices provenant de leurs opérations dans Québec. De ce fait le taux de l'impôt fédéral qui grève les bénéfices réalisés dans Québec a effectivement été réduit à 15 p. 100 à l'égard de la première tranche de bénéfices de $10,000 et à 45 p. 100 à l'égard des bénéfices dépassant $10,000. Par suite de l'accord fiscal signé par la province d'Ontario, les sociétés ont acquitté l'impôt fédéral au taux complet de 20 et de 50 p. 100 à l'égard des bénéfices de 1952 réalisés dans cette province.

Les recettes totales provenant de l'impôt sur les sociétés comprennent 8 millions de dollars versés par les sociétés dont les revenus non distribués sont frappés d'un impôt de 15 p. 100. Ce chiffre est de 6 millions moins élevé que la somme provenant du même impôt en 1951-1952.

PRINCIPALES SOURCES DES RECETTES FISCALES

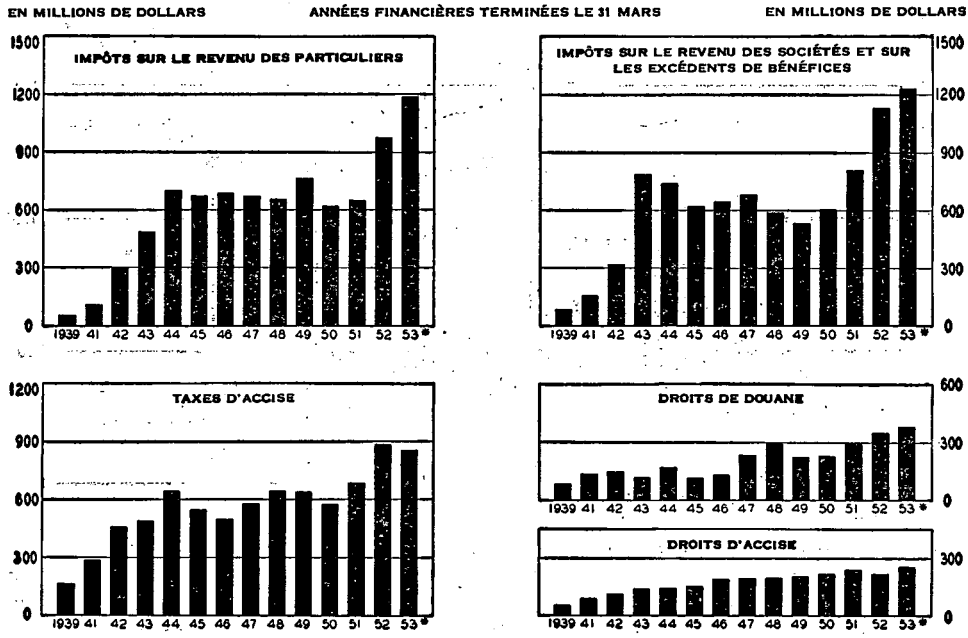

Droits successoraux

On estime à 38 millions le revenu découlant des droits successoraux pour 1952-1953, comparativement à 38·2 millions l'année précédente.

(2) Impôts indirects

Droits de douane à l'importation

Les recettes nettes provenant des droits de douane à l'importation, pour l'année, sont estimées à 379 millions, soit une augmentation de 32·6 millions par rapport au total pour 1951-1952. La valeur globale des importations ne changera guère, croit-on, par rapport à l'année précédente; mais il semble s'être produit une réduction dans la valeur proportionnelle des importations qui entrent en franchise ou qui sont assujéties à un faible droit de douane, comparativement aux quantités et aux prix des marchandises qui sont assujéties à des droits plus élevés.

Droits d'accise

Les droits d'accise ne frappent que les spiritueux et les produits du tabac. (On prélève également des impôts supplémentaires sur les produits du tabac en vertu de la loi sur la taxe d'accise.) Le produit de ces impôts pour l'année est estimé à 257 millions, soit une augmentation de 39·1 millions sur le total de l'année précédente, qui s'établissait à 217·9 millions. Cette augmentation est attribuable surtout aux ventes accrues de cigarettes et de bière. Les recettes brutes provenant des droits d'accise se répartissent, avant la déduction des remboursements, de la façon suivante: 136 millions provenant des spiritueux (120·9 millions en 1951-1952) et 124 millions provenant des produits du tabac (100·7 millions en 1951-1952).

Taxe d'accise

En 1952-1953, on estime à 852 millions de dollars le montant total net perçu au chapitre de la taxe d'accise (non compris le produit de la taxe de vente de 2 p. 100 affecté à la sécurité du vieil âge), soit une diminution de 34 millions par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du revenu, la principale taxe perçue sous l'empire de la loi sur la taxe d'accise est la taxe de vente. Le revenu brut obtenu de la taxe de vente est estimé à 584 millions de dollars, soit une diminution de 3·2 millions par rapport à l'année précédente. La diminution vient de ce qu'en 1952-1953 le taux de la taxe de vente perçue en vertu de la loi sur la taxe d'accise est de 8 p. 100, tandis qu'en 1951-1952 il était de 10 p. 100 durant les neuf premiers mois de l'année financière et de 8 p. 100 après le 1er janvier 1952, date où est entrée en vigueur la taxe de vente de 2 p. 100 prévue en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. (On s'attend que la taxe de vente de 2 p. 100 destinée à la sécurité du vieil âge rapportera 142 millions, à rapprocher de 24·3 millions perçus en 1951-1952.)

On s'attend que les taxes d'accise autres que la taxe de vente rapporteront quelque 284 millions de dollars, comparativement à 312 millions en 1951-1952. La diminution du produit de ces taxes vient des réductions d'impôts établies en avril 1952. Des denrées qui étaient alors assujéties à une taxe de 25 p. 100 ne l'ont plus été qu'à une taxe de 15 p. 100; la taxe de 15 p. 100 à l'égard des poêles, des lessiveuses et des réfrigérateurs a été abrogée; la taxe de 30 p. 100 relative aux eaux gazeuses a été réduite de moitié et la taxe sur les cigarettes a été diminuée de $1.50 par mille.

Après la taxe de vente, c'est la taxe sur les produits du tabac qui a rapporté le plus au chapitre des taxes d'accise. On s'attend qu'elle rapporte environ 107 millions et demi, soit une augmentation de 1·2 million de dollars sur l'année précédente. Dans cette catégorie, le revenu le plus important est celui qui découle de la taxe sur les cigarettes; cette taxe ne rapportera qu'environ 5 millions de dollars de moins que l'année précédente, bien que le barème de la taxe ait été réduit en avril 1952. Les rentrées tirées de la taxe visant le tabac traité marqueront une augmentation sensible pendant l'année.

Par suite du barème moins élevé imposé durant l'année, le produit de la plupart des autres taxes d'accise diminuera en 1952-1953. La diminution la plus marquée de revenu sera au chapitre de la taxe sur les automobiles, les pneus et chambres à air, qui rapportera environ 87 millions de dollars, soit 13·9 millions de moins qu'en 1951-1952. La taxe sur les eaux gazeuses, qui a été réduite de 30 à 15 p. 100, rapportera un montant estimatif de 13 millions de dollars, à comparer à 19·2 millions en 1951-1952.

Autres taxes indirectes

Les taxes entrant sous ce chapitre sont la taxe sur le revenu sous forme de primes des compagnies d'assurance, la taxe sur l'exportation d'énergie électrique et la taxe sur l'exportation des fourrures des Territoires du Nord-Ouest. Ces taxes rapporteront un montant estimatif de 11 millions et demi, soit 5·9 millions de plus qu'en 1951-1952. La taxe sur le revenu sous forme de primes des compagnies d'assurance rapportera un montant estimé à 10·7 millions de dollars, à rapprocher de 4·8 millions en 1951-1952. Cette augmentation provient de ce que la province d'Ontario a supprimé une taxe analogue qui pouvait être déduite de la taxe fédérale.

(3) Recettes non fiscales

Le chiffre estimatif total des recettes non fiscales, en 1952-1953, est de 283·8 millions de dollars, comparativement à 281·9 millions en 1951-1952. Le tableau suivant met en regard les revenus obtenus ces deux dernières années sous ce titre:

RECETTES NON FISCALES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (montant estimatif)	1952	
	(en millions de dollars)		
Ministère des Postes	111·7	104·6	7·1
Produit de placements	116·0	117·6	—1·6
Prime, escompte et change	6·8	17·7	—10·9
Métal en barres et métal monnayé	4·2	4·8	—0·6
Licences, droits et permis	12·0	10·4	1·6
Recettes des ventes	5·0	4·5	0·5
Services et honoraires de service	19·0	16·0	3·0
Remboursements de dépenses des années précédentes	7·0	4·2	2·8
Divers	2·0	2·1	—0·1
Total des recettes non fiscales	283·8	281·9	1·9

Le revenu brut des Postes pour l'année 1952-1953 est estimé à 129 millions et demi. Déduction faite de versements autorisés à même le revenu, au montant de 17·8 millions, en ce qui concerne les traitements et allocations de loyer dans les bureaux à commission et les bureaux assujétis au régime du service auxiliaire, les commissions aux bureaux secondaires, les frais de transport à l'égard du courrier canadien expédié à l'étranger ou par l'entremise de l'étranger, etc., le revenu net des Postes, crédité aux recettes budgétaires, est évalué à 111·7 millions. L'augmentation de 7·1 millions de dollars sur le montant correspondant encaissé en 1951-1952 vient surtout de ce que le nouveau tarif postal a été appliqué pendant neuf mois, en 1951-1952, tandis qu'il l'a été pendant douze mois en 1952-1953. Puisque, selon les prévisions, les frais d'administration des Postes s'établiront pour l'année 1952-1953 à 106·2 millions de dollars (exception faite des 17·8 millions imputables sur les recettes), les recettes nettes dépasseront les dépenses nettes par environ 5 millions et demi. Cependant, en faisant cette comparaison, il faut se rappeler que le total indiqué aux recettes des Postes ne tient pas compte de la valeur des services rendus gratuitement à d'autres ministères; de la même façon, le total indiqué aux frais d'administration ne tient nullement compte des dépenses afférentes aux immeubles de l'État occupés par le ministère des Postes, ni des frais de comptabilité et de services divers fournis par d'autres ministères.

Le produit de placements s'élèvera probablement à 116 millions de dollars, soit une diminution de 1·6 million à comparer au total de 117·6 millions obtenu en 1951-1952. Par suite de la conversion, en vertu de la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux, de la moitié de la dette totale obligataire portant intérêt du National-Canadien en des actions privilégiées à 4 p. 100, l'intérêt des prêts reçu de cette compagnie a diminué de 21·1 millions de dollars. Cette diminution est, toutefois, contrebalancée par l'accroissement des bénéfices de la Banque du Canada et du Fonds des changes qui sont estimés, en 1952, à 4·7 millions et 2·2 millions respectivement, et par un montant de 9·7 millions de dollars reçu de la *Polymer Corporation Limited*, sous forme de dividendes et d'intérêt des obligations.

Un sommaire comparatif des recettes prévues pour 1952-1953 par rapport aux recettes effectives de 1951-1952 figure sous ce chef au tableau suivant:

RENDEMENT DES PLACEMENTS AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Prêts et placements, sociétés de la Couronne—			
Banque du Canada	28·9	24·2	4·7
Compte du fonds des changes	14·8	12·6	2·2
Chemins de fer Nationaux du Canada	2·3	23·4	—21·1
Société centrale d'hypothèques et de logement	9·2	7·2	2·0
Conseil des ports nationaux	4·7	4·5	0·2
Polymer Corporation Limited	9·7	.....	9·7
Autres sociétés de la Couronne	1·6	1·3	0·3
	71·2	*73·2*	*—2·0*
Autres prêts et placements—			
Royaume-Uni	23·4	23·7	—0·3
Autres gouvernements nationaux	12·6	13·3	—0·7
Gouvernements provinciaux et municipaux	1·2	1·2	
Prêts consentis en vertu de la loi d'établissement de soldats et d'autres personnes, et avances faites en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	4·8	4·4	0·4
Compte de placement de valeurs	1·5	0·7	0·8
Autres prêts et placements	1·3	1·1	0·2
	44·8	*44·4*	*0·4*
	116·0	117·6	—1·6

Le montant crédité comme prime, escompte et change en 1952-1953 s'établit, d'après les estimations, à 6·8 millions comparativement à un crédit de 17·7 millions en 1951-1952. Ce poste de recettes provenait surtout de rectifications d'écritures aux comptes d'actif et de passif traduisant un fléchissement dans les taux du change du dollar américain et du sterling, par rapport aux taux en vigueur au cours de l'année financière 1951-1952. On estime que l'équivalent en dollars canadiens de la dette courante remboursable en livres sterling et en dollars des États-Unis sera réduit, par suite de cette revaluation, de 6·8 millions, dont il faudra déduire 0·8 million représentant la diminution des avoirs à verser en ces mêmes devises. Il en résulte un crédit net de 6 millions au compte des primes, escompte et change. On prévoit que les écarts nets à l'égard des taux visant les transactions payables en or et en devises étrangères produiront un autre crédit de 0·8 million, laissant un revenu net de 6·8 millions.

(4) Recettes et crédits spéciaux

Le total estimatif des recettes et crédits spéciaux s'élève à 80·3 millions durant l'année financière 1952-1953, à rapprocher d'un total de 41·2 millions l'année précédente. Le tableau ci-dessous donne un résumé comparatif des sources de recettes spéciales et autres crédits pour les deux dernières années:

RECETTES SPÉCIALES ET AUTRES CRÉDITS AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Vente d'excédents de biens de la Couronne	7·8	14·7	—6·9
Société centrale d'hypothèques et de logement—			
Excédents versés au receveur général	2·0	3·1	—1·1
Produit de la vente de biens de la *Wartime Housing*	5·5	9·9	—4·4
Réserve pour dépréciation à l'égard des biens de la *Wartime Housing* vendus par la Société	1·1	.....	1·1
Contre-passement, du compte d'ordre, des excédents reçus de la Commission canadienne du blé relativement aux opérations effectuées en vertu du C.P. 1292, en date du 3 avril 1947, à l'égard de l'avoine et de l'orge	6·3	.....	6·3
Excédent—*Canadian Arsenals Ltd*	5·0	1·2	3·8
Augmentation, par rapport aux dépenses de l'an dernier, des prêts et placements—*Atomic Energy of Canada, Ltd.*—Émission d'actions	4·8	.....	4·8
Partie remboursable de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les excédents de bénéfices—Transfert au compte des recettes de l'excédent de la réserve établie au cours des années antérieures	.....	7·3	—7·3
Transfert au compte des recettes d'une partie du solde du compte d'ordre relatif à l'impôt provincial de 5% sur le revenu des sociétés commerciales, conformément aux accords de 1952 sur la location des domaines fiscaux	45·0	.....	45·0
Aide militaire et crédits en devises résultant des règlements de guerre	.....	2·6	—2·6
Divers, autres recettes et crédits spéciaux	3·0	2·4	0·6
	80·5	41·2	39·3

Le montant de 7·8 millions provenant de la vente d'excédents de biens de la Couronne représente les recettes prévues pour l'année financière par la Corporation de liquidation des biens de la Couronne, compte tenu du transfert aux avoirs actifs des montants applicables aux "Soldes à recevoir en vertu de contrats de vente des biens de la Couronne". Il ne comprend pas les soldes en espèces, ni la valeur des comptes à recevoir détenus par la Corporation au 31 mars 1953.

On estime à 8·6 millions le montant qui sera reçu de la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont 2 millions représentent les fonds de surplus en sus de la réserve de 5 millions établie par la Société, 5·5 millions le produit de la vente de biens de la *Wartime Housing* et 1·1 million une réserve pour dépréciation constituée au cours des années antérieures à l'égard des biens qui ont maintenant été vendus par la Société. Ce montant s'ajoute à celui de 9·2 millions, qui représente l'intérêt sur les prêts consentis à la Société et crédités au "Rendement des placements".

Le montant de 45 millions représente le transfert au compte des recettes d'environ la moitié du solde du compte d'ordre relatif à l'impôt provincial de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés commerciales. Une explication complète à cet égard est donnée sous la rubrique "Comptes d'ordre divers" (passif), dans la partie intitulée: "Bilan estimatif, au 31 mars 1953".

Les autres principaux postes comprennent le transfert au compte des recettes de certains excédents reçus en 1948 de la Commission canadienne du blé relativement aux comptes de l'avoine et de l'orge, qui étaient demeurés en souffrance; l'excédent estimatif des *Canadian Arsenals Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1952; et un crédit provenant de 4,800 actions ordinaires émises et versées au Gouvernement du Canada par l'*Atomic Energy of Canada, Limited*, en échange d'avoirs comprenant les établissements d'énergie atomique de Chalk-River en Ontario, qui ont été remis à la société le 1er avril 1952. Cette transaction représente une augmentation des immobilisations des années précédentes et figure donc, à l'actif du Gouvernement, sous la rubrique des prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne.

5. Comparaison entre les recettes réelles et les prévisions budgétaires

Les recettes budgétaires totales, à l'exclusion du produit des impôts relatifs à la sécurité de la vieillesse, maintenant prévues pour 1952-1953, dépasseront d'environ 96 millions de dollars les prévisions de recettes faites dans l'exposé budgétaire du 8 avril 1952. Ces chiffres représentent au total un excédent sur le montant prévu qui dépasse légèrement 2 p. 100. Les recettes obtenues au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu de sociétés, de l'impôt sur le revenu de non-résidants et des droits successoraux seront probablement inférieures aux montants prévus. Par contre, les recettes perçues au chapitre des droits de douane, des droits d'accise, de la taxe de vente et des autres taxes d'accise dépasseront probablement les montants prévus. Le tableau ci-dessous indique en détail la différence prévue entre les recettes réelles et les prévisions budgétaires:

ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, PAR RAPPORT AUX RECETTES RÉELLES DE 1952-1953

(en millions de dollars)

Source de revenu	Recettes prévues	Recettes réelles (montant estimatif)	Augmentation ou diminution (—) des recettes comparativement aux prévisions
	$	$	$
Impôt sur le revenu des particuliers	1,200·0	1,187·7	—12·3
Impôt sur le revenu de non-résidants	60·0	54·0	—6·0
Impôt sur le revenu de sociétés	1,270·0	1,231·1	—38·9
Droits successoraux	43·0	38·0	—5·0
Droits de douane	370·0	379·0	9·0
Droits d'accise	240·0	257·0	17·0
Taxe de vente (produit net)	539·0	568·0	29·0
Autres taxes d'accise	252·0	284·0	32·0
Divers	5·0	11·5	6·5
Total des recettes fiscales	3,979·0	4,010·3	31·3
Recettes non fiscales	275·0	283·8	8·8
Total des recettes ordinaires	4,254·0	4,294·1	40·1
Recettes et crédits spéciaux	25·0	80·5	55·5
Revenu budgétaire total	4,279·0	4,374·6	95·6

On estime que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers seront inférieures d'environ 1 p. 100 aux prévisions budgétaires. La raison principale de cette légère diminution est que les remboursements d'impôts sur le revenu ont été plus élevés qu'on ne le prévoyait.

L'estimation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés se fondait sur la supposition que les bénéfices des sociétés atteindraient en 1952 le même montant qu'en 1951. Cependant, d'après des renseignements préliminaires, il semble que les bénéfices réalisés en 1952 aient été inférieurs à ceux de 1951. La diminution des recettes provenant de l'impôt sur le revenu, résultant de la réduction des bénéfices, a été en partie neutralisée par l'abandon du domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés par la province d'Ontario. Les revenus additionnels résultant de cette mesure n'ont cependant pas suffi à annuler entièrement la diminution causée par la réduction des bénéfices des sociétés et l'on prévoit que, lorsqu'on établira le bilan de l'année, les recettes seront inférieures d'environ 3 p. 100 aux prévisions budgétaires.

Les recettes provenant des droits sur les successions seront largement inférieures au montant prévu. Il est impossible de prévoir de façon très précise les revenus provenant de cette source.

Le revenu résultant de la perception des droits de douane en 1952-1953 dépassera probablement d'environ 9 millions de dollars le montant prévu, soit une augmentation de moins de 3 p. 100, en raison surtout de la proportion croissante des marchandises imposables par rapport au montant total des importations.

On prévoit que les recettes découlant des droits d'accise en 1952-1953 dépasseront d'environ 7 p. 100 les prévisions budgétaires, par suite principalement de l'augmentation du revenu provenant de la taxe perçue sur les cigarettes, qui a été plus élevé qu'on ne le prévoyait.

Les recettes provenant de la taxe de vente dépasseront les prévisions budgétaires de 29 millions de dollars, soit 5 p. 100, par suite de l'augmentation des dépenses des consommateurs et de la production industrielle du pays qui a été légèrement plus forte qu'on ne le prévoyait.

On prévoit que les revenus provenant des taxes d'accise autres que la taxe de vente dépasseront d'environ 32 millions de dollars le montant prévu, à cause de la forte demande des consommateurs en ce qui a trait à des marchandises durables et semi-durables comme les automobiles, les fourrures, les appareils de radio et de télévision. L'augmentation de la consommation de cigarettes a en outre compensé les conséquences de la diminution du taux des taxes d'accise dans une plus grande mesure que ne le prévoyait le budget.

Parmi les taxes diverses, la principale est celle qui porte sur les primes encaissées par les compagnies d'assurance. Le montant provenant de cette taxe dépassera les prévisions d'environ 6 millions de dollars parce qu'en concluant l'accord fiscal avec le Gouvernement fédéral la province d'Ontario a abrogé une loi du même genre dont les recettes étaient auparavant déduites du montant provenant de la taxe sur les primes, qui était versé au Gouvernement fédéral.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR CATÉGORIES

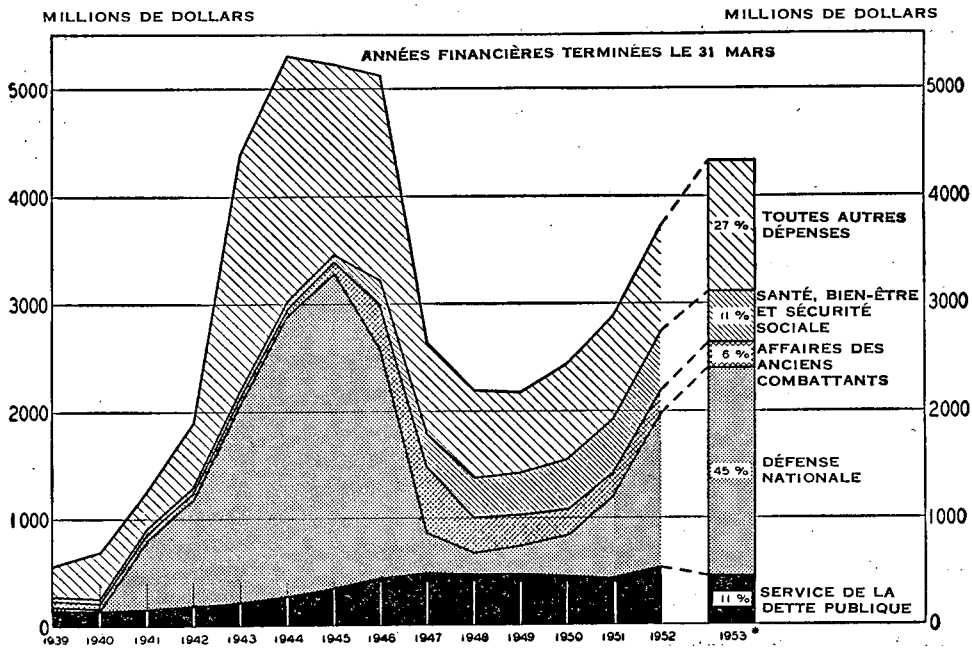

* ESTIMATIONS

L'excédent des recettes non fiscales sur le chiffre prévu dans le budget provient principalement d'un montant de 6·8 millions de dollars à la rubrique des primes, escompte et change obtenus surtout par suite de la réévaluation de l'actif et du passif de l'État en sterling et devises américaines au regard de la cote des changes utilisée dans les opérations de l'année précédente. On prévoit que les recettes et le rendement des placements du ministère des Postes seront chacun inférieurs d'un million de dollars au montant prévu, tandis que le montant estimatif provenant des diverses recettes non fiscales dépassera d'environ 4 millions de dollars les chiffres prévus.

Le revenu constitué par les recettes et crédits spéciaux, qu'il n'est jamais possible de prévoir avec une grande exactitude, dépassera probablement de 55 millions de dollars la somme arbitraire de 25 millions de dollars prévue dans le budget. La plus grande partie de cet excédent tient au montant de 45 millions transféré au revenu parce qu'on a perçu la taxe provinciale de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés. Lors des prévisions budgétaires, on s'attendait que les montants détenus par le gouvernement fédéral et provenant de la perception de cette taxe provinciale seraient remis aux provinces, mais les nouveaux accords fiscaux signés en 1952-1953 ont dégagé le gouvernement fédéral de toute autre obligation envers les provinces à l'égard de ces perceptions, et ces montants, qui sous l'empire des ententes antérieures auraient servi à réduire les dépenses fédérales pour l'acquittement de la location des domaines fiscaux, figureront maintenant dans les comptes à titre de revenus.

B. Dépenses

Le tableau qui suit présente un état comparatif des dépenses estimatives réparties d'après les ministères et les principales fins poursuivies, pour l'année financière 1952-1953, avec les dépenses effectives de l'année financière précédente.

ÉTAT DES DÉPENSES, D'APRÈS LES PRINCIPALES CATÉGORIES, PAR MINISTÈRE, POUR LES ANNÉES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

(en millions de dollars)

—	Année financière se terminant le 31 mars				Augmentation ou diminution (—)	
	Prévisions pour 1953		1952			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Défense nationale	1,845·2	42·6	1,415·5	37·9	429·7	30·4
Production de défense	94·0	2·2	31·0	0·8	63·0	203·2
	1,939·2	*44·8*	*1,446·5*	*38·7*	*492·7*	*34·1*
Service de la dette nationale:						
Intérêt de la dette nationale	447·5	10·3	432·4	11·6	15·1	3·5
Montant supplémentaire requis pour tenir compte des intérêts courus à l'égard du service de la dette nationale	.....	.....	87·5	2·3	—87·5	.....
Autres services de dette	13·4	0·4	11·1	0·3	2·3	20·7
	460·9	*10·7*	*531·0*	*14·2*	*—70·1*	*—13·2*
Subventions aux provinces et ententes sur le loyer des domaines fiscaux (y compris la subvention de transition versée à Terre-Neuve)	338	7·8	127·2	3·4	210·8	165·7
Contribution de l'État à la caisse de retraite	38·8	0·9	110·9	3·0	—72·1	—65·0
Création d'une réserve en cas de réalisation éventuelle à perte d'actifs productifs	75·0	1·7	75·0	2·0	.....	.....
Allocations familiales	334·1	7·7	320·5	8·6	13·6	4·2
Pension de vieillesse et pension aux aveugles	22·1	0·5	83·2	2·2	—61·1	—73·4
Déficit-caisse de la sécurité de la vieillesse	.....	.....	49·7	1·3	—49·7	.....
Loi sur l'assurance-chômage:						
Administration et contribution de l'État	56·7	1·3	53·8	1·4	2·9	5·4
Agriculture	117·[illegible]	2·7	67·1	1·8	50·2	74·8
Citoyenneté et Immigration	23·7	0·6	23·2	0·6	0·5	2·2
Affaires extérieures	39·1	0·9	37·6	1·0	1·5	4·0
Finances	30·8	0·7	29·5	0·8	1·3	4·4
Mines et Relevés techniques	29·7	0·7	27·8	0·8	1·9	6·8
Santé nationale et Bien-être social	55·9	1·3	45·4	1·2	10·5	23·1
Conseil national de recherches et Commission de contrôle de l'énergie atomique	29·2	0·7	25·1	0·7	4·1	16·3
Revenu national	47·7	1·1	45·8	1·2	1·9	4·1
Postes	106·2	2·5	98·0	2·6	8·2	8·4
Travaux publics	81·0	1·9	77·5	2·1	3·5	4·5
Ressources et Développement économique	35·6	0·8	31·8	0·9	3·8	11·9
Gendarmerie Royale du Canada	32·1	0·7	27·3	0·7	4·8	17·6
Commerce	17·1	0·4	21·8	0·6	—4·7	—21·6
Transports	107·6	2·5	99·9	2·7	7·7	7·8
Affaires des anciens combattants	242·5	5·7	216·0	5·8	26·5	12·3
Autres ministères	66·5	1·5	61·3	1·7	5·2	8·5
TOTAL GLOBAL	4,326·8	100·0	3,732·9	100·0	593·9	15·9

Défense nationale et production de défense

On peut se faire une idée plus complète de l'ampleur des dépenses du Canada pour la défense en examinant en même temps les dépenses du ministère de la Défense nationale et celles du ministère de la Production de défense. Les dépenses prévues du ministère de la Défense nationale, pour l'année financière 1952-1953, sont de 1,845·2 millions, à comparer à 1,415·5 millions en 1951-1952, soit une augmentation de 429·7 millions, tandis que les dépenses du ministère de la Production de défense sont estimées à 94 millions, soit une augmentation de 63 millions par rapport au total de 31 millions relatif à l'année financière précédente. La somme totale de 1,939·2 millions, représentant les dépenses globales des deux ministères pour l'année en question, dépasse de 492·7 millions le total de 1,446·5 millions pour 1951-1952. Les dépenses aux fins de la défense représentent donc environ 45 p. 100 de toutes les dépenses de l'État en 1952-1953. Les dépenses de l'État, au chapitre de la défense, sont ainsi de beaucoup les plus considérables.

Le tableau qui suit présente un résumé permettant d'établir une comparaison des dépenses engagées par les deux ministères au cours des deux dernières années financières:

DÉPENSES POUR LA DÉFENSE, ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

—	Années financières se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Ministère de la Défense nationale—			
Armée, Marine, Aviation	1,516·4	1,217·6	298·8
Recherche et mise au point en matière de défense	41·7	35·4	6·3
Pensions—Loi sur les pensions des services de défense	5·2	5·1	0·1
Quote-part de l'État à la caisse de pension de l'armée permanente	30·0	30·7	—0·7
	234·7	126·4	108·3
	16·9	.....	16·9
Généralités	0·3	0·3	.....
	1,845·2	*1,415·5*	*429·7*
Ministère de la Production de défense—			
Assistance au titre des immobilisations	83·9	22·7	61·2
Administration et généralités	10·1	8·3	1·8
	94·0	*31·0*	*63·0*
Total, ministères de la Défense nationale et de la Production de défense	1,939·2	1,446·5	492·7

Les dépenses estimatives de 1,516·4 millions de dollars pour l'armée de terre, de mer et de l'air, constituent une augmentation de 298·8 millions sur le total de 1,217·6 millions pour 1951-1952. On prévoit que les dépenses pour les recherches et la mise au point en matière de défense s'élèveront à 41·7 millions pour 1952-1953, comparativement à 35·4 millions l'année précédente, soit une augmentation de 6·3 millions de dollars.

La quote-part de l'État à la caisse de pension de l'armée permanente dépasse d'une fois et deux tiers les cotisations des membres de l'armée permanente et se montera pour 1952-1953 à 30 millions, soit 0·7 million de moins que la quote-part de 1951-1952. 26·9 millions environ représentent les cotisations courantes et 3·1 millions les arrérages. En 1951-1952, les montants correspondants étaient de 18·4 millions et de 12·3 millions respectivement.

On estime que les dépenses engagées au titre du programme d'aide mutuelle sous le régime de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de la défense, s'élèveront à 234·7 millions pour 1952-1953. C'est une augmentation de 108·3 millions sur les 126·4 millions de 1951-1952. Aux termes de cet article de la loi, l'équipement et le matériel de défense faisant partie de stocks canadiens ont été transférés à des signataires du traité de l'Atlantique-Nord. La valeur de l'équipement et du matériel transféré a été imputée sur ce poste, aux prix estimatifs actuels. Un montant équivalent a été porté au crédit d'un compte spécial de remplacement de l'équipement de défense, où on peut puiser pour couvrir les frais d'articles de remplacement. La dépense estimative de 234·7 millions pour 1952-1953 comprend 58 millions environ pour de l'équipement et du matériel faisant partie de stocks canadiens transférés aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord et 176·7 millions en dépenses directes en espèces engagées par le Canada au titre de l'aide mutuelle, représentant les frais subis pour la formation au Canada d'équipages aériens en provenance des pays alliés, ainsi que pour l'acquisition et la fourniture de nouveau matériel militaire destiné aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. En 1951, 1952, le matériel transféré représentait 74·9 millions et les dépenses d'aide directe, 51·5 millions.

La participation du Canada aux frais militaires de l'OTAN est imputée sur les crédits de la Défense nationale. Ces versements comprennent la quote-part du Canada aux budgets militaires de l'OTAN et les frais d'infrastructure ainsi que certains frais d'ex-infrastructure. La quote-part en pourcentage de chaque pays est calculée en conformité des propositions du Conseil de l'Atlantique-Nord, sous réserve de l'accord des gouvernements respectifs. En 1952-1953, les dépenses à ce chapitre seront, estime-t-on, de 16·9 millions.

Les dépenses estimatives pour le ministère de la Production de défense pour 1952-1953 seront de 94 millions, soit une augmentation de 63 millions sur le total de 31 millions de l'année précédente. Les capitaux d'immobilisation mis à la disposition d'entrepreneurs privés, d'usines de la Couronne exploitées moyennant une redevance de gestion et de sociétés de la Couronne à qui on a accordé des contrats indispensables au programme de défense, se monteront probablement à 83·9 millions, représentant une augmentation de 61·2 millions sur le total de 22·7 millions pour l'année financière précédente. Les frais d'administration et les dépenses générales du ministère se monteront estimativement à 10·1 millions, comparativement à 8·3 millions en 1951-1952.

En plus des dépenses budgétaires mentionnées ci-dessus, le ministère de la Production de défense a décaissé en espèces des sommes puisées à la caisse renouvelable de la production de défense, pour l'acquisition du matériel nécessaire à la fabrication d'équipement de défense. Aux fins de comptabilité et de contrôle, le matériel ainsi acheté est inscrit à l'actif dans les livres de l'État, jusqu'à ce qu'on le facture au ministère de la Défense nationale ou qu'on le vende aux entrepreneurs qui l'utiliseront dans la fabrication d'équipement de défense. On estime qu'en 1952-1953 les paiements nets en espèces se monteront à environ 34 millions pour l'achat de matériel, comparativement à 82·4 millions en 1951-1952.

On a également décaissé un montant en espèces, afin de remplacer du matériel et des fournitures transférées à des membres de l'OTAN; ces dépenses ne figurent pas aux comptes budgétaires à l'étude. Une dépense estimative de 13 millions sera faite en 1952-1953 à ces fins, comparativement aux 49 millions de 1951-1952. Ce coût sera imputé sur le compte spécial du remplacement de l'équipement de défense, au crédit duquel est portée la valeur estimative des fournitures et de l'équipement primitifs, lors du transfert de ces derniers aux États signataires de l'OTAN.

Le service de la dette publique

Comme en 1951-1952, le service de la dette publique constituera une fois encore le deuxième poste en importance des dépenses de l'État. Le total estimatif pour l'année 1952-1953 se monte à 460·9 millions, soit 10·7 p. 100 de toutes les dépenses, par rapport à 439·0 millions de dollars, soit 14·2 p. 100 en 1951-1952. Toutefois, en établissant la comparaison, il convient de remarquer que le total pour 1951-1952 comprend une charge non renouvelable de 87·5 millions qui représente le montant supplémentaire exigé pour rendre l'intérêt sur la dette publique, conforme à la comptabilité d'exercice. Si l'on ne tenait pas compte de ce montant, il y aurait une augmentation nette de 15·1 millions à cette rubrique des dépenses.

L'intérêt de la dette fondée payable au Canada, à Londres et à New-York, accusera probablement une légère diminution de 1·2 million de dollars par comparaison avec l'an dernier.

L'intérêt estimatif aux comptes de dépôt et de fiducie augmentera de 0·2 million, mais, comme les comptes d'assurance, de pension et de garantie ont continué à augmenter d'une façon sensible, l'intérêt estimatif à ces comptes augmentera de 16·1 millions. Sur ce montant, 13·3 millions ont trait au compte du fonds de pension des fonctionnaires de l'État, 2·4 millions représentent les intérêts du compte des rentes viagères sur l'État et 1·6 million a trait au compte des pensions de l'armée permanente; cette augmentation est compensée en partie

par une diminution de 1 million au titre de l'assurance pour les soldats de retour et de 0·3 million pour les comptes de l'assurance des anciens combattants. L'intérêt de ces derniers comptes a pris fin le 1er avril 1952.

Les autres frais du service de la dette publique sont évalués à 13·4 millions de dollars, par rapport à 11·1 millions de dollars pour l'exercice 1951-1952. L'augmentation de 2·3 millions de dollars est surtout attribuable à l'accroissement de 2 millions de dollars des frais annuels d'amortissement des escomptes et des commissions relatifs aux obligations.

Le tableau ci-dessous présente d'une façon concise le service de la dette publique pour l'année 1952-1953, comparativement aux chiffres de l'année précédente:

INTÉRÊT ET AUTRES FRAIS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

—	Années financières terminées le 31 mars		Augmentation ou Diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Intérêt de la dette publique—			
Dette fondée et bons du Trésor—			
Payable au Canada	377·9	378·5	—0·6
Payable à Londres	1·6	1·7	—0·1
Payable à New-York	10·0	10·5	—0·5
	389·5	*390·7*	*—1·2*
Comptes de dépôts et de fiducie	3·0	2·8	0·2
Comptes d'assurance, de pension et de garantie	55·0	38·9	16·1
	447·5	*432·4*	*15·1*
Montant supplémentaire requis pour redresser l'intérêt de la dette publique d'après la comptabilité d'exercice	.....	87·5	—87·5
Total de l'intérêt de la dette publique	447·5	519·9	—72·4
Amortissement annuel des escomptes et commissions relatifs aux obligations	11·7	9·7	2·0
Service de la dette publique	0·5	0·3	0·2
Frais d'émission de nouveaux emprunts	1·2	1·1	0·1
Total des frais au chapitre de la dette publique	460·9	531·0	—70·1

Subventions et location de domaines fiscaux aux provinces

Les versements aux provinces au cours de l'année 1952-1953 au titre des subventions statutaires, de la subvention provisoire à Terre-Neuve, des indemnités versées en vertu des accords de 1947 et 1952 sur la location de domaines fiscaux, ainsi que du transfert de certaines recettes provenant de l'impôt sur les services d'utilité publique, sont évalués à 338 millions de dollars, en comparaison de 127·2 millions de dollars en 1951-1952. On trouvera ci-dessous le tableau comparatif des versements pour les deux années en cause:

	Années financières terminées le 31 mars		Augmentation ou Diminution (−)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Subventions statutaires	20·1	20·1	.....
Subvention provisoire à Terre-Neuve	5·6	6·5	−0·9
Indemnité en vertu des accords de 1947 sur la location des domaines fiscaux	23·8	96·9	−73·1
Indemnité en vertu des accords de 1952 sur la location de domaines fiscaux	284·8	.....	284·8
Transfert de certaines recettes de l'impôt sur les services d'utilité publique (Article 7, chapitre 58, Statuts du Canada, 1947, et article 6, chap. 49, Statuts du Canada, 1952)	3·7	3·7	.....
	338·0	127·2	210·8

Les versements au titre des subventions statutaires en 1952-1953 se fondaient, comme en 1951-1952, sur le chiffre de la population indiqué par le recensement de 1951.

Les versements effectués en vertu des accords sur la location de domaines fiscaux ont augmenté de 211·7 millions de dollars par suite des nouveaux accords signés en 1952 et de la conclusion d'un accord de ce genre avec la province d'Ontario. Les nouveaux accords sur la location de domaines fiscaux prévoient des versements minimums plus élevés et garantis; et le redressement des indemnités se fonde sur l'accroissement du produit national brut par tête et la population de la province durant l'année qui précède le versement et non pas sur la moyenne des trois années précédentes comme c'était le cas en vertu des accords de 1947. Outre de plus fortes indemnités, les nouveaux accords prévoient que tous les versements échelonnés pour une année seront effectués dans le cours de ladite année financière. Ainsi les versements effectués en 1952-1953 comprennent les quatre versements payables en vertu des accords de 1952 à l'égard de 1952-1953 de même que le dernier versement prévu aux termes de l'accord de 1947. Une autre raison du plus fort montant qu'accusent les indemnités versées en vertu des accords fiscaux en 1952-1953 découle de l'abandon de l'impôt de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés que levaient les provinces signataires de l'accord pendant que les accords de 1947 étaient en vigueur. Cet impôt était administré et perçu par le gouvernement fédéral et les recettes ainsi établies étaient finalement distribuées aux provinces. Le montant rendu aux provinces, moins de légères sommes afférentes à la perception de l'intérêt et aux peines, était déduit du montant prévu des versements et, en 1951-1952, le budget fédéral des dépenses a accusé à ce titre, une réduction de 25 millions de dollars. En conformité des nouveaux accords, ces impôts provinciaux sur les sociétés n'ont pas été levés à l'égard des bénéfices réalisés après le 31 décembre 1951, et le montant maintenant détenu par le gouvernement fédéral en raison de la perception de ces impôts lui restera entre les mains. En conséquence, rien n'a été distribué aux provinces à l'égard de ces impôts en 1952-1953 et il n'y a eu aucune déduction des indemnités fiscales versées aux provinces à ce titre et correspondant aux déductions faites les années précédentes.

On s'attend que le transfert aux provinces des recettes de l'impôt perçu sur les entreprises d'utilité publique atteindra le même montant que l'année précédente. L'article 7 de la loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux permet la distribution

aux provinces (qu'elles soient ou non parties aux conventions) d'une fraction de l'impôt sur le revenu de sociétés dont l'entreprise principale consiste à distribuer au public, ou à produire pour distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la vapeur. La loi de 1952 sur la location de domaines fiscaux prévoyait des versements analogues.

Voici la répartition de ces versements par province, pour l'année financière 1952-1953:

SUBVENTIONS ET INDEMNITÉS VERSÉES EN VERTU DES ACCORDS FISCAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1953

—	Subventions statutaires	Location en vertu des accords fiscaux de 1947	Location en vertu des accords fiscaux de 1952	Subvention provisoire	Total
	(en millions de dol ars)				
Terre-Neuve	1·6	2·1	10·7	5·6	20·0
Nouvelle-Écosse	2·1	2·2	18·1	—	22·4
Île du Prince-Édouard	0·7	0·7	3·3	—	4·7
Nouveau-Brunswick	1·7	2·5	15·0	—	19·2
Québec	3·3	—	—	—	3·3
Ontario	3·6	—	123·3	—	126·9
Manitoba	1·7	2·9	23·1	—	27·7
Saskatchewan	2·0	2·5	23·6	—	28·1
Alberta	2·1	5·0	27·3	—	34·4
Colombie-Britannique	1·3	5·8	40·4	—	47·5
	20·1	23·8	284·8	5·6	334·3
Transfert de certaines recettes de l'impôt sur les entreprises d'utilité publique (Article 6, chap. 49, Statuts du Canada, 1952)	.....	.....	.....	.....	3·7
					338·0

Quote-part de l'État au compte du fonds de pension du service civil

On estime qu'une somme de 38·8 millions sera imputée sur le compte des dépenses en 1952–1953 à l'égard du compte du fonds de pension du service civil, comparativement à 110·9 millions en 1951–1952.

La quote-part de l'État, qui représente une somme égale aux versements estimatifs des participants au cours de l'année précédente, à l'égard du service courant et du service antérieur, atteindra environ 13·8 millions, soit une augmentation de 0·9 million par rapport à la somme totale de 12·9 millions versée durant l'année financière précédente. En mars 1952, on a décidé d'indiquer au bilan de l'État le passif estimatif global, fondé sur les données actuarielles, à l'égard de l'administration du fonds de pension. La somme de 214 millions, représentant l'excédent du passif actuariel sur le solde du compte à la fin de l'année financière, a été inscrite, en 1952, à titre de compte différé devant être exclus des dépenses budgétaires, étant donné que des cotisations spéciales devaient être votées par le Parlement à l'avenir. En 1952–1953, une somme de 25 millions a été inscrite aux dépenses de l'année à titre de cotisation applicable à la réduction du passif.

Versement à la réserve générale pour couvrir les pertes possibles dans la réalisation éventuelle de valeurs productives

Une somme de 75 millions sera transférée durant l'année à la réserve générale pour couvrir les pertes possibles résultant de la réalisation éventuelle de valeurs productives, une somme équivalente étant inscrite à titre de dépense

dans les comptes de l'État. Le solde de la réserve sera donc porté, à la fin de l'année financière, à 545·9 millions, soit environ 7 p. 100 de l'actif total productif. La réserve ne subira vraisemblablement ni imputations ni défalcations durant l'année financière.

Allocations familiales, pension de vieillesse et pension de cécité

Les paiements d'allocations familiales, en 1952–1953, atteignent la somme estimative de 334·1 millions, soit environ 7·7 p. 100 des dépenses globales, comparativement à 320·5 millions, soit environ 8·6 p. 100 des dépenses globales, en 1951–1952. Cette augmentation estimative de 13·6 millions s'explique par l'augmentation naturelle de la population des groupes d'âge admissibles.

Les paiements afférents à la pension de vieillesse et à la pension de cécité (à l'exclusion des pensions versées à même la caisse de la sécurité de la vieillesse) donnent un chiffre estimatif de 22·1 millions pour 1952–1953, comparativement à 83·2 millions en 1951–1952.

Le régime actuel de la pension de vieillesse et de la pension de cécité a été inauguré le 1er janvier 1952, de sorte que l'année 1952–1953 a été sa première année complète. Jusqu'alors, les deux catégories de pensions relevaient de la loi de la pension de vieillesse et étaient attribuées à ceux qui avaient 70 ans ou plus, ou 21 ans ou plus dans le cas des aveugles, pourvu qu'ils satisfassent aux conditions exigibles quant aux ressources et au domicile. Après cette date, sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse, toutes les personnes âgées de 70 ans ou plus et satisfaisant aux conditions requises quant au domicile pouvaient toucher la pension de vieillesse de $40 par mois versée par le gouvernement fédéral à même la caisse de la sécurité de la vieillesse établie en conformité de cette loi. Simultanément, la loi sur l'assistance-vieillesse et la loi sur les aveugles sont entrées en vigueur. Sous le régime de la première de ces nouvelles lois, le gouvernement fédéral a remboursé les provinces en versant la moitié du paiement de $40 ou de l'assistance versée par les provinces sous forme de pensions mensuelles aux nécessiteux admissibles du groupe d'âge de 65 à 69 ans, suivant celui de ces deux montants qui représente la somme la moins élevée. La même méthode a été adoptée par le gouvernement fédéral pour les remboursements aux provinces, sous le régime de la loi sur les aveugles, à l'égard des pensions versées aux aveugles nécessiteux admissibles, âgés de plus de 21 ans.

Les paiements, à l'égard de l'assistance-vieillesse et de la pension aux aveugles, s'établissent, estime-t-on, à 22·1 millions pour la pleine année financière 1952–1953, tandis que, durant l'année financière précédente, on n'avait affecté que 6 millions à ces mêmes groupes, soit 3·7 millions à l'égard de la pension aux aveugles, pour toute l'année, et 2·3 millions à l'égard de l'assistance-vieillesse, pour le dernier trimestre. Durant les neuf premiers mois de 1951–1952, on a affecté 77·2 millions à la pension de vieillesse, sous le régime de l'ancienne loi.

Les tableaux qui suivent donnent un résumé comparatif des versements estimatifs pour 1952–1953 ainsi que le chiffre réel des dépenses pour 1951–1952:

VERSEMENTS AU TITRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA PENSION DE VIEILLESSE, À L'ASSISTANCE-VIEILLESSE ET À LA PENSION DE CÉCITÉ POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952.

—	Années financières se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Allocations familiales	334·1	320·5	13·6
Quote-part fédérale:			
à la pension de vieillesse (1)	—	77·2	—77·2
à l'assistance-vieillesse	19·1	2·3	16·8
à la pension de cécité	3·0	3·7	—0·7
	356·2	403·7	—47·5

Voici la distribution estimative de ces versements, par provinces:

VERSEMENTS AU TITRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Terre-Neuve	10·9	10·6	0·3
Nouvelle-Écosse	16·3	15·9	0·4
Île du Prince-Édouard	2·5	2·5	—
Nouveau-Brunswick	14·2	13·9	0·3
Québec	107·4	102·9	4·5
Ontario	98·2	93·2	5·0
Manitoba	17·3	16·7	0·6
Saskatchewan	19·7	19·4	0·3
Alberta	22·6	21·6	1·0
Colombie-Britannique	24·4	23·1	1·3
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0·6	0·6	—
	334·1	320·5	13·6

QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA PENSION DE VIEILLESSE ET À LA PENSION DE CÉCITÉ, POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 1953

—	Loi des pensions de vieillesse	Pension aux aveugles
	(en millions de dollars)	
Terre-Neuve	0·8	0·1
Nouvelle-Écosse	0·9	0·3
Île du Prince-Édouard	0·1	(1)
Nouveau-Brunswick	1·1	0·3
Québec	7·0	1·1
Ontario	4·6	0·6
Manitoba	1·0	0·2
Saskatchewan	1·0	0·1
Alberta	0·9	0·1
Colombie-Britannique	1·7	0·2
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	(1)	(1)
	19·1	3·0

(1) Moins de $50,000.

Application de la loi sur l'assurance-chômage et quote-part de l'État

Les dépenses au chapitre de la loi sur l'assurance-chômage (non compris les versements du gouvernement à titre d'employeur) atteignent, pour l'année 1952-1953, un montant estimatif de 56·7 millions de dollars, soit une augmentation de 2·9 millions par rapport au total de 53·8 millions en 1951-1952.

Les versements effectués à titre de prestations d'assurance-chômage ne sont pas directement imputés sur les dépenses budgétaires ordinaires mais sont prélevés sur la caisse d'assurance-chômage, laquelle est alimentée par les cotisations des employeurs et des employés, par les intérêts sur les placements et enfin par la quote-part de l'État. Cette dernière équivaut à un cinquième du montant total des versements effectués par les patrons et les employés.

La quote-part de l'État à la caisse d'assurance-chômage pour l'année 1952-1953 atteindra, estime-t-on, 31·2 millions comparativement à 29·9 millions en 1951-1952. On s'attend que les frais d'administration atteignent 25·4 millions, soit une augmentation de 1·5 million sur le total de 23·9 millions durant l'année financière précédente.

Agriculture

Les dépenses du ministère de l'Agriculture atteignent pour l'année 1952-1953 un montant estimatif de 117·3 millions, en comparaison de 67·1 millions, en 1951-1952. L'augmentation estimative de 50·2 millions provient surtout d'un relèvement de 40·3 millions au débit net de la caisse de soutien des prix agricoles, de 6 millions en ce qui a trait aux primes versées pour faciliter le transport des céréales de provende de l'Ouest et de 2 millions au chapitre des dépenses afférentes aux projets de rétablissement et d'assainissement. Une réduction de 1·7 million relativement à l'aide accordée aux producteurs de pommes sera un peu plus que compensée, pense-t-on, par la hausse des frais d'exploitation des services des sciences, de la production, des marchés et des fermes expérimentales, ainsi que par les versements de primes pour les porcs abattus.

Le tableau suivant présente un résumé comparatif des dépenses du ministère pendant les deux dernières années:

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Prime au transport des céréales de provende de l'Ouest	21·0	15·0	6·0
Entreprises de rétablissement et d'assainissement	13·9	11·9	2·0
Prime sur les porcs abattus	6·2	5·4	0·8
Service des Fermes expérimentales	8·5	7·7	0·8
Service des Sciences	8·8	7·5	1·3
Service de la Production	9·0	8·8	0·2
Service des Marchés	5·0	4·6	0·4
Aide aux producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique	.....	1·7	—1·7
Perte nette d'exploitation—			
Office du soutien des prix agricoles	42·0	1·7	40·3
Administration et divers	2·9	2·8	0·1
	117·3	67·1	50·2

Citoyenneté et Immigration

Les dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration atteindront en 1952-1953 le montant estimatif de 23·7 millions, soit une augmentation d'un demi-million par rapport au total de 23·2 millions en 1951-1952.

Le tableau suivant présente un résumé comparatif des dépenses du ministère pendant les deux dernières années financières.

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Citoyenneté et enregistrement de la citoyenneté	0·8	0·5	0·3
Immigration	7·4	8·2	−0·8
Affaires indiennes	15·1	14·0	1·1
Administration et divers	0·4	0·5	−0·1
	23·7	23·2	0·5

Affaires extérieures

Les dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1952-1953 atteignent le chiffre estimatif de 39·1 millions, soit un million et demi de plus que le total de 37·6 millions, l'année précédente. L'aide aux autres pays, directement ou par l'entremise d'organisations internationales, atteint le chiffre estimatif de 26·1 millions, en 1952-1953, comparativement à 26·4 millions en 1951-1952, le principal chef de dépense sous cette rubrique étant le montant de 25 millions versé sous le régime du Plan de Colombo pour l'aide aux pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Les dépenses afférentes à notre participation au Commonwealth et aux organisations internationales atteindront le chiffre estimatif de 3 millions et demi, tandis que les dépenses administratives ou d'ordre général seront, prévoit-on, de l'ordre de 9 millions et demi. Les chiffres correspondants pour l'année 1951-1952 ont été de 2·7 et de 8 millions et demi, respectivement.

Finances

Les principales dépenses du ministère des Finances ont déjà été signalées, d'une façon comparative, sous diverses rubriques: "Service de la dette publique", "Subventions et location de domaines fiscaux aux provinces", "Versement à la réserve générale pour couvrir les pertes possibles dans la réalisation éventuelle de valeurs productives" et "Quote-part de l'État au compte de la caisse de pension du Service civil".

En outre, on estime que des sommes se chiffrant par 30·8 millions seront dépensées en 1952–1953 comparativement à 29 millions et demi en 1951–1952. Le tableau suivant présente un état comparatif de ces dépenses pour les deux dernières années financières:

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution
	1953 (estimation)	1952	
	(En millions de dollars)		
Frais d'administration—Bureau du contrôleur du Trésor	13·4	12·6	0·8
Subventions aux universités	7·2	7·0	0·2
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt foncier sur les immeubles fédéraux	2·7	2·1	0·6
Quote-part de l'État, en tant qu'employeur, à la caisse d'assurance-chômage	1·1	1·1	—
Quote-part du gouvernement fédéral à l'égard des réclamations (incendies de Rimouski et de Cabano)	0·2	1·2	−1·0
Versements à l'égard de garanties—*Ming Sung Industrial Co. Ltd*	1·7	1·3	0·4
Administration ministérielle et dépenses générales	4·5	5·2	0·3
	30·8	29·5	1·3

Mines et Relevés techniques

Les dépenses du ministère des Mines et Relevés techniques s'élèvent à environ 29·7 millions en 1952–1953 comparativement à 27·8 millions en 1951–1952. L'augmentation d'environ 1·9 million résulte surtout d'un accroissement de 1·4 million des dépenses de l'Office fédéral du charbon et de 1·7 million des dépenses générales et d'administration, qui sont contre-balancées par une diminution d'un million au chapitre des dépenses relatives à l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or.

Santé nationale et Bien-être social

Les allocations familiales, l'assistance-vieillesse et les pensions de cécité sont les principales dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; en raison de leur importance par rapport à l'ensemble des dépenses de l'État, elles font l'objet d'une étude spéciale sous des rubriques distinctes dans les paragraphes précédents. On estime que les dépenses du ministère à l'égard de tous les autres services s'élèveront à 55·9 millions en 1952–1953, comparativement à 45·4 millions en 1951–1952. Les subventions générales à l'hygiène en vue d'aider les provinces à construire des hôpitaux, la consolidation des services généraux de santé et la prévention des maladies, s'élèvent à environ 31 millions, soit une augmentation de 6·7 millions comparativement à 24·3 millions en 1951–1952. Les frais d'administration, qui atteignent 24·9 millions, représenteront probablement une augmentation de 3·8 millions par comparaison avec les dépenses globales en 1951–1952, qui atteignaient 21·1 millions.

Conseil national de recherches et Commission de contrôle de l'énergie atomique

On estime à 16 millions et demi les dépenses du Conseil national de recherches en 1952–1953, somme qui représente une augmentation de 3·7 millions par rapport à 1951–1952, année où les dépenses s'élevaient à 12·8 millions. Les dépenses relatives à la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'élèveront à environ 12·7 millions en 1952–1953, comparativement à 12·3 millions au cours de l'année financière précédente.

Revenu national

On estime pour 1952–1953 les dépenses du ministère du Revenu national à 47·7 millions comparativement à 45·8 millions en 1951–1952. Cette augmentation totale de 1·9 million se répartit ainsi: 1·7 million pour la Division de la douane et de l'accise et 0·2 million pour la Division de l'impôt.

Le tableau suivant présente un état comparatif des dépenses du ministère au cours des deux dernières années financières:

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Divisions de la douane et de l'accise	25·6	23·9	1·7
Division de l'impôt	22·0	21·8	0·2
Commission d'appel en matière d'impôt	0·1	0·1	
	47·7	45·8	1·9

Ministère des Postes

Les dépenses brutes du ministère des Postes pour 1952–1953, y compris les paiements à même le revenu, sont estimées à 124 millions, soit une augmentation de 8·3 millions par rapport au total de 115·7 millions en 1951–1952. Les rémunérations des maîtres de postes, des personnels des bureaux à commission et semi-urbains et les commissions payées aux bureaux auxiliaires sont tirées du revenu. Ces versements, compris dans le total de 124 millions, sont estimés à 17·8 millions pour 1952–1953, et se comparent à un montant de 17·7 millions représentant des versements semblables au cours de l'année financière précédente. D'autres décaissements portés au compte des dépenses budgétaires sont estimés à 106·2 millions pour 1952–1953, comparativement à un total de 98 millions pour l'année financière précédente.

Le tableau suivant présente un état comparatif des dépenses à l'égard de 1952–1953 et de 1951–1952.

—	Année financière se terminant le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Imputé sur le compte de dépenses—			
Exploitations—y compris salaires et autres dépenses des bureaux de postes urbains, bureaux de postes de district et services postaux ambulants; approvisionnements, équipement et autres articles destinés aux bureaux de poste à commission	61·0	56·3	4·7
Transport—mouvement du courrier par terre, par air et par eau	41·6	38·4	3·2
Services financiers	2·4	2·3	0·1
Administration du service et dépenses générales	1·2	1·0	0·2
	106·2	*98·0*	*8·2*
Imputé sur le compte du revenu—			
Exploitation—traitements des maîtres de poste et des personnes aux bureaux à commission et semi-urbains, commissions payées aux bureaux auxiliaires et autres déboursés	17·8	17·7	0·1
	124·0	115·7	8·3

Travaux publics

Les dépenses estimatives du ministère des Travaux publics pour 1952-1953 se chiffrent par 81 millions, contre 77·5 millions en 1951-1952. Le tableau ci-dessous constitue un état comparatif pour les deux dernières années financières.

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(En millions de dollars)		
Division de l'architecture—			
Édifices publics—Ottawa	12·1	10·1	2·0
Édifices publics—Ailleurs qu'à Ottawa	17·8	15·6	2·2
Autres	20·6	25·0	—4·4
Division du génie	28·9	25·2	3·7
Frais administratifs généraux	1·6	1·6	—
	81·0	77·5	3·5

Des augmentations totales de 4·2 millions au titre de l'entretien des édifices publics fédéraux sont plus qu'annulées par des diminutions de 4·4 millions dans les autres dépenses de la division de l'architecture. On estime à 28·9 millions les dépenses de la division du génie pour 1952-1953, soit une augmentation de 3·7 millions par rapport au total de 25·2 millions en 1951-1952.

Ressources et développement économique

Les dépenses estimatives de 35·6 millions du ministère des Ressources et du Développement économique pour 1952-1953 dépassent de 3·8 millions les dépenses totales de 31·8 millions effectuées l'an dernier. Le tableau ci-dessous constitue un état comparatif des dépenses des deux dernières années financières:

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Division des parcs nationaux	7·3	7·0	0·3
Division du génie et des ressources hydrauliques	17·1	15·2	1·9
Division des régions septentrionales et des terres	3·7	3·1	0·6
Division des forêts	3·7	3·4	0·3
Office canadien du tourisme	1·4	1·4	—
Logement	1·9	1·4	0·5
Administration et frais généraux	0·5	0·4	0·1
	35·6	31·8	3·8

Les dépenses de la division du génie et des ressources hydrauliques se chiffrent, estimativement, par 17·1 millions, dont 13 millions représentent les subventions versées aux provinces au titre de l'aménagement de la route transcanadienne. Cette contribution se chiffrait en 1951-1952 par 12·8 millions.

Gendarmerie royale du Canada

Les dépenses estimatives de la Gendarmerie royale pour 1952-1953 se chiffrent par 32·1 millions contre 27·3 millions au total en 1951-1952. Le tableau ci-dessous constitue un état comparatif des dépenses pour les deux années financières:

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Services terrestres	28·2	23·5	4·7
Services maritimes	1·0	0·9	0·1
Services aériens	0·4	0·2	0·2
Contribution du Gouvernement à la caisse de retraite de la Gendarmerie royale	0·5	0·9	—0·4
Frais administratifs et généraux	2·0	1·8	0·2
	32·1	27·3	4·8

On estime que les services terrestres coûteront 28·2 millions de dollars en 1952-1953, comparativement à 23·5 millions de dollars pour l'année financière précédente. Les hausses de 0·1 million pour les services maritimes, de 0·2 pour les services aériens et de 0·2 pour les frais administratifs et généraux sont largement compensées par une diminution de 0·4 million au titre de la contribution du Gouvernement à la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Commerce

On estime à 17·1 millions de dollars les dépenses du ministère du Commerce pour l'année 1952-1953, soit une diminution de 4·7 millions de dollars sur les 21·8 millions que le ministère a dépensés en 1951-1952. Le tableau suivant donne un état comparatif des dépenses des deux dernières années financières:

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Service des commissaires du commerce	2·3	2·1	0·2
Division des normes	1·4	1·3	0·1
Bureau fédéral de la statistique	5·8	10·6	−4·8
Loi des grains du Canada	4·8	3·8	1·0
Frais administratifs et généraux	2·8	4·0	−1·2
	17·1	21·8	−4·7

La diminution de 4·8 millions de dollars au titre des dépenses du Bureau fédéral de la statistique est en grande partie attribuable à ce que, en 1952-1953, il ne se fera pas de dépenses comparables à celles de 1951-1952, au titre du recensement démographique et agricole et du recensement de la distribution de 1951. Les hausses de 0·2 million au titre des services des commissaires du Commerce, de 0·1 million au titre de la division des normes et de 1·0 million au titre de dépenses qui s'effectueront aux termes de la loi des grains du Canada sont largement compensées par une diminution de 1·2 million au titre des frais administratifs et généraux qu'on estime à 2·8 millions. Dans ce dernier cas, la diminution est en grande partie attribuable à une dépense de 1·6 million, effectuée en 1951-1952 au titre d'un paiement versé à l'Office des digues de la région métropolitaine de Winnipeg, et qui ne se répétera pas cette année.

Transports

On estime à 107·6 millions de dollars les dépenses du ministère des Transports en 1952-1953, soit une hausse de 7·7 millions de dollars sur le total correspondant de 99·9 millions de dollars en 1951-1952, comme l'indique le tableau suivant:

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Service aérien—			
Division des télécommunications	13·4	12·0	1·4
Division météorologique	6·8	6·1	0·7
Aviation civile	20·4	17·9	2·5
	40·6	*36·0*	*4·6*
Autres services—			
Service des canaux	10·0	8·0	2·0
Service maritime	22·6	17·5	5·1
Service ferroviaire (y compris la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et l'entretien des voies du National-Canadien et du Pacifique-Canadien)	21·9	12·3	9·6
Commission maritime canadienne	4·0	4·5	−0·5
Déficits et avances improductives—Entreprises de l'État	5·3	18·2	−12·9
Administration et frais divers	3·5	3·4	0·1
	107·6	99·9	7·7

Les dépenses estimatives afférentes au service aérien reflètent des augmentations de 1·4 million pour la division des télécommunications, de 0·7 million pour la division météorologique et de 2 millions et demi pour l'aviation civile. Pour ce qui est du service des canaux, les frais prévus sont de 10 millions, soit une augmentation de 2 millions sur l'année précédente, tandis que les dépenses prévues pour le service maritime sont de 22·6 millions, soit 5·1 millions de plus qu'en 1951–1952. Les dépenses de 21·9 millions prévues pour le service ferroviaire représentent une augmentation de 9·6 millions par rapport à 1951–1952. Sur l'augmentation globale prévue pour ce dernier service, une somme de 3·8 millions est attribuable à des versements effectués, en vertu de la loi des chemins de fer, chap. 22, art. 18 (Statut de 1951), au National-Canadien et au Pacifique-Canadien relativement à l'entretien des voies, sur leurs lignes transcontinentales, dans certaines régions de l'Ontario septentrional. Ces augmentations qui reflètent une plus grande activité en ce qui concerne les programmes de construction et d'aménagement exécutés par le ministère en matière d'aérodromes, de navires, etc., ainsi que des versements plus élevés sous le régime de la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la hausse générale des frais afférents aux services ordinaires et permanents, sont en partie effacées par des réductions estimatives d'un demi-million de dollars quant aux dépenses de la Commission maritime canadienne et de 12·9 millions quant aux déficits des entreprises de l'État et aux avances improductives consenties à ces dernières.

Dans le tableau suivant, on trouvera un état comparatif pour 1952–1953 et 1951–1952 des dépenses consenties au titre des déficits des entreprises de l'État et des avances non productives faites auxdites entreprises.

DÉFICITS NETS (REVENU) ET AVANCES IMPRODUCTIVES CONSENTIES À DES ENTREPRISES DE L'ÉTAT À L'ÉGARD DES ANNÉES FINANCIÈRES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Déficits nets (revenu):			
Chemins de fer Nationaux du Canada	.....	15·0	—15·0
Canadian National (West Indies) Steamships Limited	.....	0·5	—0·5
Traversier et terminus de North-Sydney—Port aux Basques	1·8	.....	1·8
Bac transbordeur et terminus de l'Île du Prince-Édouard	1·5	1·4	0·1
Conseil des ports nationaux	0·1	0·1	.....
	3·4	17·0	—13·6
Prêts et avances (improductifs)—Conseil des ports nationaux	1·9	1·2	0·7
	5·3	18·2	—12·9

La diminution estimative ce 12·9 millions à ce chapitre est due au fait que, principalement par suite de la modification de la structure de son capital (autorisée par la loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1952) le National-Canadien n'a pas subi de déficit au cours de l'année civile 1952. En 1951 le déficit du chemin de fer était de 15 millions.

Affaires des anciens combattants

Les dépenses prévues du ministère des Affaires des anciens combattants se chiffrent au total pour 1952–1953, à 242 millions et demi, soit une augmentation de 26 millions et demi par rapport au chiffre correspondant de 216 millions pour 1951–1952. Le tableau ci-dessous présente un sommaire comparatif des dépenses des deux dernières années financières:

	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Pensions (première et seconde Grandes Guerres et rébellion du Nord-Ouest de 1885)	127·1	103·7	23·5
Traitements	42·0	39·6	2·4
Allocations aux anciens combattants et autres prestations	30·9	29·6	1·3
Gratifications pour services de guerre et crédits de rétablissement	11·1	9·8	1·3
Gratification de réadaptation dans la vie civile	4·0	6·6	—2·6
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants— Administration et général	5·7	5·9	—0·2
Réserve au titre des prestations conditionnelles	8·0	7·6	0·4
Administration générale, administration régionale, administration des pensions et versements divers	14·3	13·2	1·1
	242·5	216·0	26·5

L'augmentation de 26 millions et demi des dépenses du ministère pour 1952–1953 est due principalement au relèvement des pensions qui devinrent payables en janvier 1952, par suite des modifications apportées à la loi des pensions. En conséquence, la revision qui ne s'appliquait qu'à un trimestre de 1951–1952, fut en vigueur pendant toute l'année 1952–1953

La réserve consituée aux fins des prestations conditionnelles consenties aux termes de la loi sur les terres des anciens combattants, atteindra, prévoit-on, 8 millions, soit une augmentation de 0·4 million par rapport à l'année financière précédente. Les prestations conditionnelles sont consenties aux anciens combattants qui concluent un accord avec le directeur des ventes de terres et de biens mobiliers, à condition qu'ils s'acquittent de leurs obligations pendant une période de dix années. Le montant des dépenses à ce chapitre, pour 1952–1953, couvre un dixième des prestations conditionnelles incluses dans les ventes aux anciens combattants, avant avril 1953.

4. COMPTES DE CAISSE

Dans les articles précédents de cette partie-ci, on a décrit assez en détail les comptes budgétaires du Gouvernement pour l'année financière 1952-1953; on a analysé et comparé les prévisions aux chapitres des revenus et des dépenses budgétaires ainsi que l'excédent, en comparant ces chiffres aux chiffres réels de l'année financière précédente. Toutefois, les comptes budgétaires ne traduisent pas toute l'ampleur des opérations financières de l'État, qui englobent bien plus que la perception de revenus ou l'engagement de dépenses au sens strict, comptable ou budgétaire de ces termes. Bien qu'une bonne partie de toute l'activité gouvernementale se reflète directement dans les comptes budgétaires, de grosses sommes en espèces entrent ou sortent, relativement à des transactions extra-budgétaires. Il faut tenir compte de ces recettes et décaissements lorsqu'on mesure l'influence des opérations financières de l'État sur l'économie ou qu'on analyse les effets des dépenses gouvernementales et les méthodes qui permettent d'en faire les frais.

Pour déterminer l'excédent ou le déficit d'ensemble, en espèces, pour l'année financière, il faut donc tenir compte des espèces provenant d'opérations budgétaires ou non budgétaires ou exigées par ces opérations.

Les recettes et les décaissements non budgétaires ont trait aux opérations qui provoquent l'augmentation ou la diminution de l'actif et du passif de l'État. Elles ne figurent pas au compte du revenu ni n'entrent en ligne de compte dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire de l'année. Du côté de l'actif, elles consistent surtout en avances et en remboursements de prêts consentis aux sociétés de la Couronne et autres organismes de l'État, aux gouvernements étrangers, provinciaux et municipaux et à d'autres emprunteurs, en placements dans des titres de l'État et en dépenses engagées afin d'acheter des stocks de matériaux devant servir plus tard et d'acquitter des services rendus au cours d'une année, mais imputables sur les comptes des années subséquentes. Du côté du passif, les opérations visent surtout les recettes et versements relatifs aux nombreuses caisses de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension détenues ou gérées par l'État.

Le résumé comparatif qui suit indique comment les opérations non budgétaires et l'excédent budgétaire influent sur la dette fondée de l'État et sa situation d'encaisse en 1952-1953. Aux fins de comparaison, les chiffres correspondants pour 1951-1952 y figurent également:

—	Année financière close le 31 mars	
	1953 (estimation)	1952
	(En millions de dollars)	
DÉCAISSEMENTS NON BUDGÉTAIRES (à l'exclusion des transactions relatives à la dette fondée non échue:		
Prêts, placements et avances de fonds de roulement:		
Prêts au National-Canadien et placements dans cet organisme...	124·8	139·9
Prêts à la Société centrale d'hypothèques et de logement.....	75·8	73·7
Prêts temporaires à la caisse de la sécurité de la vieillesse.....	100·0	—
Avances au compte du soutien des prix agricoles.....	66·7	4·8
Avances au Fonds du change.....	50·0	200·0
Avances à la caisse renouvelable de la Production de défense.....	34·4	82·4
Prêts en vertu de la loi d'établissement de soldats et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.....	7·1	9·1
Autres prêts, placements et avances de fonds de roulement.....	8·0	18·0
	(466·8)	(527·9)
Autres dépenses non budgétaires:		
Frais d'émission des emprunts (partie à amortir).....	8·7	—5·7
Baisse nette au compte d'ordre relatif à la taxe provinciale de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés.....	30·7	—14·4
Baisse nette dans les chèques en souffrance, l'intérêt dû, les comptes payables, etc.....	108·6	42·3
Baisse nette dans les soldes en espèces de la caisse de l'assurance-chômage.....	4·7	1·6
Décaissements nets imputables sur divers comptes.....	7·8	—
	(160·5)	(23·8)
TOTAL.....	627·3	551·7
RECETTES NON BUDGÉTAIRES (non compris les transactions relatives à la dette fondée):		
Remboursements des prêts, placements et avances de fonds de roulement:		
1942, prêt au Royaume-Uni.....	23·5	31·1
1946, prêt au Royaume-Uni.....	14·3	14·0
Prêts aux gouvernements d'autres pays.....	20·7	14·3
Prêts aux gouvernements des provinces et des municipalités.....	3·8	4·2
Autres prêts, placements et avances de fonds de roulement.....	2·0	—
	(64·3)	(63·6)
Recettes nettes du compte des rentes sur l'État:		
Recettes des primes, moins les versements aux bénéficiaires.....	34·0	30·0
Intérêt versé par l'État.....	27·1	24·7
Quote-part de l'État en vue de maintenir la réserve.....	1·0	0·9
	(62·1)	(55·6)
Recettes nettes du compte des assurances et des pensions:		
Quote-part des employés, moins les versements aux bénéficiaires...	12·1	13·5
Quote-part de l'État.....	44·2	66·6
Disposition spéciale de l'État à l'égard du passif non amorti au compte de la caisse de retraite du service civil.....	25·0	75·0
Intérêt versé par l'État.....	27·9	14·2
	(109·2)	(169·3)
Augmentation nette de la caisse de remplacement du matériel de défense.	66·1	25·9
Augmentation nette de l'intérêt couru à l'égard de la dette publique...	7·0	87·5
Augmentation nette à l'égard de la réserve en vue de pertes éventuelles sur la réalisation ultime d'avoirs productifs.....	75·0	75·0
Augmentation nette de la réserve en vue des prestations conditionnelles:		
En vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants..	9·1	7·6
Recettes nettes obtenues de divers comptes.....	61·3	72·3
TOTAL.....	449·1	556·8
BESOINS NON BUDGÉTAIRES NETS.....	178·2	—5·1
DÉDUIRE:		
Excédent budgétaire.....	47·8	248·0
DÉFICIT GLOBAL EN ESPÈCES (—) À FINANCER AU MOYEN D'EMPRUNTS.....	—130·4	
EXCÉDENT GLOBAL EN ESPÈCES DISPONIBLE EN VUE DE LA RÉDUCTION DE LA DETTE.....	.....	253·1
AUGMENTATION OU DIMINUTION NETTES (—) DE LA DETTE FONDÉE NON ÉCHUE AUX MAINS DU PUBLIC.....	*141·7	—383·9
AUGMENTATION OU DIMINUTION NETTE (—) DU SOLDE EN ESPÈCES.....	11·3	—130·8

*Rectifications aux fins de changements au compte de placements de valeurs et au fonds d'amortissement.

Ainsi que l'indique le tableau, on s'attend que les décaissements non budgétaires s'élèvent à 627·3 millions en 1952-1953 et les recettes non budgétaires à 449·1 millions, amenant un déficit non budgétaire de 178·2 millions à comparer à un excédent de 5·1 millions en 1951-1952. Si l'on soustrait de cette somme l'excédent budgétaire de 47·8 millions de dollars, il reste à financer, au moyen d'autres emprunts publics, un déficit net en espèces de 130·4 millions. En 1951-1952, un excédent en espèces de 253·1 de dollars a pu servir au remboursement de la dette.

Les décaissements non budgétaires qu'on estime à 627·3 millions de dollars comprennent un montant de 124·8 millions accordés aux chemins de fer Nationaux du Canada, de 75·8 millions à la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de la construction de maisons et de prêts au logement, de 100 millions en prêts provisoires à la caisse de sécurité du vieil âge en vue d'équilibrer l'excédent des versements de pension sur les recettes en impôts, de 66·7 millions en avances au compte du soutien des prix agricoles, de 50 millions en avances à la caisse du change, de 34·4 millions en avances à la caisse du fonds de roulement de la Production de défense en vue de l'achat et de l'approvisionnement de matériel de défense, de 15·1 millions destinés à des prêts divers, des placements et des avances de fonds de roulement (y compris 7·1 millions destinés à des prêts aux anciens combattants), de 8·7 millions destinés à des escomptes et à des commissions en vue de l'émission d'emprunts, de 30·7 millions en vue de réduire le solde du compte d'ordre relatif à la taxe provinciale de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés commerciales, de 108·6 millions dans le cas des chèques non encaissés, de l'intérêt dû et des comptes à payer, de 4·7 millions représentant la diminution des soldes en espèces de la caisse d'assurance-chômage et de 7·8 millions de décaissements imputables sur divers comptes.

Les recettes non budgétaires, atteignant un total estimatif de 449·1 millions, comprennent 62·1 millions de recettes nettes au compte des rentes sur l'État, 109·2 millions de recettes nettes au compte de l'assurance, des pensions et des engagements, 64·3 millions de remboursements de prêts et placements divers (dont 58 millions et demi versés par le Royaume-Uni et d'autres gouvernements étrangers), 75 millions représentant l'augmentation de la réserve générale en cas d'une réalisation éventuelle à perte d'actifs productifs, 66·1 millions constituant l'augmentation de la caisse de remplacement du matériel de défense et 72·4 millions de recettes provenant de comptes divers.

Afin de financer le déficit général en espèces de 130·4 millions, qu'accuse le compte budgétaire et non budgétaire, la dette fondée non échue détenue par le public augmentera de 141·7 millions en 1952-1953 et, en conséquence, les soldes en espèces de l'État s'accroîtront de 11·3 millions.

5. BILAN ESTIMATIF AU 31 MARS 1953

Le tableau ci-dessous expose succinctement le bilan estimatif de l'État au 31 mars 1953 et fournit les chiffres correspondants arrêtés au 31 mars 1952.

SOMMAIRE DU BILAN DE L'ÉTAT AUX DATES DU 31 MARS 1953 ET DU 31 MARS 1952

(en millions de dollars)

—	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
PASSIF			
Dette flottante	739·1	847·7	—108·6
Comptes des dépôts et des fonds de fiducie	185·1	131·8	53·3
Comptes d'assurance, de pension et de garantie	1,557·9	1,416·3	141·6
Crédits différés	130·0	124·6	5·4
Comptes d'ordre divers	345·5	304·5	41·0
Comptes des dettes envers les provinces	11·9	11·9	.....
Dette fondée non échue	14,837·6	14,695·4	142·2
	17,807·1	17,532·2	274·9
ACTIF PRODUCTIF			
Espèces et autres disponibilités	2,516·7	2,330·2	186·5
Prêts et avances aux sociétés de la Couronne	1,687·9	1,472·7	215·2
Autres prêts et placements	2,528·2	2,591·3	—63·1
Fonds d'amortissement et autres placements détenus pour le remboursement de la dette fondée non échue	27·1	25·9	1·2
Comptes des dettes des provinces	2·3	2·3	.....
Frais différés	252·0	268·3	—16·3
Comptes d'ordre divers	201·3	127·1	74·2
Actif productif total	7,215·5	6,817·8	397·7
Moins: réserve en cas d'une réalisation éventuelle à perte d'actifs productifs	545·9	470·9	75·0
Actif productif net	6,669·6	6,346·9	322·7
DETTE NETTE (excédent du passif sur l'actif productif net)	11,137·5	11,185·3	—47·8

On estime que le passif global de l'État, au 31 mars 1953, s'établira à 17,807·1 millions, soit une augmentation de 274·9 millions comparativement à la fin de l'année précédente. La dette fondée non échue, qui comprend des obligations, des billets du Trésor et des certificats de dépôt, représente 14,837·6 millions, soit environ 83 p. 100 du passif global. Une part de seulement 389·7 millions, soit environ 2·6 p. 100, de la dette totale fondée non échue est payable en devises étrangères, soit 337·6 millions en dollars américains et 52·1 millions de dollars en livres sterling. Un état complet de la dette fondée non échue, à la date du 31 mars 1953, renfermant des détails sur les taux d'intérêt, sur les dates d'échéance, sur la somme des intérêts annuels et sur le montant du capital en souffrance à l'égard de chaque emprunt figure sous forme de tableau à la fin de la présente partie.

La dette flottante, qui comprend les chèques et l'intérêt payables, la dette fondée échue et autres obligations semblables payables sur demande, ainsi que les comptes payables (chèques émis en avril, en paiement de comptes pour 1952-1953), s'établit estimativement à 739·1 millions. On prévoit que les comptes d'assurance, de pension et de garantie s'élèveront à un total de 1,557·9 millions.

Les autres postes figurant au passif sont les suivants: divers comptes d'ordre (à l'égard desquels il existe quelque incertitude quant au règlement), 345·5 millions; caisses de dépôt et de fiducie (comprenant diverses caisses confiées au receveur général ou gardées en dépôt à diverses fins), 185·1 millions; crédits différés (soldes dont le règlement comptable ultérieur est connu mais qu'on garde en dépôt jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies), 130 millions; et compte des dettes des provinces (règlements découlant d'ententes conclues à l'époque de la confédération), 11·9 millions.

L'actif productif de l'État contre-balance ce passif et, jusqu'à un certain point l'explique, puisqu'une partie appréciable de la dette totale s'y rattache. Cet actif se compose essentiellement d'éléments rapportant des intérêts, des bénéfices ou des dividendes, d'éléments très liquides (tels que les encaisses et les fonds départementaux de roulement) ainsi que de dépenses payées d'avance et de divers comptes d'ordre.

On estime que l'actif productif global de l'État s'élèvera à 7,215·5 millions le 31 mars 1953. Le montant des principales rubriques de l'actif productif à cette date est estimé aux chiffres suivants: espèces et autres actifs courants, 2,516·7 millions; prêts à des organismes de la Couronne ou placements dans ces organismes, 1,687·9 millions; autres prêts et placements (y compris les prêts aux gouvernements provinciaux et municipaux, aux gouvernements du Royaume-Uni ou d'autres pays, les cotisations aux organisations internationales et un certain nombre d'avances diverses aux anciens combattants et à d'autres personnes), 2,528·2 millions; frais différés, 252 millions; fonds d'amortissement et autres placements destinés au rachat de la dette fondée non échue, 27·1 million); comptes des dettes provinciales, 2·3 millions; divers comptes d'ordre, 201·3 millions.

La réserve à l'égard de pertes possibles sur la réalisation éventuelle d'actifs productifs, qui représente une inscription comptable de 545·9 millions de dollars, est déduite de l'actif productif total, dans le bilan, ce qui porte le total net de l'actif productif à 6,669·6 millions.

A. CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE VALEURS PASSIVES AU COURS DE L'ANNÉE 1952–1953

On prévoit que le total des valeurs passives brutes de l'État augmentera de 274·9 millions pendant l'année financière. La plus importante augmentation est celle de la dette fondée non échue de l'État qui s'accroîtrait de 142·2 millions, passant de 14,695·4 millions au 31 mars 1952 au montant estimatif de 14,837·6 millions au 31 mars 1953. Les autres majorations sont de 141·6 millions aux comptes d'assurance, de pension et de garantie, de 41 millions dans les divers comptes d'ordre, de 53·3 millions dans les comptes de dépôt et de fiducie et de 5·4 millions dans les crédits différés. Cette augmentation est cependant contre-balancée par la réduction de 108·6 millions au titre de la dette flottante.

La dette flottante

Selon les prévisions, la dette flottante diminuera de 108·6 millions au cours de l'année financière en raison surtout de diminutions de 63·9 millions au titre de chèques et de mandats impayés et de 32 millions d'effets payables. Ces derniers constituent un nouveau compte destiné à recevoir les chèques émis en avril en paiement de comptes relevant de l'année financière terminée le 31 mars et qui étaient autrefois inscrits comme chèques non payés. Aux fins de comparaison, on a indiqué le passif correspondant pour l'année terminée le 31 mars 1952, lequel a été établi de la même manière.

Les changements survenus dans la dette flottante au cours de l'année financière 1952–1953 sont résumés dans le tableau suivant:

DETTE FLOTTANTE AUX DATES DU 31 MARS 1953 ET DU 31 MARS 1952
(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
Dette fondée échue et non payée	18·1	24·7	—6·6
Billets et autres obligations payables à vue	284·8	289·6	—4·8
Intérêt dû et non versé	55·2	56·5	—1·3
Chèques et mandats impayés	145·0	208·9	—63·9
Effets payables (compte d'ajustements de fin d'exercice)	221·0	253·0	—32·0
Postes (passif net à l'égard de mandats-poste, etc.)	15·0	15·0	.....
	739·1	847·7	—108·6

Comptes de dépôt et de fiducie

Il est prévu que les comptes de dépôt et de fiducie accuseront une augmentation de 53·3 millions au cours de l'année financière. On estime que les retenues au titre des contrats confiés aux entrepreneurs atteindront le montant total de 24·1 millions et que le solde du fonds relatif au Plan de Colombo, qu'on se propose d'établir et auquel sera crédité le solde non déboursé du montant voté par le Parlement en vue de fournir une aide aux pays du Sud et du Sud-est de l'Asie, s'élèvera à 17 millions. On s'attend aussi à une augmentation de 5·4 millions au titre des dépôts en espèces relatifs à la garantie afférente aux entrepreneurs et de 5·9 millions au chapitre de la Caisse de secours à l'agriculture des Prairies.

Comptes d'assurance, de pension et de garantie

Les comptes d'assurance, de pension et de garantie accusent une augmentation de 141·6 millions pour l'année financière 1952–1953. Les changements survenus dans les divers comptes de cette catégorie sont indiqués dans le tableau suivant:

COMPTES D'ASSURANCE, DE PENSION ET GARANTIE AU 31 MARS 1953 ET AU 31 MARS 1952
(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
Rentes sur l'État	738·0	675·9	62·1
Caisse de pension de l'armée permanente	154·3	111·0	43·3
Caisse de retraite des employés de l'État	555·0	520·3	34·7
Divers	110·6	109·1	1·5
	1,557·9	1,416·3	141·6

On s'attend que le compte des rentes sur l'État accuse une augmentation de 62·1 millions au cours de l'année financière 1952–1953. L'augmentation de 34·7 millions au compte de la Caisse de retraite des employés de l'État représente le montant dont les cotisations des employés afférentes au service courant et antérieur, le versement par l'État d'une somme correspondant aux sommes estimatives versées au cours de l'année précédente par les employés à l'égard du service courant et antérieur, et le montant dont les accroissements d'intérêts excéderaient les paiements effectués à ce même compte. L'augmentation de 43·3 millions prévue au compte de la Caisse de pension de l'armée

permanente représente le montant dont les cotisations du personnel de l'armée permanente afférentes au service courant et aux arrérages, le versement par l'État (qui s'établit au taux de $1\frac{2}{3}$ des cotisations courantes et des cotisations pour arrérages du personnel de l'armée permanente) et le montant dont les accroissements d'intérêt excéderaient les paiements effectués à même ce compte.

Crédits différés

Selon les prévisions, les crédits différés accuseront, pendant l'année financière, une augmentation nette de 5·4 millions; de ce montant, 7 millions sont attribuables à l'augmentation de l'intérêt couru à l'égard de la dette publique.

Divers comptes d'ordre

On s'attend que les divers comptes d'ordre accusent une augmentation de 86 millions pendant l'année financière. Sur ce total, 66·1 millions sont attribuables à une hausse au compte de remplacement du matériel de défense représentant le solde non dépensé des crédits attribués à ce compte en vertu de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de la défense et de votes subséquents du Parlement aux mêmes fins. Aux termes de la loi de 1950 sur les crédits de la défense, la valeur du matériel et des approvisionnements de défense transférés à des États membres de l'OTAN peut être portée au crédit du compte et ces crédits peuvent être utilisés au cours d'années subséquentes pour acheter du matériel ou des approvisionnements pour l'armée de terre, de mer ou de l'air du Canada. L'augmentation nette du compte au cours de l'année représente la différence entre la valeur du matériel et des approvisionnements de défense transférés et les versements en espèces à l'égard des remplacements.

On s'attend que le compte "Remplacement du matériel, article 11 de la loi sur la défense nationale" accuse une augmentation de 13·7 millions. Cette augmentation provient du produit de la vente de matériel qui n'a pas été déclaré excédentaire et dont le gouverneur en conseil a autorisé la vente à d'autres pays, moins le montant qui a été prélevé sur le compte pour l'achat de matériel de remplacement.

Parmi les divers comptes d'ordre, le versement provisoire de 6·3 millions de dollars effectué par la Commission canadienne du blé à l'égard d'un excédent gardé en suspens et transféré au revenu de l'année financière 1952-1953, ainsi que le transfert, au montant de 2 millions, du compte d'ordre des réparations allemandes à la Caisse des réclamations de guerre, constituent les principales diminutions.

On a également inscrit sous cette rubrique le montant retenu par le gouvernement fédéral à l'égard des sommes provenant de l'impôt de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés, qui a été perçu par les provinces signataires d'un accord fiscal avec le gouvernement fédéral au cours de la période 1947-1951. Aux termes des conventions fiscales intervenues avec les provinces, le gouvernement fédéral a prélevé cet impôt dont le produit, après vérification définitive des états, a été versé aux provinces. Les sommes versées aux provinces (moins toutes sommes peu importantes pour la perception des intérêts et des amendes) a été déduit des versements de la location prévue des domaines fiscaux, ce qui réduit d'autant les dépenses fédérales portées à ce compte.

Ces dispositions ne furent pas maintenues aux termes des nouveaux accords fiscaux signés en 1952 pour une autre période quinquennale, de sorte que l'impôt provincial sur le revenu des sociétés n'a pas été prélevé sur les bénéfices réalisés postérieurement au 31 décembre 1951. Cependant, des sommes élevées ayant été perçues au cours de 1952-1953 à l'égard d'arriérés d'impôt pour 1951 et des

années antérieures, le compte renferme maintenant environ 92 millions de dollars. Les nouveaux accords fiscaux intervenus avec les provinces en 1952 comportent une disposition dégageant le gouvernement fédéral de toute autre obligation envers les provinces à l'égard des sommes qu'il a touchées sur l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. En conséquence, aucun versement n'a été effectué aux provinces en 1952-1953, à même ce compte. Antérieurement à l'année 1952-1953, les sommes portées à ce compte, une fois versées aux provinces, servaient à diminuer les dépenses du gouvernement fédéral, mais en vertu des nouvelles dispositions, le montant de ce compte sera inclus dans le revenu fédéral, au fur et à mesure que les cotisations des années d'imposition 1947 à 1951 sont terminées et que les montants qui restent à payer à l'égard de l'impôt provincial de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés sont recueillis et les remboursements nécessaires effectués. En 1952-1953, on s'attend que 45 millions, soit environ la moitié du solde restant au compte, seront virés au revenu, au chapitre des "Recettes et crédits spéciaux".

Comptes des dettes des provinces

En ce qui concerne les comptes des dettes des provinces on ne s'attend pas que les charges de l'État augmentent ou diminuent. Ces montants restent les mêmes depuis des années.

Dette fondée non échue

On prévoit que la dette fondée non échue s'élèvera à 14,837·6 millions à la fin de l'année financière, soit une augmentation de 142·2 millions sur ce qu'elle était au 31 mars 1952. L'augmentation de 149 millions de dollars dans la dette payable au Canada est compensée par une diminution d'un million et de 5·8 millions respectivement dans le montant correspondant en dollars canadiens, des dettes payables à Londres et à New-York. Le chapitre intitulé "La dette publique" expose plus en détail les divers remboursements d'emprunts, les lancements et mises au point qui ont entraîné l'augmentation nette.

B. Changements survenus dans les principales catégories de valeurs productives au cours de l'année 1952-1953

On s'attend que le total des valeurs productives augmente de 397·7 millions au cours de l'année financière à l'étude. Toutefois, un supplément de 75 millions étant prévu pour la réserve à l'égard de pertes possibles sur la réalisation éventuelle d'actifs productifs, on s'attend que les valeurs productives accusent une augmentation nette de 322·7 millions à la fin de l'exercice 1952-1953. On s'attend qu'une augmentation prévue de 186·5 millions de l'encaisse et autres actifs courants, de 215·2 millions dans les prêts à des organismes d'État et des placements dans de tels organismes, de 1·2 million dans la caisse d'amortissement et autres placements réservés en vue du remboursement de la dette fondée non échue et de 74·2 millions dans les comptes d'ordre divers sera réduite par un fléchissement de 63·1 millions dans d'autres prêts et placements et de 16·3 millions dans les frais différés.

Espèces et autre actif courant

On prévoit une augmentation d'environ 186·5 millions durant l'année financière dans l'encaisse et autre actif courant comme l'indique le tableau qui suit, où se trouvent résumés les changements intervenus dans les divers comptes de cette catégorie:

ESPÈCES ET AUTRE ACTIF COURANT AU 31 MARS 1953 ET AU 31 MARS 1952

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
	(en millions de dollars)		
Espèces aux comptes courants et spéciaux, y compris les devises bloquées	174·6	163·3	11·3
Comptes de mise au point de fin d'année—			
Dépôts en transit	83·5	83·0	0·5
Comptes bancaires des ministères	11·3	8·1	3·2
Avances comptables aux particuliers	2·4	0·3	2·1
Avances aux entrepreneurs	10·5	7·8	2·7
Comptes recevables	66·5	67·8	—1·3
Autres disponibilités—			
Compte du Fonds du change—			
Avances représentées par espèces et titres	1,775·8	1,799·4	—23·6
Compte de placement dans des titres	58·2	58·9	—0·7
Avances de fonds de roulement			
Ministères—			
Caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense	116·8	82·4	34·4
Prêt temporaire à la Caisse de sécurité de la vieillesse	100·0		100·0
Divers	90·1	35·3	54·8
Sociétés de la Couronne	27·0	23·9	3·1
	2,516·7	2,330·2	186·5

Les principaux changements tel que l'indique le tableau ont été une augmentation de 11·3 millions en espèces aux comptes courants et spéciaux, 100 millions en prêts temporaires à la Caisse de sécurité de la vieillesse, 34·4 millions à la Caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense, et 54·8 millions en avances de fonds de roulement de ministères. Ces augmentations sont compensées en partie par une réduction de 23·6 millions dans le compte du fonds du change.

La diminution des avances au fonds du change représente d'autres avances en espèces au montant de 50 millions consenties au cours de l'année en vue de financer l'achat d'or et de devises étrangères qui sont compensées par une diminution de 73·6 millions représentant l'augmentation du déficit de réévaluation du Fonds au cours de l'année 1952 qui a été déduit des avances totales et porté aux comptes d'ordre divers. Le déficit de réévaluation du Fonds, au 31 décembre 1952, était de 199·2 millions comparativement à 125·6 millions à la fin de l'année précédente.

Les avances de fonds de roulement sont évaluées à 333·9 millions, soit une augmentation de 192·3 millions sur l'année précédente.

Un montant de 100 millions est compris sous cette rubrique; il s'agit d'avances temporaires à la caisse de sécurité de la vieillesse. En vertu de la loi de la pension de vieillesse, des prêts temporaires peuvent être consentis et crédités à la caisse, d'un montant suffisant pour combler la différence entre le montant des pensions versées en vertu de la loi et les montants de l'impôt de sécurité de la vieillesse prélevés et crédités à la caisse. Étant donné que les paiements de pensions à même la caisse sont estimés à 324 millions et que les recettes provenant de l'impôt créditées à la caisse ne sont que de 224 millions, on s'attend que le déficit pour l'année 1952-1953 s'élève à 100 millions, montant qui sera comblé par les avances temporaires à la caisse.

On prévoit que les avances au compte du fonds de roulement du ministère de l'Agriculture accuseront une augmentation de 56·9 millions de dollars pour

l'année. Cette augmentation est due surtout à l'expansion qu'a prise le programme de soutien des prix agricoles à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse au Canada et de l'interdiction subséquente qui a frappé l'exportation des bestiaux et de leurs produits aux États-Unis. La perte estimée à 42 millions visant les opérations de 1952-1953 figure à titre de charge dans les dépenses de l'année.

Prêts et placements intéressant les organismes de l'État

On estime à 215·2 millions, durant l'année, l'augmentation des prêts et placements intéressant les organismes de l'État. Le tableau qui suit indique les changements estimatifs survenus dans cette catégorie de valeurs au cours de l'année financière:

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
Banque du Canada—Capital-actions	5·9	5·9	.....
Société centrale d'hypothèques et de logement—			
Avances de capitaux	25·0	25·0	.....
Prêts	410·8	335·0	75·8
Commission canadienne du prêt agricole	28·9	27·3	1·6
Compagnies de chemins de fer et de navigation	1,028·7	903·9	124·8
Conseil des ports nationaux	106·9	106·9	.....
Polymer Corporation Limited	36·0	38·0	—2·0
Divers organismes d'État	45·7	30·7	15·0
	1,687·9	1,472·7	215·2

Les prêts consentis à la Société centrale d'hypothèques et de logement sont estimés, durant l'année, à 80·5 millions, dont 66 millions à des fins de prêts, 7 millions pour des constructions et 7·5 millions visant les projets de logements en vertu du programme fédéral-provincial. Les remboursements, qu'on estime à 4·7 millions, établiront l'augmentation nette des avances à 75·8 millions durant l'année.

On estime que pendant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1953 les avances nettes de l'État aux chemins de fer Nationaux du Canada auront été de 101 millions pour frais d'établissement, pour le remboursement de la dette fondée entre les mains du public et pour combler le déficit se produisant dans les trois premiers mois de 1953. De plus, en vue d'aider la compagnie à faire les frais d'autres dépenses d'établissement, le gouvernement aura acheté un montant, estimé à 23·8 millions, d'actions privilégiées à 4 p. 100 de la compagnie. Ces actions sont émises en vertu de la loi de 1952 revisant la composition du capital de la Compagnie des chemins de fer nationaux pour un montant égal à 3 p. 100 des recettes brutes de la compagnie.

On ne prévoit pas de changement à l'égard des avances consenties au Conseil des ports nationaux, le montant impayé demeurant à 106·9 millions. Ces avances ont été affectées à l'agrandissement des ports à Montréal et à Vancouver. Ce sont les seules avances consenties au Conseil des ports nationaux qui figurent comme avoirs productifs aux comptes de l'État.

Les mises de fonds de l'État dans la *Polymer Corporation Limited*, société de la Couronne qui fabrique du caoutchouc synthétique, seront réduites, estime-t-on, de 2 millions durant l'année, ce qui représente un nouveau paiement de 1 million à l'égard de l'émission de valeurs, en plus du million versé en remboursement de la série de valeurs qui vient à échéance le 31 mars 1953.

On estime à 28·9 millions les avances faites à la Commission canadienne du prêt agricole, soit une augmentation de 1·6 million pour l'année financière.

Les prêts consentis aux autres organismes de la Couronne, et les sommes qu'on y a placées, atteindront probablement 45·7 millions à la fin de l'année, soit une augmentation de 15 millions sur le total correspondant enregistré à la fin de l'année précédente. Le total de 45·7 millions comprend des prêts ou placements intéressant la Société Radio-Canada, 11·2 millions; Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, 8·4 millions; *Eldorado Mining and Refining* (1944) *Limited,* 8·2 millions; Société d'assurance des crédits à l'exportation, 5 millions; Société d'énergie atomique du Canada, Limitée, 9·2 millions.

Autres prêts et placements

Ce groupe d'éléments d'actif comprend les prêts consentis au Royaume-Uni et aux gouvernements de divers pays étrangers; les montants souscrits par le gouvernement au capital du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; les prêts consentis aux provinces et aux municipalités, ainsi qu'un certain nombre de prêts et mises dont le principal consiste en avances consenties aux ex-militaires en vertu de la loi d'établissement de soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le tableau suivant indique les changements qu'on prévoit dans cette catégorie pour l'année financière.

AUTRES PRÊTS ET PLACEMENTS AU 31 MARS 1953 ET AU 31 MARS 1952

(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
Prêts au Royaume-Uni et à d'autres gouvernements	1,867·2	1,925·7	—58·5
Part du Canada au capital du Fonds monétaire international	322·5	322·5	
Part du Canada au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	70·9	70·9	
Prêts aux gouvernements provinciaux et municipaux	87·2	91·0	—3·8
Avances nettes sous le régime de la loi d'établissement de soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	162·9	163·9	—1·0
Prêts et placements divers	17·5	17·3	0·2
	2,528·2	2,591·3	—63·1

Les prêts consentis au Royaume-Uni et à d'autres gouvernements comprennent les prêts consentis au gouvernement du Royaume-Uni, en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni) et de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946), les prêts accordés à d'autres pays aux termes de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, ainsi que divers prêts à l'étranger. Les changements survenus dans chacune de ces catégories figurent au tableau suivant:

PRÊTS AU ROYAUME-UNI ET À D'AUTRES GOUVERNEMENTS

(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1953 (estimation)	1952	
Prêts au Royaume-Uni—			
Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni)	196·9	220·4	—23·5
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	1,156·7	1,171·0	—14·3
	1,353·6	*1,391·4*	*—37·8*
Prêts à des gouvernements étrangers—			
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II	461·9	480·9	—19·0
Avances diverses	51·7	53·4	—1·7
	513·6	*534·3*	*—20·7*
	1,867·2	1,925·7	—58·5

Au cours de 1952-1953, on estime que le gouvernement du Royaume-Uni aura remboursé 23·5 millions du prêt de 700 millions libre d'intérêt qu'il avait obtenu en vertu de la loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni), de sorte qu'il restera, au 31 mars 1953, un solde impayé de 196·9 millions. Pendant l'année le gouvernement du Royaume-Uni aura également remis 14·3 millions à valoir sur le prêt de 1,185 millions effectué en vertu de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946), le solde à percevoir étant de 1,156·7 millions.

On estime que le solde impayé à l'égard des avances consenties en vertu de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation s'établira à 461·9 millions au 31 mars 1953, soit une diminution de 19 millions par rapport au total impayé à la fin de l'année précédente. Ces avances sont des prêts consentis à certains pays étrangers afin de les aider à acheter des denrées et des services au Canada. Suit un tableau classant les avances aux gouvernements bénéficiaires et indiquant les remboursements estimatifs effectués au cours de l'année, ainsi que le total impayé en fin d'année.

AVANCES À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS EN VERTU DE LA PARTIE II DE LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

(en millions de dollars)

—	Total impayé le 31 mars 1952	Remboursements en 1952-1953	Total impayé le 31 mars 1953
Belgique	75·7	2·3	55·4
Chine	49·4	.....	49·4
France	217·6	8·4	209·2
Indonésie	12·4	3·1	9·3
Norvège	21·0	2·6	18·4
Pays-Bas	112·8	2·6	110·2
Tchécoslovaquie	10·0	.....	10·0
	480·9	19·0	461·9

Caisse d'amortissement et autres placements constitués en vue du remboursement de la dette fondée non échue

La valeur estimative de l'actif devant servir au rachat des titres garantis émis par Terre-Neuve pour la période 1943-1963 et portant intérêt de 3 p. 100 s'est accrue de 1·2 million, le solde au 31 mars 1953 étant de 27·1 millions.

Frais différés

On estime que les frais différés diminueront de 16·3 millions au cours de l'année. On s'attend que le virement de 214 millions effectué en 1951-1952 au compte de la pension du service civil, montant inscrit à titre de frais différés, sera réduit de 25 millions et qu'un montant correspondant sera défalqué des dépenses de l'année. Il se produira, cependant, une augmentation nette de 8·7 millions dans les escomptes et commissions non amortis à l'égard d'emprunts, à cause du versement de 20·4 millions pour les escomptes et commissions à l'égard de nouveaux emprunts, montant compensé par des frais d'amortissement annuels de 11·7 millions imputables sur les dépenses de 1952-1953 et qui y sont compris.

Divers comptes d'ordre

L'augmentation de 74·2 millions dans ce groupe de valeurs est attribuable surtout à l'augmentation du déficit, observé au Fonds du change par suite de la révaluation de l'actif et du passif qui l'a fait passer de 125·6 millions au 31 décembre 1951, à 199·2 millions au 31 décembre 1952.

Réserve à l'égard de pertes possibles sur la réalisation éventuelle d'actifs productifs

Une somme de 75 millions sera ajoutée à la réserve durant 1952-1953, et une somme correspondante figurera à titre de dépenses dans les comptes de l'État. Nulle imputation ni défalcation sur la réserve n'est prévue pour l'année, le solde estimatif s'établissant à 545·9 millions au 31 mars 1953.

C. Diminution de la dette nette

L'exédent estimatif de 47·8 millions pour l'année financière se traduira par une diminution correspondante de la dette nette du Canada, qui sera ainsi abaissée de 11,185·3 millions au 31 mars 1952 à 11,137·5 millions au 31 mars 1953.

6. LA DETTE PUBLIQUE

Dette brute et dette nette

La dette fondée non échue du Canada a augmenté de 142·2 millions au cours de l'année financière. Cependant, à cause d'une augmentation de 132·7 millions dans d'autres éléments du passif principalement aux comptes d'assurance, de pension, de garantie, de dépôt, de fiducie et de comptes d'ordre divers, la dette publique brute du Canada a augmenté de 274·9 millions, de 17,532·2 qu'elle était au 31 mars 1952, au chiffre estimatif de 17,807·1 millions au 31 mars 1953. Au cours de la même période, les valeurs productives nettes ont augmenté de 322·7 millions de sorte que la dette nette, qui représente la différence entre la dette brute et les valeurs actives ou productives, a été réduite de 47·8 millions.

Le tableau suivant indique le montant de la dette nette entre le 31 mars 1939 et le 31 mars 1953 inclusivement, ainsi que le montant de l'augmentation ou de la diminution annuelle.

LA DETTE NETTE

(en millions de dollars)

Année financière se terminant le 31 mars	Solde à la fin de l'année	Augmentation ou diminution (—) durant l'année financière
1939	3,152·6	.....
1940	3,271·3	118·7
1941	3,648·7	377·4
1942	4,045·2	396·5
1943	6,182·8	2,137·6
1944	8,740·1	2,557·2
1945	11,298·4	2,558·3
1946	13,421·4	2,123·0
1947	13,047·8	—373·6
1948	12,371·6	—676·1
1949	11,776·1	—595·5
1950	11,644·6	—131·5
1951	11,433·3	—211·3
1952	11,185·3	—248·0
1953 (Estimatif)	11,137·5	— 47·8

La dette fondée non échue

Le montant global estimatif de la dette fondée non échue du Canada, au 31 mars 1953 s'établira à 14,837·6 millions, soit 142·2 millions de plus qu'à la fin de l'année précédente, mais 1,969·6 millions de moins que le 31 mars 1946. En dépit de cette diminution appréciable, elle représente encore 11,451·9 millions de plus que la dette de 3,385·7 millions établie le 31 mars 1939, à la fin de la dernière année d'avant-guerre. Les intérêts sur la dette fondée s'élevaient à

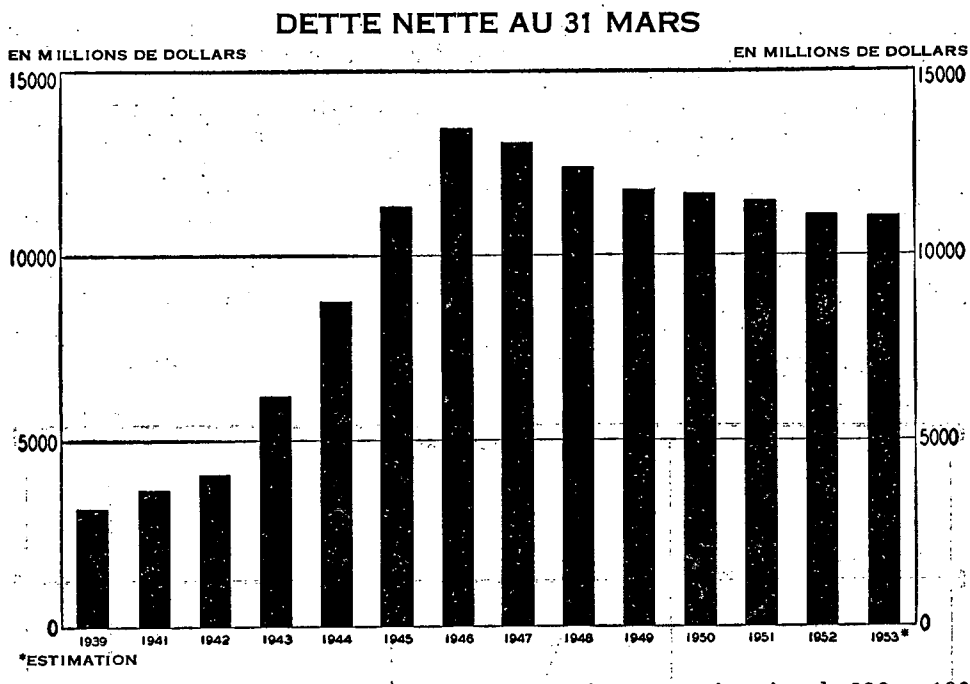

389·5 millions en 1952-1953, soit une augmentation approximative de 230 p. 100 comparativement au total de 118·1 millions en 1938-1939. Cependant, comme le produit national brut s'est élevé de 5,233 millions en 1938 à 22,984 millions en 1952, soit une augmentation d'environ 340 p. 100, la charge relative que représente la dette fondée, exprimée en services d'intérêts à titre de pourcentage du produit national brut, a effectivement diminué de 2·3 p. 100 en 1938-1939 à 1·7 p. 100 en 1952-1953.

Récapitulation des émissions et rachats de valeurs au cours de l'année

Durant l'année financière, on estime que le gouvernement aura émis des obligations payables en dollars canadiens au montant de capital de 3,334 millions (à l'exclusion du remboursement des bons du Trésor dont l'échéance tombe tous les quinze jours) et remboursé des émissions échues au montant de 3,186 millions. Voici un résumé de ces transactions:

	(en millions de dollars)
Nouvelles émissions:	
Vente d'obligations d'épargne du Canada, série VII (montant net)	334
Emprunt remboursable dans vingt-cinq ans	100
Augmentation des bons du Trésor	150
Certificats de dépôt	100
Émission de nouvelles obligations ou conversion en nouvelles émissions—Certificats de dépôt	400
Autres	2,250
	3,334
Moins rachats	3,186
Montant net de l'augmentation	148

L'augmentation de 150 millions dans les bons du Trésor impayés qui figure au tableau, ainsi qu'une autre augmentation de 50 millions qu'on prévoit pour le mois d'avril 1953, fournira des fonds permettant au gouvernement de rembourser les 200 millions en certificats de dépôt actuellement en souffrance.

On prévoit une diminution de 6·8 millions, au cours de l'année financière, dans la valeur (en dollars canadiens) de la dette fondée extérieure du Canada. Sur cette somme, 5·8 millions sont payables en dollars américains et 1 million en

livres sterling. Ces réductions proviennent de la révaluation du passif payable en ces devises, qui résulte du changement des taux du change par rapport à la fin de l'année financière précédente.

Étant donné que la dette fondée non échue payable au Canada a augmenté de 149 millions (148 millions indiqués dans le tableau précédent et 1 million d'intérêts accumulés qui s'ajoutent aux Certificats d'épargne de guerre non échus) et vu que la dette payable en sterling et en dollars américains a diminué de 6·8 millions, l'augmentation nette de la dette fondée s'est établie à 142·2 millions.

Le taux moyen d'intérêt, à l'égard de la dette fondée non échue de l'État, est estimé, à la fin de l'année financière, à 2·76 p. 100 comparativement à 2·67 à la fin de l'année financière précédente.

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DE LA DETTE FONDÉE

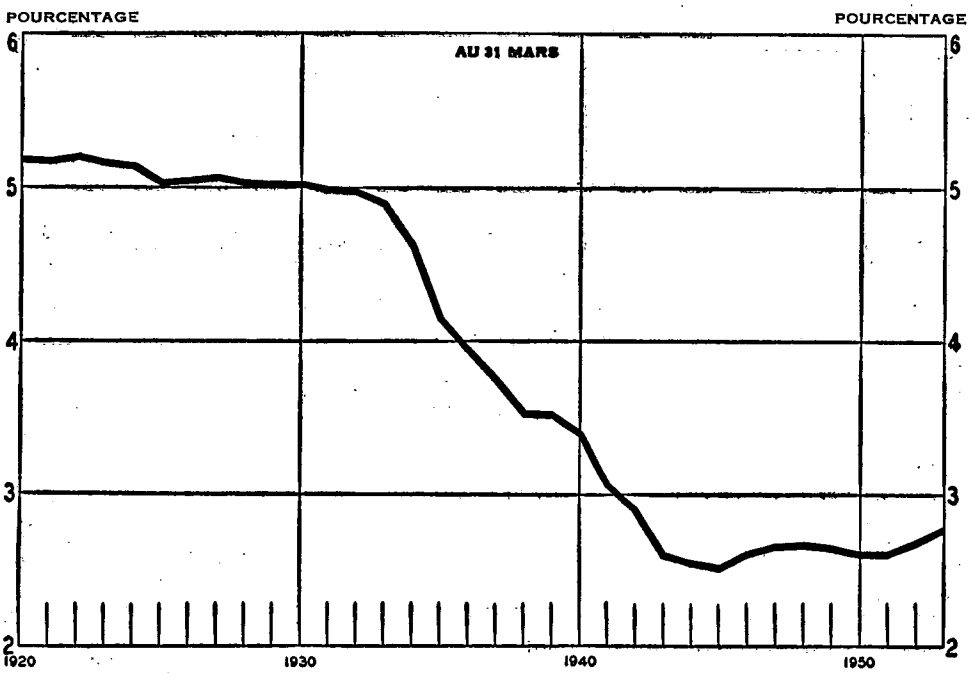

Le tableau qui suit fournit des données plus complètes sur les rachats et les nouvelles émissions d'obligations durant l'année financière:

RACHAT DE LA DETTE FONDÉE AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1953

Date d'échéance	Taux de l'intérêt	Lieu de remboursement	Montant
	%		$
1er mai 1952	1¼	Canada	200,000,000
27 août—Certificats de dépôt	1⅜	Canada	200,000,000
1er septembre	1⅜	Canada	550,000,000
1er novembre	1½	Canada	300,000,000
1er novembre	1¾	Canada	300,000,000
1er novembre	1⅜	Canada	200,000,000
15 novembre—Certificats de dépôt	1½	Canada	100,000,000
25 février 1953—Certificats de dépôt	1¾	Canada	200,000,000
1er mars	1¾	Canada	550,000,000
1er mars	1½	Canada	325,000,000
Certificats d'épargne de guerre	3	Canada	27,888,419
Obligations d'épargne de guerre, séries I, II, III, IV, V et VI	2¾-3½	Canada	233,086,350
Total des rachats			3,185,974,769

NOUVELLES VALEURS ÉMISES DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1953

—	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix versé à l'État	Rendement sur le prix versé à l'État	Montant global de l'émission	Renouvellements ou conversions inclus dans le montant émis	Montant émis contre espèces
			%		%	$	$	$
PAYABLES AU CANADA								
Vendues aux banques à charte—								
Certificats de dépôt	27 août 1952	25 fév. 1953	1¾	100·00	1·75	200,000,000	200,000,000	.....
Certificats de dépôt	25 fév. 1953	15 mai 1953	1¾	100·00	1·75	200,000,000	200,000,000	.....
Certificats de dépôt	23 juill. 1952	15 nov. 1952	1½	100·00	1·50	100,000,000	.....	100,000,000
						500,000,000	400,000,000	100,000,000
Vendues à la Banque du Canada—								
Bons du Trésor à six mois	1er mai 1952	1er nov. 1952	1⅜	100·00	1·375	200,000,000	200,000,000	.....
Bons du Trésor à six mois	1er sept. 1952	1er mars 1953	1¾	100·00	1·750	550,000,000	550,000,000	.....
Bons du Trésor à six mois	1er nov. 1952	1er mai 1953	1½	100·00	1·50	200,000,000	200,000,000	.....
Bons du Trésor à six mois	1er mars 1953	1er sept. 1953	.....	.....	.....	550,000,000	550,000,000	.....
						1,500,000,000	1,500,000,000	.....
Vendues au public—								
Emprunt d'un an et quatre mois	1er mars 1953	1er juill. 1954	2	98·60	3·08	} 300,000,000	300,000,000	.....
Emprunt de deux ans et quatre mois	1er mars 1953	1er juill. 1955	2¼	97·60	3·33			
Emprunt d'un an	1er nov. 1952	1er nov. 1953	2	99·05	2·97	300,000,000	300,000,000	.....
Emprunt de deux ans et 1½ mois	1er nov. 1952	15 déc. 1954	3¾	97·75	3·10	105,000,000	150,000,000	.....
Emprunt de vingt-cinq ans	15 janv. 1953	15 janv. 1978	3¾	98·00	3·87	100,000,000	.....	100,000,000
Obligations d'épargne du Canada, série VII (montant net)	1er nov. 1952	1er août 1963	3¾	98·9375	.....	334,000,000	.....	334,000,000
Augmentation des bons du Trésor	Divers	Divers	Divers	Divers	Divers	150,000,000	.....	150,000,000
						1,334,000,000	750,000,000	584,000,000
TOTAL GLOBAL	.....	.....	.....	.....	.....	3,334,000,000	2,650,000,000	684,000,000

Passif indirect ou éventuel

Il convient de noter que l'État a assumé un certain passif indirect ou éventuel qui s'ajoute à la dette directe indiquée dans le bilan. Sous cette rubrique, on trouve, par exemple, les garanties fournies par l'État à l'égard de certaines obligations émises par diverses entreprises qui lui appartiennent, notamment les chemins de fer Nationaux du Canada, les Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles), et la Commission du port de Saint-Jean; la garantie de dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada; la garantie de certains prêts consentis par les banques à charte à des anciens combattants ou à des cultivateurs, à diverses fins autorisées; les garanties découlant de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et certains engagements, sous le régime des lois sur l'habitation.

Suit un tableau des obligations et débentures garanties par l'État, indiquant la nature et l'étendue estimative des autres garanties et obligations éventuelles de l'État.

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES OBLIGATAIRES GARANTIS PAR L'ÉTAT
AU 31 MARS 1953

Échéance	Émission	Taux de l'intérêt	Montant impayé estimatif
		%	$
10 juillet 1953..	Nord-Canadien	3	1,162,768
1er fév. 1954..	National-Canadien	5	50,000,000
1er mai 1954..	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la Commission du port de St-Jean	5¼	3,329
1er mars 1955..	Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles)	5	9,400,000
15 juin 1955..	National-Canadien	4¾	48,496,000
1er fév. 1956..	National-Canadien	4½	67,368,000
1er juillet 1957..	National-Canadien	4½	64,136,000
20 juillet 1958..	Nord-Canadien	3½	5,636,506
15 janv. 1959..	National-Canadien	3	35,000,000
4 mai 1960..	*Canadian Northern Alberta*	3½	550,727
19 mai 1961..	*Canadian Northern Ontario*	3½	3,597,518
1er janv. 1962..	Grand-Tronc-Pacifique	3	26,465,130
1er janv. 1962..	Grand-Tronc-Pacifique	4	7,999,074
3 janv. 1966..	National-Canadien	3	35,000,000
2 janv. 1967..	National-Canadien	2¾	50,000,000
15 sept. 1969..	National-Canadien	2⅞	70,000,000
16 janv. 1971..	National-Canadien	2⅞	40,000,000
15 juin 1975..	National-Canadien	2¾	6,000,000
A perpétuité ...	Capital-obligations du Grand-Tronc	5	1,016,092
A perpétuité ...	Capital-obligations du *Great-Western*	5	499,709
A perpétuité ...	Capital-obligations du Grand-Tronc	4	5,446,783
A perpétuité ...	Capital-obligations du *Northern Railway of Canada*	4	22,591
			527,800,227

AUTRES OBLIGATIONS GARANTIES ET ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUEL

	Montant impayé estimatif
Dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada (31 décembre 1952)	$626,629,981
Avances des banques au chapitre de la Caisse d'Épargne du Manitoba (31 janvier 1953)	3,140,078
Bons du Trésor du Manitoba (31 mars 1953)	1,250,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (30 novembre 1952)	34,968,542
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants (30 septembre 1952)	2,075,814
Garanties en vertu de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation (31 mars 1953)	10,200,000
Prêts consentis par des institutions de prêt autorisées, en vertu de la loi fédérale du logement et de la loi nationale sur l'habitation	Somme indéterminée
Garanties à l'égard des projets de lotissement, sous le régime de la loi nationale sur l'habitation (31 décembre 1952)	1,437,402
Prêts consentis par des institutions de prêt autorisées, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation (1944) pour l'amélioration et l'agrandissement des maisons (31 décembre 1952)	7,410
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies (31 janvier 1953)	59,669

7. AUTRES TABLEAUX DÉTAILLÉS

RECETTES

DÉPENSES

PRÊTS, AVANCES ET PLACEMENTS

DETTE FONDÉE NON ÉCHUE

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

—	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	Estimation 1952-1953
	$	$	$	$	$
RECETTES FISCALES—					
Impôts directs—					
Impôts directs sur le revenu—					
Impôts sur le revenu des particuliers	762,564	621,982	652,329	975,776	1,233,000
Moins les impôts prélevés au titre de la sécurité de la vieillesse transférés au fonds de sécurité de la vieillesse	.....	.....	.....	−100	−45,250
Impôts sur les intérêts et dividendes	40,965	47,475	61,610	55,017	54,000
Impôts sur loyers et redevances	2,480				
Impôts sur le revenu des sociétés	491,990	603,193	799,197	1,132,680	1,268,000
Moins les impôts prélevés au titre de la sécurité de la vieillesse transférés au fonds de sécurité de la vieillesse	.....	.....	.....	−2,000	−36,850
Impôts sur les excédents de bénéfices	44,792	−1,788	10,141	2,365	.....
Total des impôts directs sur le revenu	1,342,791	1,270,862	1,523,277	2,163,738	2,472,900
Droits successoraux	25,550	29,920	33,599	38,208	38,000
Total des impôts directs	1,368,341	1,300,782	1,556,876	2,201,946	2,510,900
Impôts indirects—					
Droits de douane à l'importation	222,975	225,878	295,722	346,365	379,000
Droits d'accise—					
Spiritueux, malt, etc.	101,105	107,035	129,390	120,851	136,000
Cigares, cigarettes, tabacs	106,241	115,982	114,486	100,711	124,000
Licences	39	38	38	36	38
Moins les remises	−2,733	−2,490	−2,868	−3,658	−3,038
Total des droits d'accise	204,652	220,565	241,046	217,940	257,000
Taxes d'accise—					
Taxes sur les denrées—					
Taxes de vente	390,174	415,222	470,627	611,492	726,000
Moins les impôts prélevés au titre de la sécurité de la vieillesse transférés au fonds de la sécurité de la vieillesse	.....	.....	.....	−24,298	−142,000
Automobiles, pneus et chambres à air	36,943	38,193	70,841	100,904	87,000
Boissons (eaux gazeuses)	27,689	1,627	7,212	19,230	13,000
Bonbons et gomme à mâcher	19,888	1,030	10,880	11,531	13,200
Cigares, cigarettes et tabac	77,665	83,497	85,199	106,354	107,500
Papier et tubes à cigarettes	6,999	7,223	7,734	423	.....
Appareils à l'électricité et au gaz	3,894	.....	2,080	4,893	4,500
Fourrures	3,693	2,937	4,509	4,793	5,200
Allumettes et briquets	3,412	1,091	1,161	1,855	1,700
Phonographes, postes de radio et appareils de télévision	3,562	3,101	5,548	8,252	10,000
Accise spéciale sur les importations	279	.....	.....	.....	.....
Poêles, machines à laver et réfrigérateurs	.....	.....	.....	10,923	1,650
Préparations et savons de toilette	7,757	4,316	4,551	8,467	8,000
Malles, sacs, bagages, etc.	5,565	2,257	2,604	3,969	3,800
Vins	2,060	2,126	2,225	2,167	2,100
Bijoux, ornements, etc.	.....	4,077	6,459	9,714	8,000
Divers	4,700	2,310	4,327	7,173	6,300
Taxes sur les amusements et les services—					
Amusements	2,483	.....	.....	.....	.....
Taxes sur les paris mutuels	105	.....	.....	.....	.....
Transports et communications	29,034	3,967	.....	.....	.....
Timbres sur chèques, mandats de poste, etc.	22,725	9,898	10,945	11,346	11,500
Licences, intérêts et divers	382	370	372	463	500
Moins les remises (surtout taxe de vente)	−12,871	−11,785	−10,506	−13,723	−16,000
Total des taxes d'accise	636,138	571,457	686,768	885,928	851,950

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES—*Fin*

(en milliers de dollars)

—	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	Estimation 1952-1953
	$	$	$	$	$
RECETTES FISCALES—*Fin*					
Autres taxes—					
Circulation des billets de banques à charte	166	121	.....	.....	.....
Primes d'assurance	3,339	3,789	4,228	4,753	10,700
Divers	531	525	710	843	800
Total des impôts indirects	1,067,801	1,022,335	1,228,474	1,455,829	1,499,450
Total des recettes fiscales	2,436,142	2,323,117	2,785,350	3,657,775	4,010,350
RECETTES NON FISCALES—					
Postes	80,604	84,512	90,443	104,610	111,750
Revenu provenant de placements	107,889	91,529	89,529	117,622	116,000
Métal en barres et métal monnayé	3,253	4,523	4,708	4,838	4,200
Primes, escompte et change	.....	.....	17,562	17,697	6,800
Autres	21,202	25,035	31,106	37,205	45,025
Total des recettes non fiscales	212,948	205,599	233,348	281,972	283,775
Total des recettes ordinaires	2,649,090	2,528,716	3,018,698	3,939,747	4,294,125
RECETTES ET CRÉDITS SPÉCIAUX—					
Vente des biens de surplus de la Couronne	25,840	16,351	19,613	14,712	7,759
Société centrale d'hypothèques et de logement—					
Bénéfices versés au Receveur général	2,160	4,241	2,862	3,144	2,016
Produit de la vente de logements du temps de guerre et réserve pour dépréciation	1,104	2,535	4,351	9,843	6,520
Partie remboursable de l'impôt sur le revenu et sur les surplus de bénéfices—					
Transfert au Revenu de l'excédent de la réserve accumulée au cours des années précédentes	.....	.....	25,000	7,367	.....
Transfert au revenu, conformément aux accords sur la location des domaines fiscaux (1952) d'une partie du solde du compte d'ordre relatif à l'impôt provincial de 5 p. 100 sur les sociétés commerciales	.....	.....	.....	.....	45,000
Placements dans les usines de la Couronne transférés à l'actif productif	2,528	.....	.....	.....	4,794
Diverses recettes spéciales	88,223	28,199	40,318	6,020	13,914
Comptes improductifs—					
Remboursement des dépenses d'établissement des années antérieures	82	67	125	71	500
Transfert du compte-capital au compte du déficit consolidé (contrepartie)	2,243	.....	.....	.....	.....
Conseil des ports nationaux—Diminution de la dette	.....	12	119	.....	.....
Pacifique-Canadien — Remboursement des prêts consentis sous le régime des lois de secours	.....	.....	1,447	.....	.....
Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles)—Diminution de la dette	80	.....	.....	.....	.....
Remboursement des prêts pour graines de semence et secours	45	20	.....	.....	.....
Remboursement des prêts pour l'établissement des soldats	.....	.....	3	5	.....
Total des recettes et crédits spéciaux	122,305	51,425	93,838	41,162	80,503
TOTAL DES RECETTES	2,771,395	2,580,141	3,112,536	3,980,909	4,374,628

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	Estimation 1952-1953
	$	$	$	$	$
Agriculture—					
Administration et dépenses générales	538	644	692	733	822
Service scientifique	4,358	6,061	7,093	7,490	8,830
Service des fermes expérimentales	5,087	5,810	7,140	7,729	8,497
Service de la production	6,504	8,394	8,774	8,837	8,978
Service des marchés	3,890	4,387	4,936	4,555	5,035
Entreprises de rétablissement et de mise en valeur	6,285	8,846	13,212	11,813	13,880
Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest	18,154	16,764	15,638	14,999	21,000
Primes sur les porcs propres à l'exportation au Royaume-Uni	4,585	4,982	5,100	5,374	6,225
Avances à la caisse d'urgence pour l'agriculture des Prairies	8,640	13,138	4,304	.....	.....
Versement à la Commission canadienne du blé pour être distribué aux producteurs	.....	.....	65,000	.....	.....
Perte nette—Compte de soutien des prix agricoles	1,061	3,473	3,485	1,743	42,000
Autres dépenses	3,732	6,021	10,896	5,604	2,075
	61,773	*75,047*	*142,785*	*67,134*	*117,342*
Bureau de l'auditeur général	533	562	574	601	575
Société Radio-Canada	3,921	2,772	2,405	8,301	8,342
Directeur général des élections	287	4,456	278	368	456
Citoyenneté et Immigration—					
Administration et dépenses générales	.....	376	531	1,114	1,173
Division de l'Immigration	5,607	4,957	5,578	8,073	7,443
Division des affaires indiennes	10,576	12,368	14,564	14,054	15,074
	16,183	*17,701*	*20,673*	*23,241*	*23,690*
Commission du Service civil	1,364	1,513	1,580	1,692	1,946
Production de défense—					
Administration et dépenses générales	.....	.....	.....	8,284	10,114
Capitaux pour aider à l'industrie de défense	.....	.....	.....	22,695	83,857
	.....	.....	.....	*30,979*	*93,971*
Affaires extérieures	6,655	7,050	7,660	8,490	9,474
Participation aux organismes internationaux et du Commonwealth	2,048	2,671	2,962	2,724	3,479
Aide aux autres pays et aux organisations internationales	5,811	6,959	11,458	26,369	26,128
	14,514	*16,680*	*22,080*	*37,583*	*39,081*
Finances—					
Administration et dépenses générales	4,987	5,448	7,354	8,361	8,536
Bureau du contrôleur du Trésor	11,103	11,140	11,345	12,554	13,367
Intérêt de la dette publique	465,138	439,816	425,217	432,423	447,492
Montant additionnel requis pour calculer l'intérêt de la dette publique d'après la comptabilité d'exercice	.....	.....	.....	87,510	.....
Frais d'émission d'emprunts et d'amortissement annuel des escomptes et commissions à l'égard d'obligations	9,745	10,546	13,354	10,717	12,909
Service de la dette publique	331	478	449	385	540
Subventions aux provinces	17,095	19,170	18,735	20,108	20,108
Indemnités aux provinces—					
Loi sur la location des domaines fiscaux, 1947	84,387	76,881	94,123	96,868	23,795
Loi sur la location des domaines fiscaux, 1952	.....	.....	.....	.....	284,778
Loi sur la location des domaines fiscaux, 1947, art. 7, transfert de certaines taxes provenant des services d'utilité publique	.....	1,375	4,565	3,732	.....
Loi sur la location des domaines fiscaux, 1952, art. 6, transfert de certaines taxes provenant des services d'utilité publique	.....	.....	.....	.....	3,700
Allocation provisoire à Terre-Neuve	.....	6,500	6,500	6,500	5,650

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	Estimation 1952-1953
	$	$	$	$	$
Finances—*Fin*					
Contribution de l'État à la caisse de pension—générale	4,050	5,461	6,831	12,911	13,802
—spéciale	.....	.....	75,000	98,000	25,000
Subventions aux universités	.....	.....	.....	6,993	7,151
Exécution de garanties	.....	.....	.....	1,346	1,695
(*Ming Sung Industrial Co. Ltd.*)					
Prime, escompte et change	111	19,740	.....	.....	.....
Commission des prix et du commerce en temps de guerre—					
Administration	3,321	2,567	1,599	155	.....
Corporation pour la stabilisation des denrées, Ltée	14,911	.....	.....	50	30
Avances pour le paiement de remises aux meuniers et autres fabricants de produits du blé	11,000	400	.....	.....	.....
Subvention à l'égard de l'inondation de la vallée de la rivière Rouge	.....	.....	12,500	.....	.....
Création d'une réserve en cas d'une réalisation éventuelle à perte d'actifs productifs	75,000	75,000	75,000	75,000	75,000
Partie de la dette de Terre-Neuve assumée en vertu des conditions de l'union	.....	62,293	.....	.....	.....
Transport du compte des valeurs productives au compte des valeurs non productives—Pertes subies par suite des transactions au compte d'achat de titres	.....	8,299	.....	.....	.....
Compte d'ordre, farine de soja	.....	126	.....	.....	.....
	701,179	*745,240*	*752,572*	*873,613*	*943,553*
Pêcheries	5,423	7,586	8,964	8,733	11,395
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	242	274	244	275	349
Assurance	263	311	369	403	463
Justice	4,025	4,268	4,609	5,103	5,767
Bureau du commissaire des pénitenciers	5,863	6,691	7,798	8,936	9,545
	9,888	*10,959*	*12,407*	*14,039*	*15,312*
Travail	9,860	9,770	9,030	9,503	9,964
Rentes sur l'État—Pour maintenir la réserve	11,408	1,256	660	940	1,000
Loi de 1940 sur l'assurance-chômage—					
Administration et dépenses générales	19,056	24,033	26,805	23,919	25,410
Quote-part de l'État	20,103	21,084	26,133	29,940	31,250
	60,427	*56,143*	*62,628*	*64,302*	*67,624*
Service législatif—					
Chambre des communes	2,629	3,765	3,332	4,302	4,130
Bibliothèque du Parlement	126	127	137	153	244
Sénat	736	1,178	976	1,227	1,103
Dépenses générales	272	159	266	263	290
	3,763	*5,229*	*4,711*	*5,945*	*5,767*
Mines et Relevés techniques	9,481	9,839	10,442	10,779	12,495
Commission fédérale du charbon	2,164	4,357	3,561	5,132	6,526
Aide spéciale à l'extraction de l'or	9,433	13,716	7,114	11,841	10,700
Transport du compte des valeurs productives au compte des valeurs non productives — *Abasand Oils Limited*	.....	1,802	.....	.....	.....
	21,078	*29,714*	*21,117*	*27,752*	*29,721*
Défense nationale—					
Dépenses générales	234	383	901	277	292
Armées de terre, de mer et de l'air	238,915	348,050	545,738	1,217,579	1,516,387
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN	.....	.....	195,417	126,416	234,685
Recherches en vue de la défense et mise en valeur	16,033	22,389	23,415	35,394	41,721

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1948-1949	1949-1950	1905-1951	1951-1952	Estimation 1952-1953
	$	$	$	$	$
Défense nationale—*Fin*					
Pensions—					
Versements en vertu de la loi sur les pensions des services de défense	5,756	5,011	5,011	5,096	5,172
Contribution de l'État au compte de pension de l'armée permanente	7,867	9,046	11,975	30,712	30,009
Contribution aux frais militaires de l'OTAN	.....	.....	.....	.....	16,900
	268,805	*384,879*	*782,457*	*1,415,474*	*1,845,166*
Office national du film	1,958	2,123	2,308	2,662	2,920
Santé nationale et Bien-être social	14,412	16,901	17,344	21,098	24,935
Subventions générales à l'égard de l'hygiène	7,528	15,716	18,875	24,322	31,000
Allocations familiales	270,910	297,514	309,465	320,458	334,125
Pensions de vieillesse, y compris pensions de cécité	66,764	93,189	103,169	80,206	.....
Aide aux vieillards et aux aveugles	.....	.....	.....	2,999	22,122
Déficit—Caisse de sécurité de la vieillesse	.....	.....	.....	49,669	.....
	359,614	*423,320*	*448,853*	*498,752*	*412,182*
Conseil national de recherches et Commission de contrôle de l'énergie atomique	13,082	16,170	18,014	25,080	29,249
Revenu national, y compris la Division de l'impôt	45,402	47,832	46,056	45,763	47,665
Postes	77,643	82,640	91,781	97,973	106,153
Conseil privé, y compris le cabinet du premier ministre	4,475	4,128	4,250	4,058	3,740
Archives publiques	173	198	206	251	305
Impressions et papeterie publiques	753	866	706	1,103	1,704
Travaux publics	51,067	67,058	73,646	77,544	81,000
Reconstruction et approvisionnements	2,822	.....	.....	.....	.....
Ressources et développement économique	12,402	23,266	21,688	18,978	22,597
Subventions à la route transcanadienne	.....	.....	7,205	12,792	13,000
	12,402	*23,266*	*28,893*	*31,770*	*35,597*
Gendarmerie royale du Canada	13,717	15,971	19,801	27,341	32,077
Secrétariat d'État	1,559	1,600	2,065	2,399	2,231
Ministère du Commerce	36,755	25,761	23,443	21,817	17,095
Déficits subis par la Commission canadienne du blé relativement à ses opérations pour le compte du Gouvernement	4,454	4,471	2,536	.....	.....
Déficit—Air Canada	2,933	4,318	1,325	.....	.....
Actif improductif—					
Amortissement—Usines de St-Malo et diverses propriétés	2,243	.....	.....	.....	.....
	46,385	*34,550*	*27,304*	*21,817*	*17,095*
Transports—					
Administration et service général	3,525	3,808	2,528	3,179	7,068
Service des canaux	4,662	6,198	8,290	7,991	9,977
Service de la marine	12,627	17,537	17,187	17,465	22,604
Service des chemins de fer	3,838	4,488	1,981	2,306	7,817
Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	6,606	6,982	8,475	10,030	10,245
Services aériens	28,182	34,115	33,553	36,298	40,641
Subventions à l'égard des navires à vapeur, y compris la Commission maritime canadienne	2,166	2,277	5,899	4,461	4,036
Déficits—					
Chemins de fer Nationaux du Canada	33,533	42,043	3,261	15,032	.....
Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles)	.....	461	1,029	467	.....
Ile du Prince-Edouard, transbordeur et terminus	1,220	1,221	1,267	1,365	1,520
Sydney-Nord—Port-aux-Basques, transbordeur et terminus	.....	.....	.....	.....	1,800
Conseil des ports nationaux	238	83	188	55	57

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*Fin*

(en milliers de dollars)

—	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	Estimation 1952-53
	$	$	$	$	$
Transports—*Fin*					
Actif improductif—					
Conseil des ports nationaux	1,739	4,236	1,465	1,252	1,879
	98,336	*123,449*	*85,123*	*99,901*	*107,644*
Affaires des anciens combattants—					
Administration et service général	3,628	3,850	2,385	2,513	2,940
Pensions	102,951	96,091	95,577	103,703	127,103
Traitements et soins ultérieurs des anciens combattants et allocations à leurs familles	69,565	69,507	71,646	76,097	79,444
Services d'hospitalisation, construction, rajouts, réparation et améliorations d'hôpitaux	5,095	3,811	3,008	3,758	4,247
Prestations de rétablissement après le licenciement	44,826	25,099	13,502	6,594	3,956
Gratifications pour services de guerre et crédits de rétablissement	36,148	22,641	16,868	9,826	11,072
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	8,035	7,383	6,282	5,922	5,667
Création d'une réserve destinée à l'octroi de prestations conditionnelles sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	5,631	6,496	7,110	7,600	8,050
Réduction d'actif—					
Prêts aux ex-militaires conformément à la loi d'établissement de soldats et à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	1,000	11,500	14	13	18
	276,879	*246,378*	*216,392*	*216,026*	*242,497*
Total des dépenses	2,175,892	2,448,615	2,901,242	3,732,875	4,326,812

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS PRODUCTIFS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	1949	1950	1951	1952	Estimation 1953
	$	$	$	$	$
Avances de fonds de roulement à des sociétés de la Couronne					
Canadian Arsenals, Ltd	2,500	.....	2,500	.....	.....
Corporation commerciale canadienne	1,000	.....	.....	6,500	.....
Canadian Patents and Development, Ltd	.....	296	.....	Cr. 296	.....
Corporation de Stabilisation des prix des denrées	Cr. 14,911	Cr. 3,000	Cr. 1,500	Cr. 50	.....
Corporation de disposition des biens de la Couronne	Cr. 108	Cr. 1,183	.....	Cr. 45	Cr. 212
Defence Construction, 1951, Ltd	.....	.....	.....	.....	3,327
	Cr. 11,519	Cr. 3,887	1,000	6,109	3,115
Prêts et placements intéressant les organismes de l'État					
Société centrale d'hypothèques et de logement—Prêts	68,000	91,460	79,389	73,624	75,849
Société Radio-Canada	1,250	4,500	650	850	2,000
Commission canadienne du prêt agricole	1,050	1,950	1,900	1,300	1,550
Conseil des ports nationaux	213	20,383	1,004	227	Cr. 10
Chemins de fer et sociétés de navigation	4,067	Cr. 20,963	20,188	139,848	124,812
Autres organismes de la Couronne	4,615	Cr. 1,295	Cr. 840	Cr. 392	11,064
	79,195	96,034	102,291	215,457	215,265
Autres prêts et placements					
Gouvernements provinciaux et municipaux	Cr. 5,376	Cr. 4,031	Cr. 3,180	4,129	Cr. 3,783
Royaume-Uni et autres gouvernements—					
Royaume-Uni—prêt sous l'empire de la loi des crédits de guerre (financement du Royaume-Uni) 1942	Cr. 29,487	Cr. 9,936	Cr. 40,567	Cr. 31,092	Cr. 14,291
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)—Prêt	37,000	120,000	20,000	Cr. 14,010	Cr. 23,457
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	68,196	Cr. 10,964	Cr. 22,935	Cr. 20,657	Cr. 19,054
Autres	2,060	5,541	144	5,461	Cr. 1,720
Souscriptions du Canada au capital—					
Du Fonds monétaire international	.....	22,500	.....	.....	.....
De la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	.....	5,658	.....	170	.....
Divers—					
Prêts aux anciens combattants sous l'empire de la loi d'établissement de soldats et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	16,270	796	7,515	1,521	Cr. 1,038
Solde recouvrable en vertu d'ententes visant la vente de biens de la Couronne	Cr. 1,230	Cr. 2,889	Cr. 1,043	Cr. 936	901
Autres prêts divers	Cr. 588	Cr. 812	Cr. 54	2,957	Cr. 648
	86,845	125,863	40,120	60,715	63,090
Fonds d'amortissement et autres titres gardés en vue du remboursement de la dette fondée non échue	.....	.....	5,499	3,201	1,230
Total net des changements dans les prêts et placements	154,521	218,010	68,670	164,052	156,520

DETTE FONDÉE NON ÉCHUE ET BONS DU TRÉSOR, AU 31 MARS 1953, ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux	Lieu de remboursement	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$ c.	$ c.
1953, 1er mai	1¾	Canada	200,000,000 00	3,500,000 00
15 mai	1¾	Canada	200,000,000 00	3,500,000 00
1er septembre	1¾	Canada	550,000,000 00	9,625,000 00
1er novembre	2	Canada	200,000,000 00	4,000,000 00
1er novembre	2	Canada	300,000,000 00	6,000,000 00
1954, 1er mars	3	Canada	(1) 676,355,489 00	20,089,767 00
15 décembre	2	Canada	395,000,000 00	7,900,000 00
15 décembre	2	Canada	150,000,000 00	3,000,000 00
1956, 1er juillet	2¼	Canada	400,000,000 00	9,000,000 00
1er novembre	3	Canada	(2) 855,607,410 50	25,414,081 50
1er novembre	2¾	Canada	* 171,000,000 00	4,702,500 00
1957, 1er mai	3	Canada	1,111,261,650 00	33,337,849 50
1er novembre	2¾	Canada	* 90,000,000 00	2,475,000 00
1958, 1er juin	3	Canada	88,200,000 00	2,646,000 00
1er septembre	4	Londres	(3) 1,740,026 93	69,601 08
1er novembre	2¾	Canada	* 85,000,000 00	2,337,500 00
1959, 1er janvier	3	Canada	1,197,324,750 00	35,919,742 50
1er novembre	2¾	Canada	* 124,000,000 00	3,410,000 00
1960, 1er juin	3	Canada	1,165,300,350 00	34,959,010 50
1er novembre	2¾	Canada	* 113,000,000 00	3,107,500 00
1961, 15 janvier	3¼	New-York	(4) 46,560,000 00	1,513,200 00
1962, 1er février	3	Canada	1,315,639,200 00	39,469,176 00
1er août	3½	Canada	* 243,000,000 00	8,505,000 00
1963 1er juillet	3¼	Londres	(3) 1,925,370 53	62,574 54
1er juillet	3	Londres	(3) 48,497,140 72	1,454,914 22
1er août	3	New-York	(4) 145,500,000 00	4,365,000 00
1er août	3¾	Canada	* 334,000,000 00	12,525,000 00
1er octobre	3	Canada	1,295,819,350 00	38,874,580 50
1966, 1er juin	3¼	Canada	54,703,000 00	1,777,847 50
1er septembre	3	Canada	1,691,796,700 00	50,753,901 00
1968, 15 juin	2¾	Canada	350,000,000 00	9,625,000 00
1974, 1er septembre	2¾	New-York	(4) 97,000,000 00	2,667,500 00
1975, 15 septembre	2¾	New-York	(4) 48,500,000 00	1,333,750 00
1978, 15 janvier	3¾	Canada	100,000,000 00	3,750,000 00
A perpétuité	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
Divers bons du Trésor	Divers	Canada	600,000,000 00	8,683,500 00
Divers certificats d'épargnes de guerre	3	Canada	35,900,000 00	1,077,000 00
Divers	Divers	Canada	300,000,000 00	6,375,000 00
			14,837,630,437 68	409,456,495 84
Payable au Canada	.....	.....	14,447,907,899 50	97·38%
Payable à Londres	.....	.....	52,162,538 18	0·35%
Payable à New-York	.....	.....	337,560,000 00	2·27%
			14,837,630,437 68	100·00%

(1) Rachetable à 101 p. 100. Montant non échu comprend prime de rachat de $6,696,589.
(2) Rachetable à 101 p. 100. Montant non échu comprend prime de rachat de $8,471,360.50.
(3) Taux de conversion estimé à $2·725 pour la livre sterling.
(4) Taux de conversion estimé à $0·97 en monnaie américaine = $1 canadien.
* Estimation.